DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE LE BOULOU



AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE - TRANCHE 2

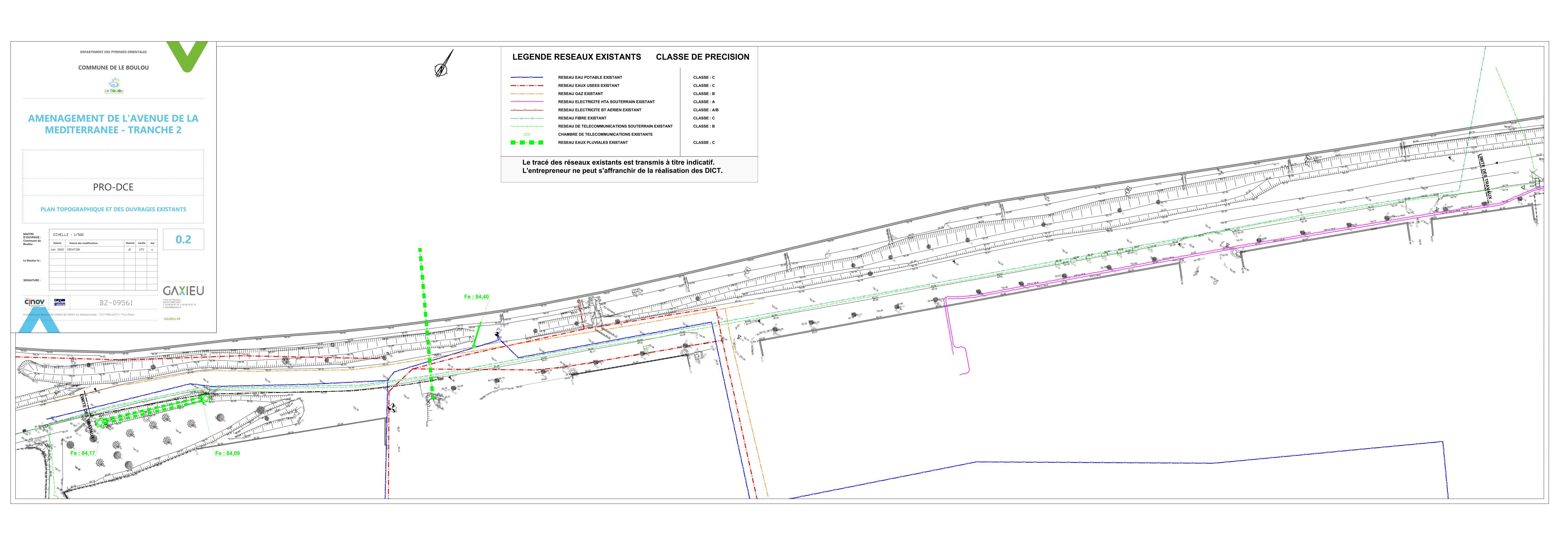
PRO-DCE

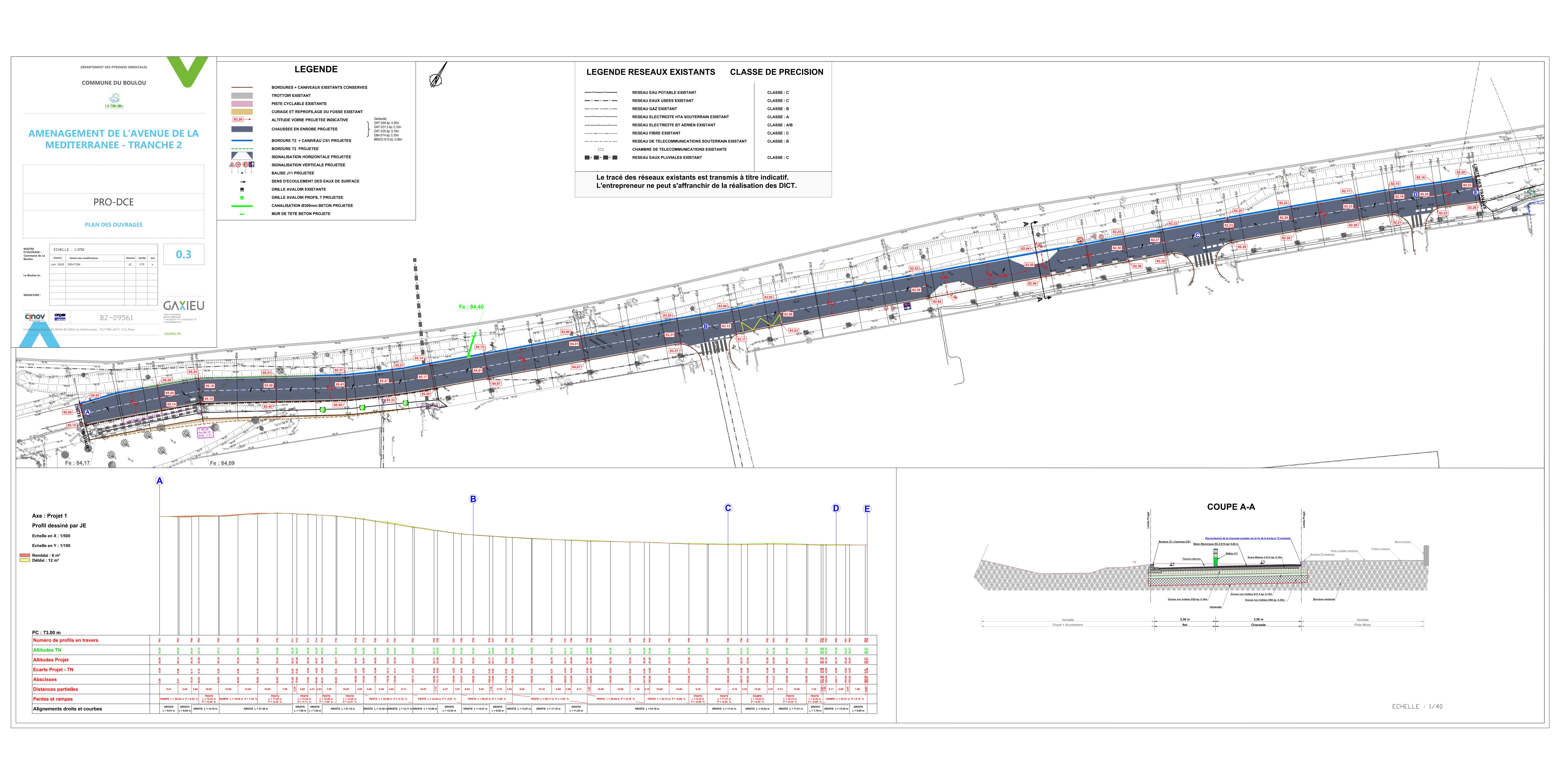
PLAN DE SITUATION

MAITRE D'OUVRAGE :	ECHELI	CHELLES: 1/120 000-1/8000			0.1	
Commune de Le Boulou	Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind	U. I
	Juin 2022	CREATION	JE	CFE	۵	
Le Boulou le :						
SIGNATURE :						
	+11111111111111					GAXIEU
cinov	CPORTE LINGNERRE QUALIFIE CENTIFICAT N° 83 10 0621	BZ-095	561			4 Rue du Moulinas 66330 CABESTANY T. 04 68 66 07 70 F. 04 68 50 61 79 E. bet.66@gaxieu.fr

364-BZ-09561 Av Méditerranée - T2\7-PRO-ACT\1-T1\2-Plans

Canet-en-Roussillon el Mas Blanc PERPIGNAN Canet Plage St. epur. la Roureda els Eixarts Cabestany 5 Le Soler St-Nazaire Toulouges Saleilles Mas Roer Villeneuve-*ECanohès* de France 89 -de-la-Raho Alénya LE BOULOU St-Cyprien Plage l'Oliu Tort St-Cyprien Pla del Mi le Maroc OTerrats Latour-Bas-Elne Parc aquatique Elne Réserve Natur -Lasseille du Mas Larrie Tresserre O del Bosc Argelès Plage St-Génis-St-André Argelès sur-Me -des-Fontaines els Castanyers Anc. carr. St-Jean-ECHELLE 1/120 000 **ECHELLE 1/8 000**





E) ANNEXES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Annexe: Déclaration des travaux

₩ DICT.fr

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DT - 2022060701702DAF



CABINET D ETUDES RENE GAXIEU - BÉZIERS - CABINET D ETUDES RENE GAXIEU - JÉRÔME ESCUSA



Réf. travaux BZ-09561



Le Boulou - Rue de la Méditerranée **66160 LE BOULOU**



Créé le **07/06/2022**Débute le **05/09/2022**Durée : **70 jours**

Exploitants

ENEDIS-DRLARO-PO Languedoc-Roussillon CHEZ PROTYS P0131, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 © 0466599418 0181624701 0176614701 00000000003z4fvx.ENEDIS@demat.protys.fr DT 386813111 Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmiss.





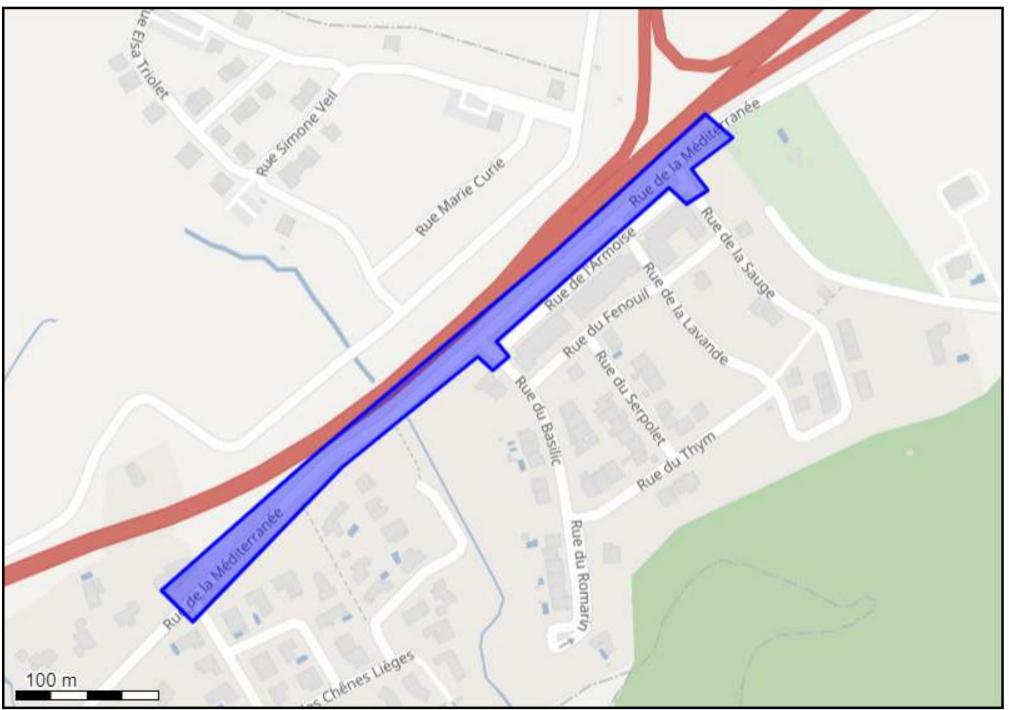




VEOLIA EAU PYRENEES ORIENTALES, TS	SA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX		Ü	EN ATTENTE
% 0467207423	© veolia-70b-pyrenees-orien	ntales@de	mat.sogelink.	fr
DT 386813109	Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le ta	bleau réca	pitulatif une f	ois les documents transmis.

Autres destinataires

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voi	rie Eclairage Public, Avenue Leon Jean Gregory 66160 LE BOULOU	NON REQUIS
% 0468875100	Contact@mairie-leboulou.fr	
IPT 386813110	Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif un	ne fois les documents transmis.



 $(42.518164\ 2.839978); (42.517966\ 2.840246); (42.518947\ 2.841534); (42.519643\ 2.842693); (42.519556\ 2.842821); (42.519643\ 2.842961); (42.519738\ 2.842854); (42.520710\ 2.844334); (42.520608\ 2.844484); (42.520695\ 2.844667); (42.520829\ 2.844527); (42.521027\ 2.844881); (42.521177\ 2.844645); (42.520299\ 2.843347); (42.519010\ 2.841276); (42.518164\ 2.839978);$



Signature:

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail Ministère chargé de l'écologie

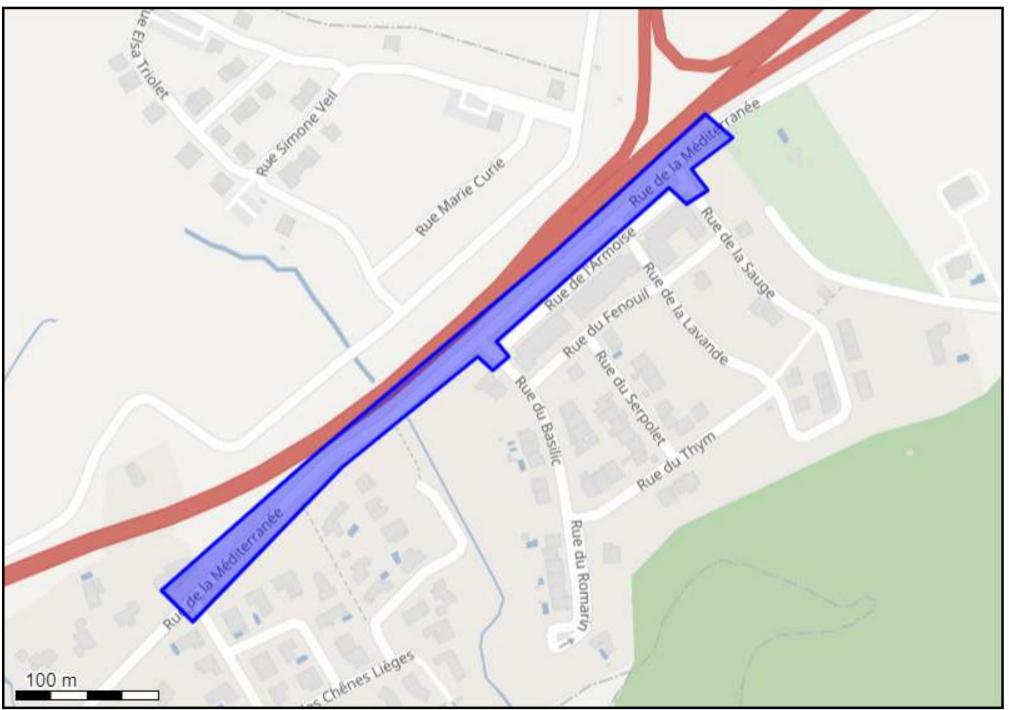
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse	F1-11	
Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT e	5	
sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, le peut être prolongé de 15 jours sour le view prolongé de 15 jours sour le considerant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.	Destinataire: Complément d'adresse: Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: Pays:	
DT (Déclaration de projet de trav	aux)	DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice : N° affaire du responsable du projet : _ Date de la déclaration : / / Responsable du projet, Responsable	 e du projet, Déclaration conjointe	N° consultation du téléservice : N° affaire de l'exécutant des travaux : Date de la déclaration : / / Nature de la déclaration (voir les codes au verso):
personne morale personne pl		
Responsable du projet Dénomination : Pays : N° SIRET : Représentant du responsable Dénomination : Complément / Service : N° : Voie : Lieu-dit / BP : Commune : Personne à contacter : Fax Courriel ₍₁₎ : Fax	du projet	Exécutants des travaux (1): Champs facultatifs Dénomination:
Emplacement du projet		Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse ₍₂₎ : Commune principale Nb de communes: (2): facultation		Adresse ₍₂₎ : CP : Commune principale : Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice
Souhaits pour le récépissé Souhaite recevoir le récépissé (ca Mode de réception du récépissé souhai	, ,	Souhaits pour le récépissé Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électron Capacité d'impression des plans : Taille Souhait de plans vectoriels : au f		Si mode de réception par voie électronique, précisez : <u>Capacité d'impression des plans</u> : Taille : Couleur : <u>Souhait de plans vectoriels</u> : au format :
Projet et son calendrier Nature des travaux ₍₃₎ : Décrivez le projet :	(3) : voir les codes au verso	Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verson
Emploi de techniques sans tranchées : Distance minimale entre les travaux et Cochez si vous souhaitez les plans Date prévue pour le commencement des travaux :///	la ligne électrique : , m s des réseaux électriques aériens.	Techniques utilisées ₍₃₎ : Autre, précisez la technique : Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
Investigations complémentair du projet (à remplir après réception Réalisation d'investigations complément Motif de réalisation ou non d'investigation	du récépissé de DT) ntaires : Oui Non	Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique :, m
complémentaires avant travaux (voir au Date des investigations complémentair Investigations susceptibles de néc	rverso)://	Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens. Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Envoi des résultats aux exploitant	s d'ouvrages et aux entreprises	Durée du chantier : jour(s)
Signature du responsable du pro	riet ou de son renrésentant	Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Nom du signataire : _

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



 $(42.518164\ 2.839978); (42.517966\ 2.840246); (42.518947\ 2.841534); (42.519643\ 2.842693); (42.519556\ 2.842821); (42.519643\ 2.842961); (42.519738\ 2.842854); (42.520710\ 2.844334); (42.520608\ 2.844484); (42.520695\ 2.844667); (42.520829\ 2.844527); (42.521027\ 2.844881); (42.521177\ 2.844645); (42.520299\ 2.843347); (42.519010\ 2.841276); (42.518164\ 2.839978);$



Signature:

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail Ministère chargé de l'écologie

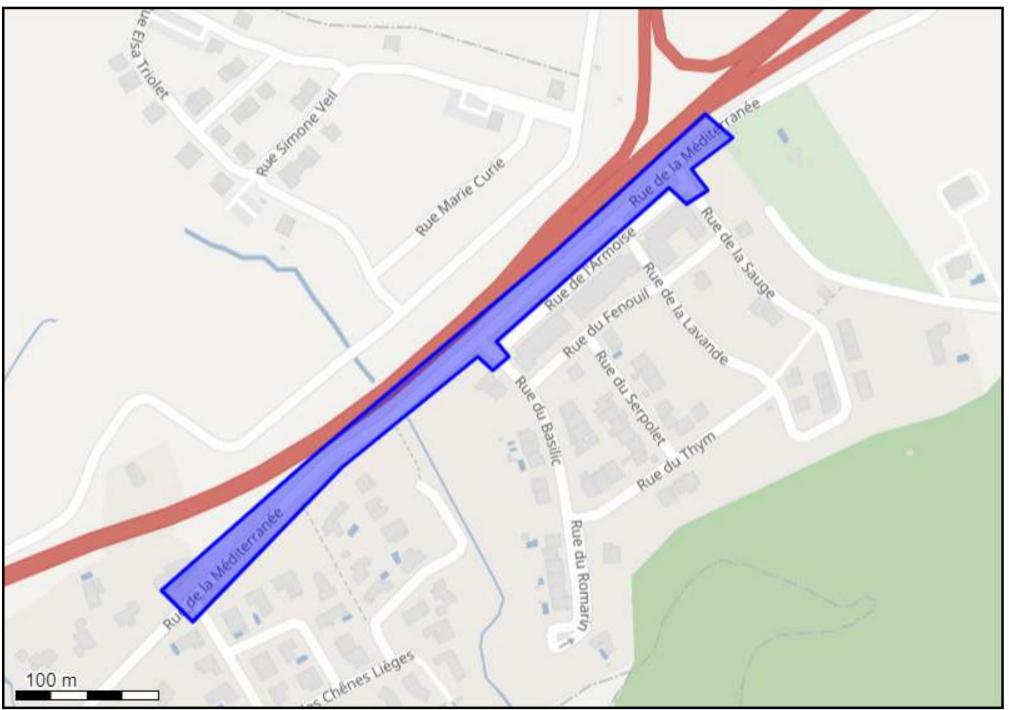
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse	F1-11	
Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT e	5	
sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, le peut être prolongé de 15 jours sour le view prolongé de 15 jours sour le considerant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.	Destinataire: Complément d'adresse: Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: Pays:	
DT (Déclaration de projet de trav	aux)	DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice : N° affaire du responsable du projet : _ Date de la déclaration : / / Responsable du projet, Responsable	 e du projet, Déclaration conjointe	N° consultation du téléservice : N° affaire de l'exécutant des travaux : Date de la déclaration : / / Nature de la déclaration (voir les codes au verso):
personne morale personne pl		
Responsable du projet Dénomination : Pays : N° SIRET : Représentant du responsable Dénomination : Complément / Service : N° : Voie : Lieu-dit / BP : Commune : Personne à contacter : Fax Courriel ₍₁₎ : Fax	du projet	Exécutants des travaux (1): Champs facultatifs Dénomination:
Emplacement du projet		Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse ₍₂₎ : Commune principale Nb de communes: (2): facultation		Adresse ₍₂₎ : CP : Commune principale : Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice
Souhaits pour le récépissé Souhaite recevoir le récépissé (ca Mode de réception du récépissé souhai	, ,	Souhaits pour le récépissé Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électron Capacité d'impression des plans : Taille Souhait de plans vectoriels : au f		Si mode de réception par voie électronique, précisez : <u>Capacité d'impression des plans</u> : Taille : Couleur : <u>Souhait de plans vectoriels</u> : au format :
Projet et son calendrier Nature des travaux ₍₃₎ : Décrivez le projet :	(3) : voir les codes au verso	Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verson
Emploi de techniques sans tranchées : Distance minimale entre les travaux et Cochez si vous souhaitez les plans Date prévue pour le commencement des travaux :///	la ligne électrique : , m s des réseaux électriques aériens.	Techniques utilisées ₍₃₎ : Autre, précisez la technique : Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
Investigations complémentair du projet (à remplir après réception Réalisation d'investigations complément Motif de réalisation ou non d'investigation	du récépissé de DT) ntaires : Oui Non	Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique :, m
complémentaires avant travaux (voir au Date des investigations complémentair Investigations susceptibles de néc	rverso)://	Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens. Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Envoi des résultats aux exploitant	s d'ouvrages et aux entreprises	Durée du chantier : jour(s)
Signature du responsable du pro	riet ou de son renrésentant	Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Nom du signataire : _

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



 $(42.518164\ 2.839978); (42.517966\ 2.840246); (42.518947\ 2.841534); (42.519643\ 2.842693); (42.519556\ 2.842821); (42.519643\ 2.842961); (42.519738\ 2.842854); (42.520710\ 2.844334); (42.520608\ 2.844484); (42.520695\ 2.844667); (42.520829\ 2.844527); (42.521027\ 2.844881); (42.521177\ 2.844645); (42.520299\ 2.843347); (42.519010\ 2.841276); (42.518164\ 2.839978);$



Signature:

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail Ministère chargé de l'écologie

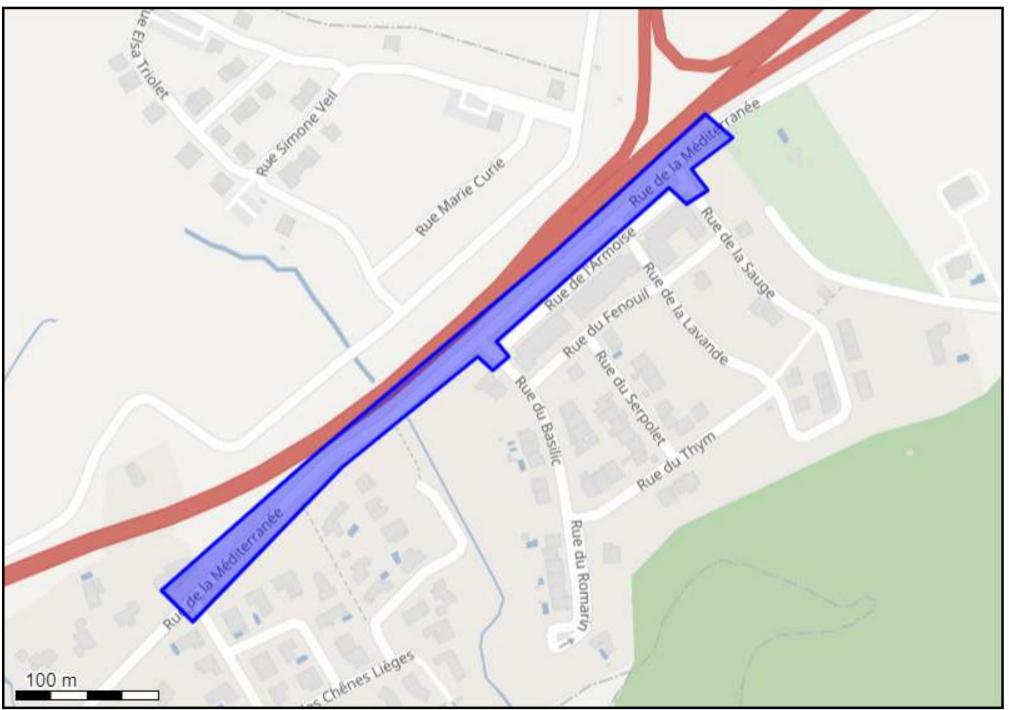
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse	F1-11	
Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT e	5	
sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, le peut être prolongé de 15 jours sour le view prolongé de 15 jours sour le considerant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.	Destinataire: Complément d'adresse: Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: Pays:	
DT (Déclaration de projet de trav	aux)	DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice : N° affaire du responsable du projet : Date de la déclaration : / / Responsable du projet, Responsable	 e du projet, Déclaration conjointe	N° consultation du téléservice : N° affaire de l'exécutant des travaux : Date de la déclaration : / / Nature de la déclaration (voir les codes au verso):
personne morale personne pl		
Responsable du projet Dénomination : Pays : N° SIRET : Représentant du responsable Dénomination : Complément / Service : N° : Voie : Lieu-dit / BP : Commune : Personne à contacter : Fax Courriel ₍₁₎ : Fax	du projet	Exécutants des travaux (1): Champs facultatifs Dénomination:
Emplacement du projet		Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse ₍₂₎ : Commune principale Nb de communes: (2): facultation		Adresse ₍₂₎ : CP : Commune principale : Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice
Souhaits pour le récépissé Souhaite recevoir le récépissé (ca Mode de réception du récépissé souhai	, ,	Souhaits pour le récépissé Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électron Capacité d'impression des plans : Taille Souhait de plans vectoriels : au f		Si mode de réception par voie électronique, précisez : <u>Capacité d'impression des plans</u> : Taille : Couleur : <u>Souhait de plans vectoriels</u> : au format :
Projet et son calendrier Nature des travaux ₍₃₎ : Décrivez le projet :	(3) : voir les codes au verso	Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verson
Emploi de techniques sans tranchées : Distance minimale entre les travaux et Cochez si vous souhaitez les plans Date prévue pour le commencement des travaux :///	la ligne électrique : , m s des réseaux électriques aériens.	Techniques utilisées ₍₃₎ : Autre, précisez la technique : Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
Investigations complémentair du projet (à remplir après réception Réalisation d'investigations complément Motif de réalisation ou non d'investigation	du récépissé de DT) ntaires : Oui Non	Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique :, m
complémentaires avant travaux (voir au Date des investigations complémentair Investigations susceptibles de néc	rverso)://	Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens. Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Envoi des résultats aux exploitant	s d'ouvrages et aux entreprises	Durée du chantier : jour(s)
Signature du responsable du pro	riet ou de son renrésentant	Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Nom du signataire : _

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



 $(42.518164\ 2.839978); (42.517966\ 2.840246); (42.518947\ 2.841534); (42.519643\ 2.842693); (42.519556\ 2.842821); (42.519643\ 2.842961); (42.519738\ 2.842854); (42.520710\ 2.844334); (42.520608\ 2.844484); (42.520695\ 2.844667); (42.520829\ 2.844527); (42.521027\ 2.844881); (42.521177\ 2.844645); (42.520299\ 2.843347); (42.519010\ 2.841276); (42.518164\ 2.839978);$



Signature:

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail Ministère chargé de l'écologie

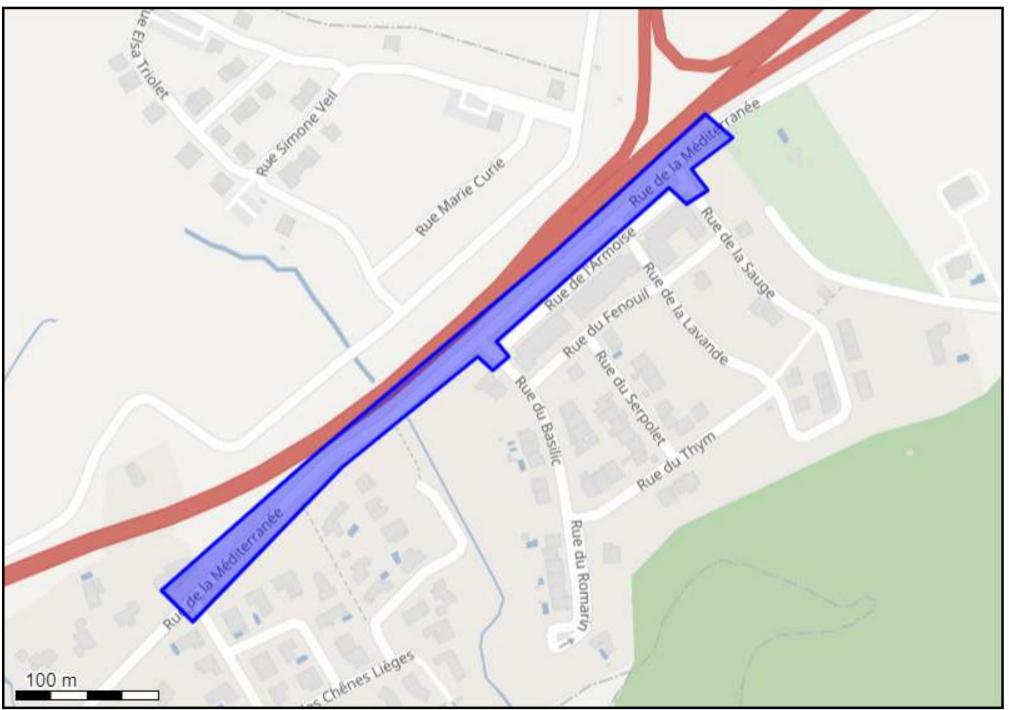
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse	F1-11	
Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT e	5	
sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, le peut être prolongé de 15 jours sour le view prolongé de 15 jours sour le considerant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.	Destinataire: Complément d'adresse: Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: Pays:	
DT (Déclaration de projet de trav	aux)	DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice : N° affaire du responsable du projet : Date de la déclaration : / / Responsable du projet, Responsable	 e du projet, Déclaration conjointe	N° consultation du téléservice : N° affaire de l'exécutant des travaux : Date de la déclaration : / / Nature de la déclaration (voir les codes au verso):
personne morale personne pl		
Responsable du projet Dénomination : Pays : N° SIRET : Représentant du responsable Dénomination : Complément / Service : N° : Voie : Lieu-dit / BP : Commune : Personne à contacter : Fax Courriel ₍₁₎ : Fax	du projet	Exécutants des travaux (1): Champs facultatifs Dénomination:
Emplacement du projet		Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse ₍₂₎ : Commune principale Nb de communes: (2): facultation		Adresse ₍₂₎ : CP : Commune principale : Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice
Souhaits pour le récépissé Souhaite recevoir le récépissé (ca Mode de réception du récépissé souhai	, ,	Souhaits pour le récépissé Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électron Capacité d'impression des plans : Taille Souhait de plans vectoriels : au f		Si mode de réception par voie électronique, précisez : <u>Capacité d'impression des plans</u> : Taille : Couleur : <u>Souhait de plans vectoriels</u> : au format :
Projet et son calendrier Nature des travaux ₍₃₎ : Décrivez le projet :	(3) : voir les codes au verso	Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verson
Emploi de techniques sans tranchées : Distance minimale entre les travaux et Cochez si vous souhaitez les plans Date prévue pour le commencement des travaux :///	la ligne électrique : , m s des réseaux électriques aériens.	Techniques utilisées ₍₃₎ : Autre, précisez la technique : Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
Investigations complémentair du projet (à remplir après réception Réalisation d'investigations complément Motif de réalisation ou non d'investigation	du récépissé de DT) ntaires : Oui Non	Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique :, m
complémentaires avant travaux (voir au Date des investigations complémentair Investigations susceptibles de néc	rverso)://	Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens. Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Envoi des résultats aux exploitant	s d'ouvrages et aux entreprises	Durée du chantier : jour(s)
Signature du responsable du pro	riet ou de son renrésentant	Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Nom du signataire : _

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



 $(42.518164\ 2.839978); (42.517966\ 2.840246); (42.518947\ 2.841534); (42.519643\ 2.842693); (42.519556\ 2.842821); (42.519643\ 2.842961); (42.519738\ 2.842854); (42.520710\ 2.844334); (42.520608\ 2.844484); (42.520695\ 2.844667); (42.520829\ 2.844527); (42.521027\ 2.844881); (42.521177\ 2.844645); (42.520299\ 2.843347); (42.519010\ 2.841276); (42.518164\ 2.839978);$



Signature:

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail Ministère chargé de l'écologie

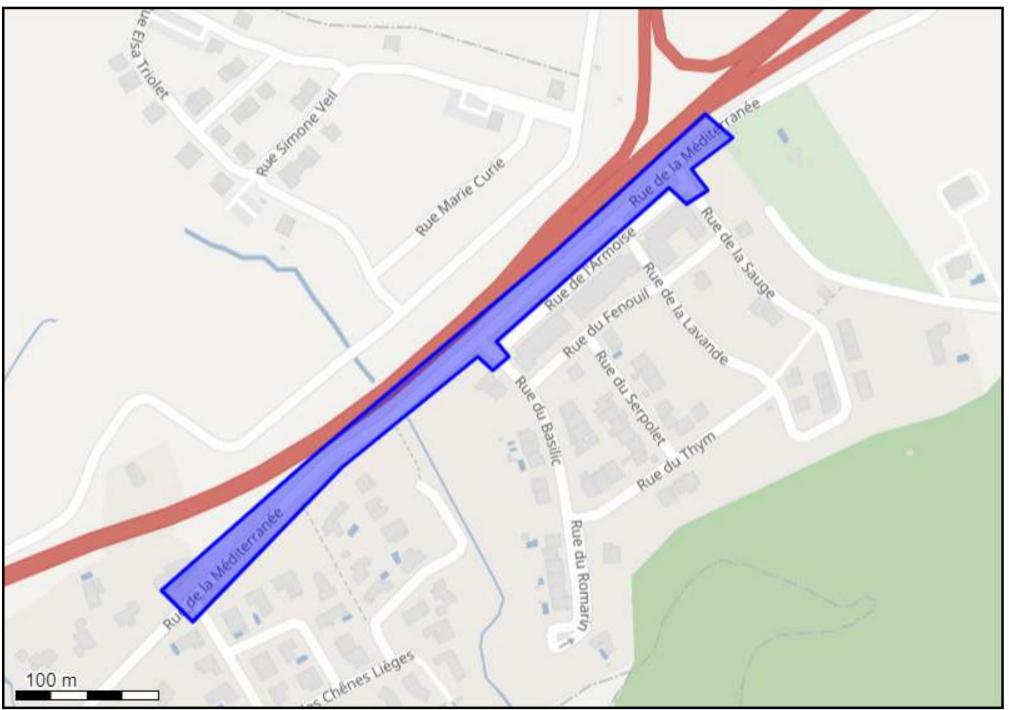
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse	F1-11	
Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT e	5	
sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, le peut être prolongé de 15 jours sour le view prolongé de 15 jours sour le considerant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.	Destinataire: Complément d'adresse: Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: Pays:	
DT (Déclaration de projet de trav	aux)	DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice : N° affaire du responsable du projet : Date de la déclaration : / / Responsable du projet, Responsable	 e du projet, Déclaration conjointe	N° consultation du téléservice : N° affaire de l'exécutant des travaux : Date de la déclaration : / / Nature de la déclaration (voir les codes au verso):
personne morale personne pl		
Responsable du projet Dénomination : Pays : N° SIRET : Représentant du responsable Dénomination : Complément / Service : N° : Voie : Lieu-dit / BP : Commune : Personne à contacter : Fax Courriel ₍₁₎ : Fax	du projet	Exécutants des travaux (1): Champs facultatifs Dénomination:
Emplacement du projet		Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse ₍₂₎ : Commune principale Nb de communes: (2): facultation		Adresse ₍₂₎ : CP : Commune principale : Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice
Souhaits pour le récépissé Souhaite recevoir le récépissé (ca Mode de réception du récépissé souhai	, ,	Souhaits pour le récépissé Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électron Capacité d'impression des plans : Taille Souhait de plans vectoriels : au f		Si mode de réception par voie électronique, précisez : <u>Capacité d'impression des plans</u> : Taille : Couleur : <u>Souhait de plans vectoriels</u> : au format :
Projet et son calendrier Nature des travaux ₍₃₎ : Décrivez le projet :	(3) : voir les codes au verso	Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verson
Emploi de techniques sans tranchées : Distance minimale entre les travaux et Cochez si vous souhaitez les plans Date prévue pour le commencement des travaux :///	la ligne électrique : , m s des réseaux électriques aériens.	Techniques utilisées ₍₃₎ : Autre, précisez la technique : Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
Investigations complémentair du projet (à remplir après réception Réalisation d'investigations complément Motif de réalisation ou non d'investigation	du récépissé de DT) ntaires : Oui Non	Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique :, m
complémentaires avant travaux (voir au Date des investigations complémentair Investigations susceptibles de néc	rverso)://	Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens. Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Envoi des résultats aux exploitant	s d'ouvrages et aux entreprises	Durée du chantier : jour(s)
Signature du responsable du pro	riet ou de son renrésentant	Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Nom du signataire : _

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



 $(42.518164\ 2.839978); (42.517966\ 2.840246); (42.518947\ 2.841534); (42.519643\ 2.842693); (42.519556\ 2.842821); (42.519643\ 2.842961); (42.519738\ 2.842854); (42.520710\ 2.844334); (42.520608\ 2.844484); (42.520695\ 2.844667); (42.520829\ 2.844527); (42.521027\ 2.844881); (42.521177\ 2.844645); (42.520299\ 2.843347); (42.519010\ 2.841276); (42.518164\ 2.839978);$

CABINET D ETUDES RENE GAXIEU Jérôme ESCUSA CS 50676 1bis , place des Alliés 34500 BEZIERS

Tél.: 0467092610 Fax: 0467092619

Courriel: jerome.escusa@gaxieu.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie Eclairage Public Avenue Leon Jean Gregory 66160 LE BOULOU

Le 07/06/2022

Objet : Information préalable au projet de travaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de LE BOULOU.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Aménagement de la rue de la Méditerranée

Emplacement : Le Boulou - Rue de la Méditerranée 66160 LE BOULOU

Début du chantier: 05/09/2022

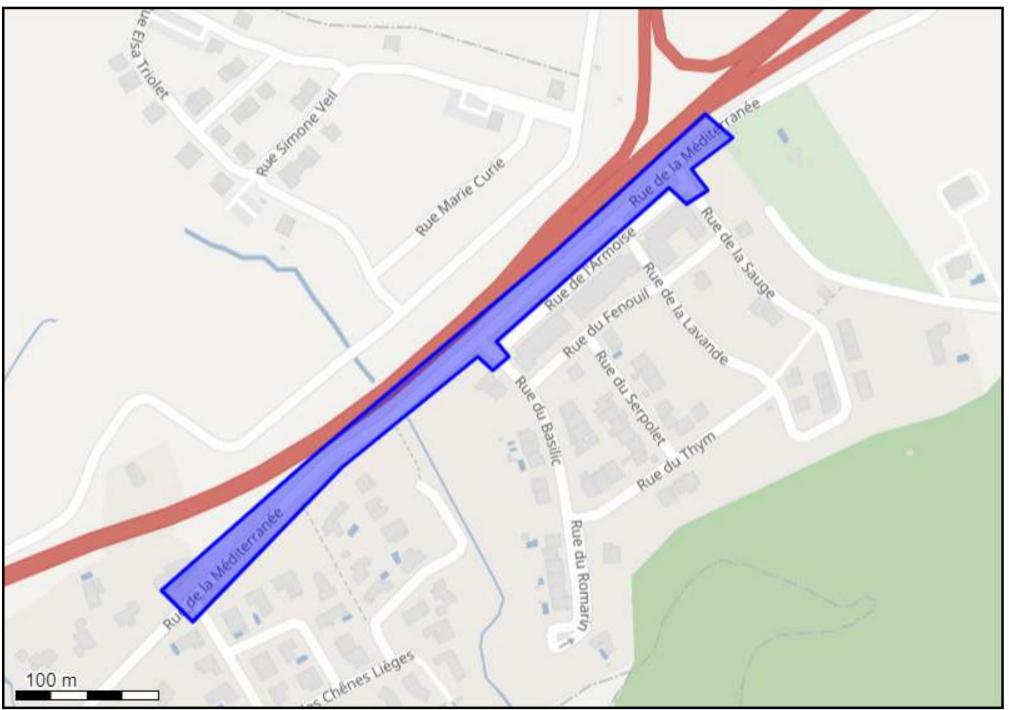
Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2022060701702DAF a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jérôme ESCUSA



 $(42.518164\ 2.839978); (42.517966\ 2.840246); (42.518947\ 2.841534); (42.519643\ 2.842693); (42.519556\ 2.842821); (42.519643\ 2.842961); (42.519738\ 2.842854); (42.520710\ 2.844334); (42.520608\ 2.844484); (42.520695\ 2.844667); (42.520829\ 2.844527); (42.521027\ 2.844881); (42.521177\ 2.844645); (42.520299\ 2.843347); (42.519010\ 2.841276); (42.518164\ 2.839978);$



Désignation du service :

Tél. : | | | | | | | | | |

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire Dénomination: Récépissé de DT Complément / Service : Récépissé de DICT Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Récépissé de DT/DICT Code Postal / Commune : conjointe Coordonnées de l'exploitant : N° consultation du téléservice : Référence de l'exploitant : Raison sociale: N° d'affaire du déclarant : Personne à contacter : ___ Personne à contacter (déclarant) : Numéro / Voie : __ Date de réception de la déclaration : _____/ ____/ _____ Lieu-dit / BP:_ Commune principale des travaux : Code Postal / Commune : Adresse des travaux prévus : Fax: Tél.: Éléments généraux de réponse Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _ (voir liste des catégories au verso) Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. Emplacement de nos réseaux / ouvrages Matériau réseau(1): Plans joints: Références : $Echelle_{(1)}$: Date d'édition₍₁₎: Prof. règl. mini₍₁₎: NB: La classe de _/ ___/ __ cm figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ____ à ___ h ___ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/ __ ou Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2) Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2) (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché Recommandations de sécurité Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _ Dispositifs importants pour la sécurité : Cas de dégradation d'un de nos ouvrages En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : Responsable du dossier Signature de l'exploitant ou de son représentant Nom du signataire : _

Signature:

Date : ____ / _

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



NOTICE D'INFORMATIONS, PRESCRIPTIONS ET LEGENDE RESEAU DE TELECOMUNICATION SFR





Contact

Demande d'information (Dévoiement, déconnexion, marquage, localisation de l'un de nos ouvrages)

Contacter Sogelink en indiquant <u>l'objet de votre demande, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos</u> coordonnées.

Par mail : <u>sfr-sa@demat.sogelink.fr</u> ou par téléphone au 09 80 80 43 03

En cas d'endommagement

Contacter Sogelink en indiquant <u>l'adresse du sinistre</u>, <u>le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.</u>

Par mail : <u>sfr-sa@demat.sogelink.fr</u> ou par téléphone au 0 805 05 26 56 choix n°8

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation antiendommagement disponible sur :

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

- 1) Cliquez sur « Construire sans détruire »
- 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.



Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

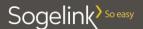
Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent <u>un caractère obligatoire</u>.

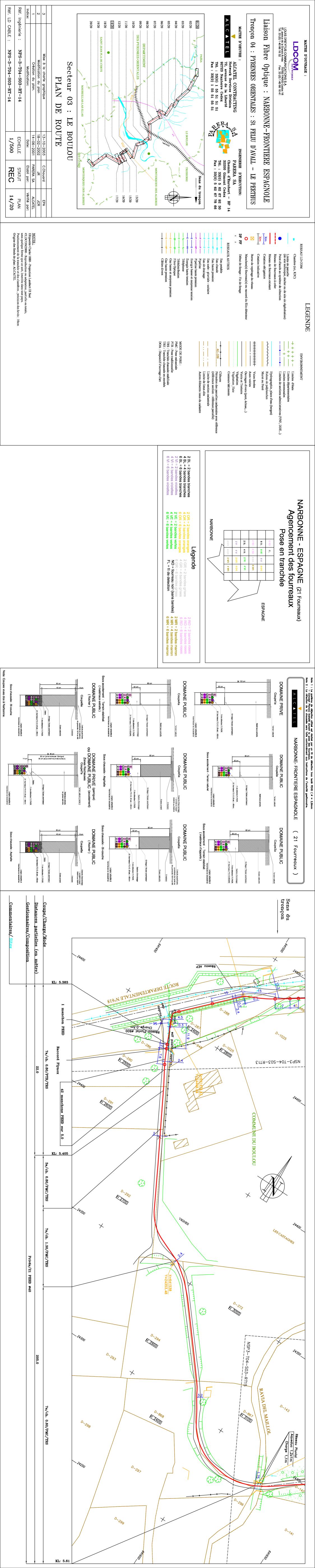
Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

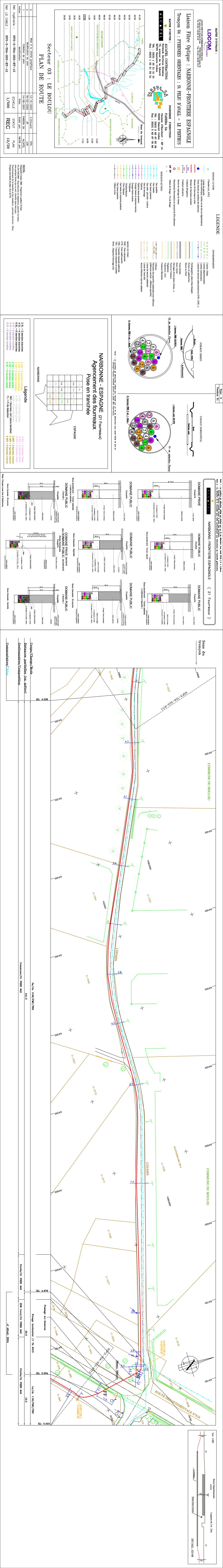
RAPPEL: Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1: Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la règlementation).









Échelle : 1:2500 --- Plan généré le : 07/06/2022 - 09:59:21 Numéro de consultation : 2022060701702DAF

Adresse : Le Boulou - Rue de la Méditerranée, 66160 LE BOULOU Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision : C Catégorie réseau : TL





Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 07/06/2022 - 09:59:21 Numéro de consultation : 2022060701702DAF

Adresse : Le Boulou - Rue de la Méditerranée, 66160 LE BOULOU Format d'impression : A4 Paysage

Folio 1





vers folio 1

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 07/06/2022 - 09:59:21 Numéro de consultation : 2022060701702DAF

Adresse : Le Boulou - Rue de la Méditerranée, 66160 LE BOULOU Format d'impression : A4 Paysage

Folio 2



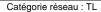
vers folio 3



Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 07/06/2022 - 09:59:21 Numéro de consultation : 2022060701702DAF

Adresse : Le Boulou - Rue de la Méditerranée, 66160 LE BOULOU Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision : C



Folio 3

Carroyage: WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857





vers folio 3

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 07/06/2022 - 09:59:21 Numéro de consultation : 2022060701702DAF

Adresse : Le Boulou - Rue de la Méditerranée, 66160 LE BOULOU Format d'impression : A4 Paysage

Folio 4





Le 07/06/2022

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

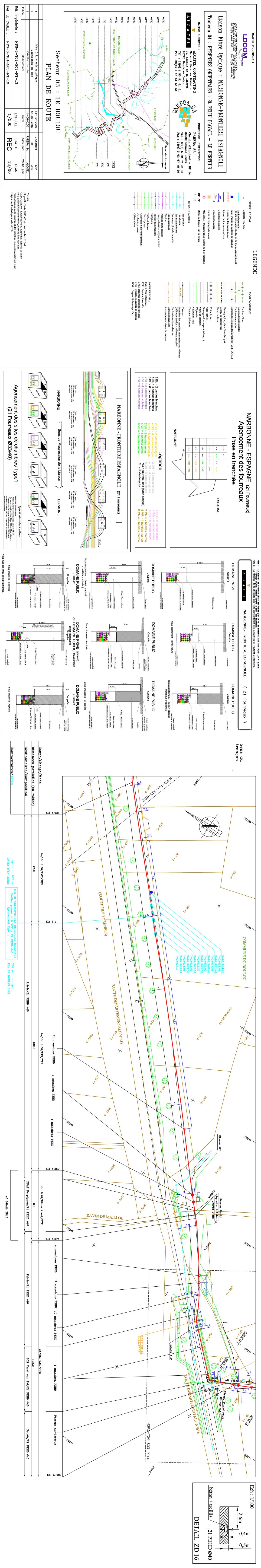
Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

NSP3T04S03RT13.pdf: https://dl.sogelink.fr/?vGyaScoK
Document original signé: https://dl.sogelink.fr/?WiVL5ufI

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink





Signature:

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail Ministère chargé de l'écologie

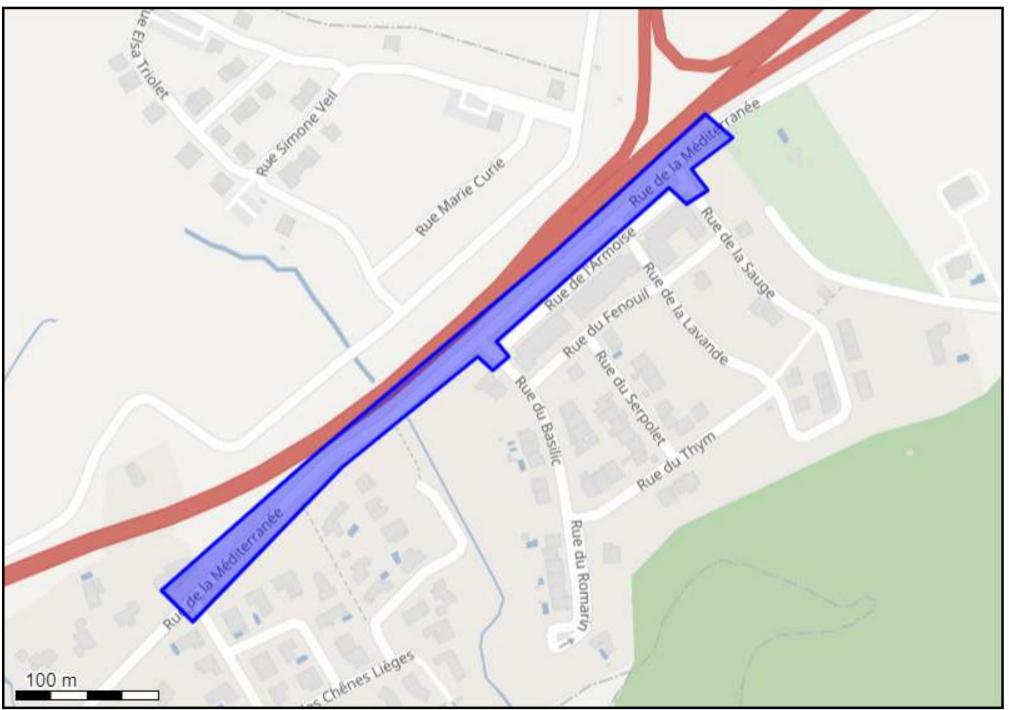
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse	F1-11	
Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT e	5	
sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, le peut être prolongé de 15 jours sour le view prolongé de 15 jours sour le considerant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.	Destinataire: Complément d'adresse: Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: Pays:	
DT (Déclaration de projet de trav	aux)	DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice : N° affaire du responsable du projet : Date de la déclaration : / / Responsable du projet, Responsable	 e du projet, Déclaration conjointe	N° consultation du téléservice : N° affaire de l'exécutant des travaux : Date de la déclaration : / / Nature de la déclaration (voir les codes au verso):
personne morale personne pl		
Responsable du projet Dénomination : Pays : N° SIRET : Représentant du responsable Dénomination : Complément / Service : N° : Voie : Lieu-dit / BP : Commune : Personne à contacter : Fax Courriel ₍₁₎ : Fax	du projet	Exécutants des travaux (1): Champs facultatifs Dénomination:
Emplacement du projet		Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse ₍₂₎ : Commune principale Nb de communes: (2): facultation		Adresse ₍₂₎ : CP : Commune principale : Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice
Souhaits pour le récépissé Souhaite recevoir le récépissé (ca Mode de réception du récépissé souhai	, ,	Souhaits pour le récépissé Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électron Capacité d'impression des plans : Taille Souhait de plans vectoriels : au f		Si mode de réception par voie électronique, précisez : <u>Capacité d'impression des plans</u> : Taille : Couleur : <u>Souhait de plans vectoriels</u> : au format :
Projet et son calendrier Nature des travaux ₍₃₎ : Décrivez le projet :	(3) : voir les codes au verso	Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verson
Emploi de techniques sans tranchées : Distance minimale entre les travaux et Cochez si vous souhaitez les plans Date prévue pour le commencement des travaux :///	la ligne électrique : , m s des réseaux électriques aériens.	Techniques utilisées ₍₃₎ : Autre, précisez la technique : Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
Investigations complémentair du projet (à remplir après réception Réalisation d'investigations complément Motif de réalisation ou non d'investigation	du récépissé de DT) ntaires : Oui Non	Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique :, m
complémentaires avant travaux (voir au Date des investigations complémentair Investigations susceptibles de néc	rverso)://	Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens. Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Envoi des résultats aux exploitant	s d'ouvrages et aux entreprises	Durée du chantier : jour(s)
Signature du responsable du pro	riet ou de son renrésentant	Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Nom du signataire : _

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



 $(42.518164\ 2.839978); (42.517966\ 2.840246); (42.518947\ 2.841534); (42.519643\ 2.842693); (42.519556\ 2.842821); (42.519643\ 2.842961); (42.519738\ 2.842854); (42.520710\ 2.844334); (42.520608\ 2.844484); (42.520695\ 2.844667); (42.520829\ 2.844527); (42.521027\ 2.844881); (42.521177\ 2.844645); (42.520299\ 2.843347); (42.519010\ 2.841276); (42.518164\ 2.839978);$

Annexe : Etude Géotechnique



HYDROGEOTECHNIQUE SUD OUEST

INGENIERIE GEOTECHNIQUE, GEOLOGIQUE, HYDROGEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE APPLIQUEE AUX BATIMENTS, GENIE-CIVIL, INFRASTRUCTURES ET A L'ENVIRONNEMENT. SONDAGES – ESSAIS DE SOLS IN SITU ET EN LABORATOIRE

MAIRIE DU BOULOU

Aménagement de la rue de la Méditerranée LE BOULOU (66)

RAPPORT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Missions G1 (ES + PGC) et G2 (AVP+PRO)

Dossier n°	Indice	Date	Rédigé par :	Vérifié par :	Remarque :
C.18.41289	Α	20/03/2019	Fabien MOREL	Georges DE CARVALHO	Diffusion initiale

Le présent rapport et ses annexes constituent un tout indissociable

Z.I. de Truilhas – 11590 SALLELES D'AUDE – Tél. 04.68.40.91.36 – Fax 04.68.46.55.14 e-mail : languedoc-roussillon@hydrogeotechnique.com

SOMMAIRE

1.	INT	RODUCTION	3
	1.1. 1.2.	MISSIONSRÉFÉRENTIELS	
	1.3.	DESCRIPTION DU PROJET AU STADE DE NOTRE MISSION	
2.	ÉTU	DE GÉOTECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE SITE MISSION G1 - PHASE ES	6
	2.1. 2.2. 2.3.	CONTEXTE SITOLOGIQUE ET HISTORIQUE CONTEXTE GÉOLOGIQUE CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE	7
	2.4.	RISQUES NATURELS	
3.	PRO	GRAMME SPÉCIFIQUE D'INVESTIGATIONS MIS EN ŒUVRE	. 11
	3.1. 3.2. 3.3.	PROGRAMME SPÉCIFIQUEIMPLANTATION DES SONDAGES ET ESSAIS	12
		ACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES, GÉOTECHNIQUES ET HYDROGÉOLOGIQUES APPRÉHEN	
4. PA	R LES	INVESTIGATIONS SPÉCIFIQUES	. 14
	4.1.	ETAT DE L'EXISTANT	
	4.2. 4.3.	CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES	17
5.	ALE	AS GEOTECHNIQUES	. 22
	5.1.	LA GEOLOGIE	22
	5.2.	LA NATURE DES MATERIAUX	22
	5.3. 5.4.	L'HYDROGEOLOGIEL'ENVIRONNEMENT ET L'HISTORIQUE DU SITE	22
	5.5.	LES RISQUES NATURELS	23
6.		ENSIONNEMENT DES ÉPAISSEURS DES COUCHES DE FORME SOUS VOIRIES ET DES	
		RES DE CHAUSSEE	
	6.2. 6.3.	RENFORCEMENT PAR RECHARGEMENT	
	6.4.	REFECTION TOTALE / PURGES STRUCTURELLES / STRUCTURES NEUVES	25
	6.5.	DIMENSIONNEMENT DE LA COUCHE DE FORME SOUS VOIRIES	26
	6.6.	DIMENSIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CHAUSSEE	28
7.	SUI	TE DES MISSIONS GEOTECHNIQUES	. 31
AN	INEXES		. 32
ΑN	INEXE 1	DIAN DITURNA NEATTON DEC CONDACES ET ESCATS	
		I PLAN D'IMPLANTATION DES SONDAGES ET ESSAIS	
ΔΝ		L PLAN D'IMPLANTATION DES SONDAGES ET ESSAIS	
711	INEXE 2	2 COUPES LITHOLOGIQUES DES SONDAGES CAROTTÉS ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQ	
AS	INEXE 2		
AS	SOCIE	2 COUPES LITHOLOGIQUES DES SONDAGES CAROTTÉS ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQ	UE
AS AN	SOCIE.	2 COUPES LITHOLOGIQUES DES SONDAGES CAROTTÉS ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQ	UE
AS AN AN	SOCIE	2 COUPES LITHOLOGIQUES DES SONDAGES CAROTTÉS ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQ B RÉSULTATS DES ESSAIS PÉNÉTROMÉTRIQUES	UE
AS AN AN	SOCIE. INEXE 3 INEXE 4	2 COUPES LITHOLOGIQUES DES SONDAGES CAROTTÉS ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQ 3 RÉSULTATS DES ESSAIS PÉNÉTROMÉTRIQUES	UE
AS AN AN AN	SOCIE. INEXE 2 INEXE 5 INEXE 6	COUPES LITHOLOGIQUES DES SONDAGES CAROTTÉS ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQ RÉSULTATS DES ESSAIS PÉNÉTROMÉTRIQUES	UE

1. INTRODUCTION

1.1. MISSIONS

À la demande et pour le compte de la MAIRIE DU BOULOU, l'agence Languedoc-Roussillon du Bureau d'Études HYDROGÉOTECHNIQUE SUD-OUEST a procédé à l'exécution des sondages, essais et études géotechniques préalables à l'aménagement de la rue de la Méditerranée sur la commune du BOULOU (66).

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la norme 94.500 des missions type d'ingénierie géotechnique de l'AFNOR-USG (Novembre 2013), qui suivent les étapes d'élaboration et de réalisation de tout projet, à savoir :

- **ÉTAPE 1 : étude géotechnique préalable (G1)**
 - ES : Phase étude de site,
 - PGC : Phase principes généraux de construction,
- ÉTAPE 2 : étude géotechnique de conception (G2)
 - AVP : Phase avant-projet,
 - PRO: Phase projet,
 - DCE / ACT
- ETAPE 3 : études géotechniques de réalisation
 - Étude et suivi géotechnique d'exécution (G3)
 - o Phase étude.
 - o Phase suivi.
 - Supervision géotechnique d'exécution (G4)
 - o Phase étude.
 - o Phase suivi.
- Etude d'éléments spécifiques géotechniques
 - Diagnostic géotechnique (G5).

L'étude géotechnique conduite sur le terrain, ainsi que le présent rapport correspondent aux **missions G1 (ES+PGC) et G2 (AVP+PRO)** de l'Union Syndicale Géotechnique. Vous trouverez en annexe la classification, le contenu, et le schéma d'enchaînement de ces missions.

Cette étude a été réalisée par **Fabien Morel**, chef de projets, avec le contrôle interne de **Georges DE CARVALHO**, Ingénieur Géologue – Géotechnicien Senior, DESS de Géologie Appliquée, Superviseur Sud-Ouest.

Notre mission de type G2 (AVP+PRO) s'arrête à la remise de ce rapport. <u>Elle devra donc être suivie des missions de type G4.</u> Ponctuellement une mission G5 à définir par la Maîtrise d'œuvre du projet pourra être réalisée. La mission G3 est à la charge de l'entreprise adjudicataire des travaux.

Le caractère de cette étude est strictement de type géotechnique. Les aspects liés à la caractérisation des ouvrages enterrés et des incidences des vestiges et fouilles archéologiques et à l'étude des dispositifs d'assainissement sont exclus.

1.2. <u>RÉFÉRENTIELS</u>

La campagne de sondages, ainsi que notre étude suivent les normes et documents français et plus particulièrement :

- Eurocodes 1 NF-EN-1991-1 (mars 2003),
- Eurocodes 7 NF-EN-1997-1 (juin 2005) et NF-EN-1997-2 (septembre 2007),
- NF P 11-300 : Guide des Terrassements Routiers 2ème édition (Juillet 2000) :
 - exécution des terrassements,
 - classification des matériaux utilisables dans la construction des remblais et des couches de forme d'infrastructures routières.
- Normes relatives aux essais in situ et essais en laboratoire.

Pour mener à bien notre mission, les documents suivants nous ont été fournis :

- les plans du projet sous format PDF,
- les hypothèses de trafic à prendre en compte pour notre étude,
- le cahier des charges de l'opération.

1.3. DESCRIPTION DU PROJET AU STADE DE NOTRE MISSION

Le projet concerne l'aménagement de la rue de la Méditerranée à l'Est du BOULOU (66), sur un linéaire de 550m entre l'impasse de la Suberaie et le giratoire d'accès à la RD618.

À ce stade, les informations connues sur le projet correspondent, entre autres :

- au recalibrage de la chaussée, avec la mise en œuvre d'un enrobé 0/10,
- la création d'un piste cyclable en enrobé coloré,
- la création de parkings en grave ciment.

L'objet de notre étude est :

- de préciser le contexte géologique, géotechnique et hydrogéologique général de la zone d'influence géotechnique,
- de décrire au regard des résultats de nos reconnaissances, le contexte particulier du site,
- de préciser les risques et aléas géotechniques,
- de décrire l'état de la chaussée existante,
- de dimensionner une structure de chaussée :
 - o soit en renforcement de l'existant.
 - o soit en structure neuve.

D'après les informations fournies par le maître d'ouvrage, le projet est classé en catégorie géotechnique 1 :

Catégorie géotechnique *	Classe de conséquence	Conditions de site	Base des justifications
1	CC1	Simples et connues	Expérience et reconnaissance géotechnique qualitative
2	CC1	Complexes	Reconnaissance géotechnique
2	CC2	Simples	et calcul
3	CC2	Complexes	Reconnaissance géotechnique
3	CC3	Simples ou complexes	et calculs approfondis

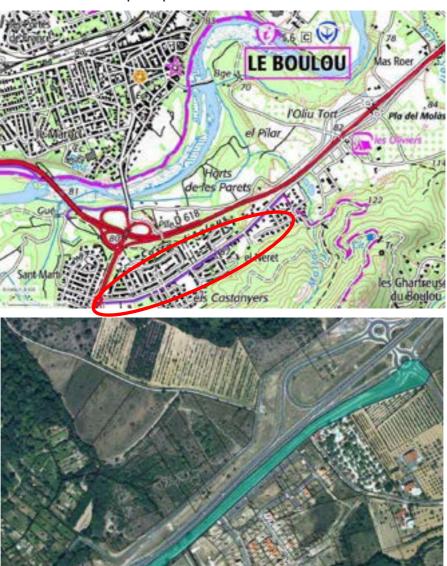
^{*} Cette classification est à confirmer par le maître d'ouvrage.

Tout changement d'implantation ou d'importance du projet par rapport aux hypothèses prises lors de l'établissement de ce rapport doit nous être communiqué et recevoir notre accord par écrit. Ces changements peuvent modifier les conclusions de notre étude.

2. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE SITE MISSION G1 – PHASE ES

2.1. CONTEXTE SITOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Le site d'étude s'étend sur un linéaire de 550m, entre l'impasse de la Suberaie et le giratoire d'accès à la RD618 au droit de la rue de la Méditerranée à l'Est du BOULOU (66). Les extraits de carte ci-après permettent de localiser le site :



2.2. CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Nous avons exploité la carte géologique (éditions du BRGM) au <u>1/50000ème de</u> <u>CERET</u> dont un extrait est présenté ci-après :



Il en ressort que le site s'insère dans les dépôts fluviatiles du Quaternaire décrits comme étant des alluvions anciennes des terrasses du Würm ancien. Il s'agit de la nappe alluviale principale du Pliocène supérieur. Ces formations sont notées F_{y1} et F_z sur la carte.

Elles recouvrent le substratum du Miocène composées de sable argileux +/- induré et de blocs, noté m₁₋₂

2.3. CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE

Le contexte hydrogéologique est caractérisé par la présence du cours d'eau le Tech et de ses affluents

Dans ce contexte, il est possible de rencontrer :

- des circulations dans les couches superficielles à la faveur de l'infiltration du ruissellement,
- une nappe à faible profondeur au sein des terrains alluvionnaires.

2.4. RISQUES NATURELS

2.4.1. Arrêtés catastrophes naturelles

Selon le portail de prévention des risques majeurs du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune sont les suivants :

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle												
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du								
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982								
Inondations et coulées de boue	12/10/1986	14/10/1986	11/12/1986	09/01/1987								
Inondations, coulées de boue et effets exceptionnels dus aux précipitations	22/01/1992	25/01/1992	15/07/1992	24/09/1992								
Inondations et coulées de boue	26/09/1992	27/09/1992	12/10/1992	13/10/1992								
Inondations et coulées de boue	12/11/1999	14/11/1999	29/11/1999	04/12/1999								
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009								
Inondations et coulées de boue	21/11/2011	21/11/2011	30/01/2012	02/02/2012								

On note la présence de nombreux arrêté pour « Inondations et coulées de boue » sur la commune de Le Boulou (66).

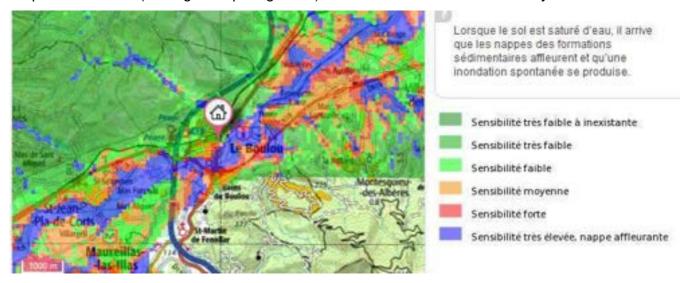
On note également la présence des PPRn suivants en application sur la commune :

Plan de prévention des risques naturels

Bassin de risque	Plan	Aléa	Prescrit le <i>l</i> Prorogé le	Enquêté le	Appliqué par anticipation le / Approuvé le	Modifié le/ Revisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit le / Annulé le / Abrogé le
Tech aval	PPRn Inondation Mouveme	n nt de terrain	29/03/1996 / -	01/04/1997	- / 19/11/1997	-	08/02/2001	-1-1-
	PPRn Feu de foi	rêt	26/09/2011 / -	15/10/2012	-/22/07/2013	-	13/09/2013	-1-1-

2.4.2. Remontée de nappes

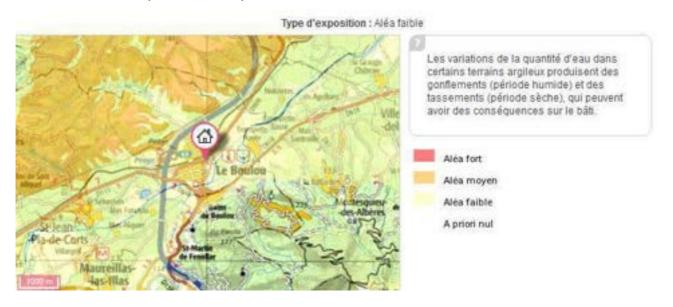
Le portail Internet (www.georisques.gouv.fr) classe le site en sensibilité moyenne :



On veillera à se rapprocher des services communaux pour connaître le niveau des PHEC.

2.4.3. Les phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux

La cartographie de l'aléa des sols argileux aux phénomènes de retrait gonflement dont un extrait est présenté ci-après classe le site en zone **d'aléa faible**.

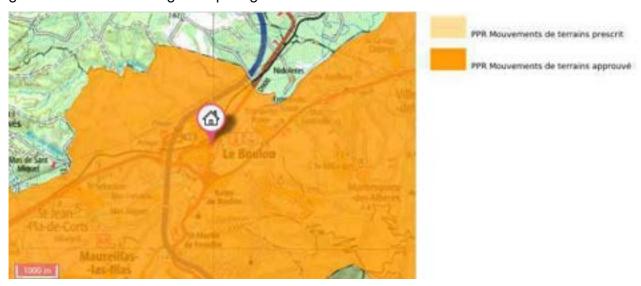


2.4.4. Base de données des cavités souterraines

Aucune cavité souterraine n'a été recensée par le site gouvernemental www.georisques.gouv.fr au droit de la zone d'étude.

2.4.5. Risque de glissement de terrain

La zone d'étude se situe en zone de mouvement de terrain d'après le site gouvernemental www.georisques.gouv.fr.



Néanmoins aucun mouvement de terrain n'est répertorié dans un rayon de 500m autour de la zone d'étude.

3. PROGRAMME SPÉCIFIQUE D'INVESTIGATIONS MIS EN ŒUVRE

3.1. PROGRAMME SPÉCIFIQUE

Nous avons mis en œuvre les investigations suivantes :

- Sur le linéaire du projet :
 - 28 mesures de déflexion au moyen d'une poutre de Benkelman mise en œuvre sous un camion 4x2 chargé à 13T sous l'essieu arrière, avec mesures à l'axe et en rive,
 - o L'auscultation de la chaussée par un ingénieur géotechnicien.
- ▶ 8 sondages carottés, notés S1 à S8, au moyen d'une sondeuse HYDROFORE 1200, au carottier rotation Ø116mm sur la hauteur des enrobés, puis au carottier roto-percussion Ø116mm au-delà. Ils ont été descendus aux profondeurs suivantes :

Sondage	Profondeur d'arrêt (m)
S1	0.50
S2	0.50
S3	0.50
S4	0.50
S5	0.50
S6	0.50
S 7	2.00
S8	2.00

- L'enregistrement des paramètres de forage à l'avancement avec un appareil de type LUTZ. Cet appareil permet de mesurer :
 - o la vitesse instantanée d'avancement (VIA),
 - la pression sur l'outil (PO),
 - o la pression d'injection du fluide de forage (PI),
 - o le couple de rotation (CR),

8 essais au pénétromètre dynamique lourd, notés PD-S1 à PD-S8, descendus aux profondeurs suivantes :

Essais	Profondeur (m)	Motif d'arrêt
PD-S1	0.30	Refus sur terrain résistant
PD-S2	0.50	Refus sur terrain résistant
PD-S3	0.20	Refus sur terrain résistant
PD-S4	0.50	Refus sur terrain résistant
PD-S5	0.50	Refus sur terrain résistant
PD-S6	0.10	Refus sur terrain résistant
PD-S7	2.00	Profondeur objectif atteinte
PD-S8	2.00	Profondeur objectif atteinte

- > En laboratoire suivant les normes correspondantes :
 - 8 mesures de la teneur en eau naturelle, NF P 94-050,
 - 8 mesures de la valeur au bleu de méthylène, NF P 94-068,
 - 8 analyses granulométriques par tamisage, NF P 94-056,
 - o 1 mesure de l'Indice Portant Immédiat, NF P 94-093,
 - 10 vérifications de présence d'amiante sur une couche homogène, NFX 43-050,
 - 10 analyses d'HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique) sur une couche homogène, EN 15527.

3.2. IMPLANTATION DES SONDAGES ET ESSAIS

Le plan d'implantation des sondages et essais est fourni en annexe du rapport.

3.3. ORGANISATION DES ANNEXES

Nous présentons en annexe à ce rapport :

- en annexe 1, les plans d'implantation des sondages et essais,
- > en annexe 2, les coupes lithologiques des sondages carottés avec le reportage photographique associé,
- en annexe 3, les résultats des essais pénétrométriques,
- en annexe 4, les résultats des mesures amiante HAP,
- > en annexe 5, les résultats des mesures de déflexion,
- > en annexe 6, les résultats des essais en laboratoire,
- > en annexe 7, les fichiers de calculs ALIZE,
- en annexe 8, le rappel des missions géotechniques.

4. CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES, GÉOTECHNIQUES ET HYDROGÉOLOGIQUES APPRÉHENDÉES PAR LES INVESTIGATIONS SPÉCIFIQUES

4.1. ETAT DE L'EXISTANT

4.1.1. Relevés visuels

Nous avons ausculté la chaussée sur le linéaire concerné. On retiendra :

- > des enrobés visuellement en état correct.
- la présence de tranchées de réseaux :
- > transversales,
- longitudinale le long de l'accotement Sud (réseau fibre optique),
- la présence des voiries de l'ensemble immobilier venant recouvrir partiellement les enrobés de la rue.

Le reportage photographique ci-après illustre ces observations :

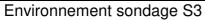


Environnement sondage S1



Environnement sondage S2







Environnement sondage S4

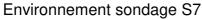


Environnement sondage S5



Environnement sondage S6







Environnement sondage S8

4.1.2. Mesures de déflexion

Nous avons réalisé une série de mesures de déflexions en rive et en axe de chaussée dans les deux sens de circulation. La vue aérienne permet de repérer les points 1 et 28 des mesures, avec :

- > une mesure tous les 20m,
- les chiffres pairs positionnés côté Sud-Est,
- le chiffres impairs positionnés côté Nord-Ouest.



Il en ressort les valeurs caractéristiques suivantes, avec notamment des déflexions caractéristiques dc élevées :

Position	Axe	Rive
dm	28,36	38,82
σ dm	29,55	27,84
dc	87,46	94,50

4.2. CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES

L'analyse des coupes lithologiques des différents sondages permet de schématiser la lithologie de la manière suivante :

4.2.1. Structure de chaussée

Nature:

Enrobés sur une couche de forme constituée de sable +/- graveleux +/- limoneux gris marron beige à galets, ces couches ont été rencontrées aux profondeurs et sur les épaisseurs suivantes :

Sondage	Enro	bés	Couche de forme			
Oondage	Profondeur (m)	Epaisseur (m)	Profondeur (m)	Epaisseur (m)		
S1	0 à 0.05	0.05	0.05 à 0.30	0.25		
	0.30 à 0.36	0.06	0.36 à 0.45	0.09		
S2	0 à 0.03	0.03	0.03 à 0.46	0.43		
S3	0 à 0.03	0.03	0.03 à 0.40	0.37		
S4	0 à 0.04	0.04	0.04 à 0.40	0.36		
S5	0 à 0.03	0.03	0.03 à 0.40	0.37		
S6	0 à 0.02	0.02	0.02 à 0.35	0.33		
S7	0 à 0.04	0.04	0.06 à 0.10	0.04		
	0.06 à 0.10	0.04	0.10 à 1.10	1.00		
S8	0 à 0.12	0.12	0.12 à 0.85	0.73		

Détection amiante et HAP :

Pour les analyses amiante, les recherches ont été exclusivement menées selon la norme NFX 43-050 et suivant les annexes G6 et G7 du guide de l'IDDRIM de décembre 2013.

Pour la recherche d'HAP, les analyses ont été menées par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse selon la norme EN 15527 pour quantification des 16 congénères.

Les analyses des prélèvements d'enrobés effectués ne mettent pas en évidence de fibres d'amiante.

Les concentrations en HAP des échantillons analysés sont inférieures à 50 mg/kg sauf pour SC1 (28 à 36cm) avec des taux supérieurs à 1000mg/kg.

La réutilisation des enrobés de la couche analysée est définie par le guide d'application SETRA 2016 : Acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en technique routière. (Partie 3 et tableau annexe 2B).

Essais en laboratoire :

3 identifications GTR ont été réalisées sur les matériaux de la couche de forme. Les résultats sont présentés en annexe 6.

	SAIS FICATION	Réaction à l'acide	Classification	Valeur au bleu	Granulométrie par tamisage						
		-	11-300	94-068		94-056					
							% de passant				
Sondages	Prof(m)	RA	GTR	VBS	Dmax (mm)	50 mm	20 mm	5 mm	2 mm	400 µm	80 µm
S8	0.30-0.84	nr	В5	0.09	24	100	99	74	58	34	20.0
S4	0.10-0.41	nr	В5	0.08	30	100	96	64	48	27	14.5
S2	0.20-0.58	nr	A1	0.42	26	100	97	82	72	53	37.3

Les matériaux testés sont classés en GTR A1 et B5, c'est-à-dire des sols très sensibles à l'eau et aux remaniements (pas conforme avec une couche de forme de qualité).

Caractéristiques mécaniques :

La couche de forme présente une compacité élevée à très élevée à l'échelle du linéaire étudié avec 17.67 ≤ qd (MPa) ≤ 46.35. Le refus au pénétromètre a été obtenue dans cette couche sur PD1, PD2, PD3 et PD6.

4.2.2. <u>Couche C1</u>

Nature:

Sable +/- limoneux marron beige à graviers et galets, correspondant aux alluvions, couche reconnue aux profondeurs et sur les épaisseurs suivantes :

Sondage	Profondeur du toit (m)	Profondeur du mur (m)	Epaisseur (m)
S1	0.45	0.50 (fin du sondage)	≥ 0.05
S2	0.46	0.50 (fin du sondage)	≥ 0.04
S3	0.40	0.50 (fin du sondage)	≥ 0.10
S4	0.40	0.50 (fin du sondage)	≥ 0.10
S5	0.40	0.50 (fin du sondage)	≥ 0.10
S6	0.35	0.50 (fin du sondage)	≥ 0.15
S7	1.10	2.00 (fin du sondage)	≥ 0.90
S8	0.85	2.00 (fin du sondage)	≥ 1.15

Caractéristiques mécaniques :

- Compacité élevée à très élevée au pénétromètre dynamique avec 5.52 ≤ qd (MPa) ≤ 29.52.
- Une valeur de compacité moyenne sur PD8 à 1.25m de profondeur avec qd (MPa) = 4.83
- La compacité de cette couche est très dépendante de sa charge en galets.

Essais en laboratoire :

5 identifications GTR ont été réalisées sur les matériaux de la couche de forme. Les résultats sont présentés en annexe 6.

	SAIS FICATION	Réaction à l'acide	Classification	Valeur au bleu		Gra	anulom	étrie pa	r tamis	age						
		1	11-300	94-068				94-056								
							%	de passa	int							
Sondages	Prof(m)	RA	GTR	GTR	GTR	GTR	GTR	VBS	VBS	Dmax (mm)	50 mm	20 mm	5 mm	2 mm	400 μm	80 µm
S8	1.00-1.54	nr	A1	0.89	35	100	99	90	82	63	38.9					
S8	1.54-2.00	nr	A1	0.44	29	100	98	86	76	54	37.1					
S7	1.30-1.90	nr	A1	1.24	12	100	100	99	98	91	55.3					
S6	0.29-0.60	nr	В5	0.20	35	100	98	74	58	37	23.3					
S3	0.40-0.63	nr	В5	0.27	49	100	97	74	60	39	23.9					

Les matériaux testés sont classés en GTR A1 et B5, c'est-à-dire des sols très sensibles à l'eau et aux remaniements

4.2.3. Remarques

On gardera à l'esprit que les formations alluviales peuvent être hétérogènes en faciès, avec des niveaux limoneux et des niveaux sableux imbriqués, avec une charge en galets de blocs aléatoire, sans qu'une continuité puisse être mise en évidence suivant une logique de profil en long.

L'esquisse géologique est établie à partir de sondages en petit diamètre, des variations latérales et horizontales de faciès et d'épaisseur ne peuvent être exclues.

4.3. CARACTERISTIQUES HYDROGEOLOGIQUES

Lors de nos reconnaissances fin février 2019, la présence d'eau dans les forages n'a pas été mise en évidence.

Remarque:

Les sondages de reconnaissance se font sur une période de courte durée et le niveau de la nappe indiqué dans le rapport ne reflète pas forcément le niveau maximum. L'origine des fluctuations possibles est, soit naturelle (sécheresse, crue de nappe en relation avec la situation météorologique par exemple), soit dues à des travaux ou une modification de l'environnement aux alentours immédiats (pompages, rejets, effets barrages, etc.). C'est pourquoi nous allons suivre sur une période de 6 mois les ouvrages équipés en piézomètres.

On retiendra donc de ce site :

- l'existence possible de circulations erratiques et intermittentes à différentes profondeurs au sein de toutes les couches, fortement conditionnées par la météorologie,
- la présence possible d'une importante quantité d'eau dans les formations alluviales suivant les battements du réseau hydrographique local,
- la présence d'un aquifère en profondeur dans le substratum du Miocène.

5. ALEAS GEOTECHNIQUES

Les aléas géotechniques sont en relation entre autres, avec :

5.1. LA GEOLOGIE

- aléas liés aux variations d'épaisseur des différentes couches, et notamment des remblais superficiels et/ou de l'épaisseur et la nature des alluvions qui peuvent localement être plus épais entre les sondages,
- aléas liés aux variations latérales de faciès au sein des couches C0, pouvant entraîner l'apparition de lentilles de nature variable au sein des couches. Il est possible que des sols de nature localement différente de celle retrouvée en sondages apparaissent localement lors des travaux de terrassement,
- aléas liés à l'hétérogénéité, la blocométrie,

5.2. LA NATURE DES MATERIAUX

- > présence de matériaux de nature hétérogène au sein des remblais,
- présence de matériaux de nature hétérogène au sein des couches C0,
- présence de blocs pluridécimétriques,
- sensibilité à l'eau et à l'affouillement.
- > sensibilité au remaniement mécanique à l'exécution,
- présence de gros éléments au sein des couches C0 et C1,
- sensibilité à la boulance.

5.3. L'HYDROGEOLOGIE

- aléas liés aux fluctuations saisonnières du niveau libre de la nappe ; on rappelle que le niveau mesuré par nos soins n'est pas nécessairement représentatif du niveau maximum de cette nappe,
- aléas liés au caractère erratique et intermittent des circulations susceptibles d'affecter les sols des couches 0 et 1 au dessus de la nappe,
- > aléas liés à la mise en charge localisée de la nappe sous les lentilles fines (variations latérales de faciès dans les alluvions),
- aléas lié à la présence du Tech

5.4. L'ENVIRONNEMENT ET L'HISTORIQUE DU SITE

- vestiges de fondations et d'ouvrage enterrés ou d'ouvrages creux désaffectés (conduites, réseaux, etc.)
- présence de réseaux enterrés traversant le cours d'eau, ou longitudinalement à la piste de service,
- présence de voies de circulation.

5.5. **LES RISQUES NATURELS**

> PHE à prendre en compte.

6. DIMENSIONNEMENT DES ÉPAISSEURS DES COUCHES DE FORME SOUS VOIRIES ET DES STRUCTURES DE CHAUSSEE

6.1. CARACTERISTIQUES DE LA COUCHE DE FORME ACTUELLE

Les couches de formes existantes sont :

- constituées de sable +/- graveleux +/- limoneux gris marron beige à galets,
- > sensibles à l'eau (non conforme avec une couche de forme),
- de compacité élevée à très élevée,
- d'épaisseurs variant :
 - o de 0.25m à 0.43m entre S1 et S6,
 - passant entre 0.73m et 1.00m sur S7 et S8.

La valeur minimale relevée sur les essais pénétrométriques est de 17 MPa, soit un EV2 de l'ordre de 100 MPa et donc une AR2.

6.2. RENFORCEMENT PAR RECHARGEMENT

Compte tenu de la présence de bordures et de contraintes de seuil sur la quasitotalité de la voirie, cette solution n'est pas envisageable.

Par ailleurs le rechargement ne résoudrait pas les problèmes liés à l'hétérogénéité de la couche de forme et aux chutes de portances possibles du sol support.

6.3. <u>DECAISSEMENT PARTIEL</u>

La solution de décaissement partiel consiste à raboter le corps de chaussée ancien existant, à valoriser au maximum la couche de forme existante et à mettre en œuvre un corps de chaussée neuf et homogène conforme au niveau de trafic.

Dans le cas présent, l'épaisseur de corps de chaussée minimale nécessaire est de 16cm (voir ci-après), sous réserve d'une couche de forme résiduelle en place de type PF2 et de 19cm d'épaisseur minimale pour assurer la non-gélivité.

Avec une couche de réglage d'environ 10cm pour permettre la mise en œuvre de la GB, ceci conduit à une épaisseur de décaissement de 26cm.

Par conséquent le décaissement partiel peut conduire à se retrouver une épaisseur résiduelle de couche de forme localement insuffisante (S1, S3, S4, S5, S6).

On notera également que pour des raisons évidentes de sécurité, les carottages ont été réalisés en dehors de l'implantation des réseaux, et que la nature et l'épaisseur de couche de forme peut être différente au droit de ces derniers.

Par ailleurs, certains matériaux en place peuvent être pollués par la matrice limoneuse du sol support (et donc rendus sensibles à l'eau).

6.4. <u>REFECTION TOTALE / PURGES STRUCTURELLES / STRUCTURES</u> NEUVES

6.4.1. Principes d'aménagements

La chaussée étudiée se caractérise par :

- Un corps de chaussée d'épaisseur et de qualité insuffisante au regard du trafic,
- Une couche de forme d'épaisseur variable influencée par les passages de réseaux. On gardera présent à l'esprit que les épaisseurs mesurées au droit des sondages sont ponctuelles et réalisées en dehors des passages de réseaux. Le matériau de couche de forme peut être pollué par le sol support ou la couche de forme peut être de plus faible épaisseur.
- Un sol support en matériaux fin sensible à l'eau et au gel pouvant évoluer en période humide vers des portances très faibles.
- La présence potentielle de circulations d'eau dans la PST.

La présence de nombreux réseaux sous chaussée.

Dans ces conditions, la solution la mieux adaptée est la constitution d'une structure neuve conforme au trafic.

6.4.2. Arase

Compte tenu de la configuration topographique du site, la récupération des eaux pluviales et la gestion d'éventuelles circulations souterraines il y a un risque de ne pas permettre d'éviter toute infiltration vers le fond de la structure pouvant entrainer une chute de portance de la PST(*) et donc une diminution de la portance de la couche de forme.

(*) le matériau de PST est un matériau sablo-limoneux très sensible à l'eau

C'est pourquoi il est préférable de tabler sur un niveau PST1/AR1.

Il est également préférable de réaliser les terrassements à l'avancement (et d'éviter tout risque de stagnation de l'eau sur la PST) pour limiter les risques de perte de portance du fond de forme dus aux éventuelles précipitations au moment du chantier (risque d'évolution en PST0/AR0).

6.5. <u>DIMENSIONNEMENT DE LA COUCHE DE FORME SOUS VOIRIES</u>

Les matériaux de couche de forme seront mis en œuvre sur un géotextile :

- possédant une résistance à la rupture de 20kN/m minimum, déroulé à l'avancement des terrassements. On limitera le D des matériaux de couche de forme à 60mm,
- ➢ Pour un D<60mm, on pourra tabler sur un géotextile possédant une résistance à la rupture de 20kN/m minimum. Pour un D=150mm, on optera pour un géotextile possédant une résistance à la rupture de 25kN/m minimum en résistance et pour un D=250mm, on optera pour un géotextile possédant une résistance à la rupture de 30kN/m minimum.</p>

Les géotextiles auront une fonction drainante avec une porométrie O₉₅≥150µm.

Les matériaux à fonction drainante de la couche de forme seront mis en œuvre à l'avancement des terrassements et du déroulement du géotextile.

Les matériaux de couche de forme suggérés sont de type :

En matériaux drainants de type 0/60 :

- > D<60mm,
- propres : VBS < 0.1,</p>
- passant à 80μm < 5 %,
- drainants D10 >1mm,
- chimiquement inertes,

fermés par une couche de réglage :

- > D<31.5mm,
- propres : VBS < 0.1,</p>
- passant à 80μm < 5 %,
- > chimiquement inertes,
- bien gradués, s'inscrivant dans un fuseau de TALBOT-FULLER d'équation :

$$\frac{p}{100} = \left(\frac{d}{D}\right)^n$$
 n étant déterminée à partir des couples :

D=60mm, $\%80\mu m = 3\%$: courbe basse du fuseau,

D=20mm, $%80\mu m = 7\%$: courbe haute.

Ces matériaux compactés à q3 ont respectivement un module EV_2^1 intrinsèque (module de la couche suffisamment épaisse pour que le bicouche n'intègre plus le sol de fondation) de :

- 150MPa pour le 0/60mm,
- 200 MPa pour le 0/31.5mm.

Dans ces conditions, on peut tabler sur une épaisseur h de 0/60mm de 30cm fermée par 10cm de 0/31.5mm pour obtenir une EV_2^3 minimal de la plateforme de 80MPa (PF2qs) en veillant à ce que $EV_2/EV_1 < 2.1$.

LE BOULOU (66) Aménagement de la rue de la Méditerranée

Page n°28

Si il est nécessaire de procéder sous le 0/60mm à un reclassement d'arase, celui-ci

est fait au moyen d'un 0/150mm propre (VBs <0.1 - %80μm < 5%, bien gradué,

compacté à q3). Pour ce type de matériau compacté à q3, on peut tabler sur un EV₂1=

120MPa.

Nous rappelons que notre étude permet de fixer les critères de portance des

plateformes, néanmoins, il appartiendra à l'entreprise d'adapter les moyens de

compactage afin de respecter ces critères tout en préservant les bâtiments et

ouvrages avoisinants.

Si le critère de portance n'est pas atteint, c'est que, soit :

la teneur en eau du matériau constitutif de l'arase est plus élevée que pendant les

sondages,

la purge n'a pas été suffisamment approfondie,

le matériau de couche de forme sous-jacent n'est pas de qualité suffisante en

nature et/ou en compactage,

le compactage est trop intensif et a « claqué » le support.

Il convient donc d'identifier le facteur incriminé pour choisir les mesures adaptées.

DIMENSIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CHAUSSEE

6.6.1. **Trafic**

Le trafic transmis est de 50PL/JSENS

Trafic T3- au sens de la norme NFP 98-086. (Limite T4)

Durée de service : 20ans

Taux de croissance : 2%

NPL: 434 350 PL

6.6.2. Vérification au gel – Station de PERPIGNAN (66)

Il est rappelé que le choix de l'Indice de Gel de Référence est un choix d'aménagement du maître d'ouvrage (Annexe E Norme NFP98-086).

- Indice de référence IR Hiver Rigoureux Non Exceptionnel (HRNE) : 0°C.J
- Indice de référence IR Hiver Exceptionnel (HE) : 25°C.J

6.6.3. Hypothèses de calcul

Par application de la norme NFP 98-086 : pour un trafic T3- :

- CAM=0,4 pour les matériaux bitumineux
- CAM=0.6 sur la plateforme
- Risque : 25% sur matériaux bitumineux

6.6.4. Propriétés mécaniques des matériaux (modules et fatigue)

Les modèles existants sont calés sur la base des modules définis sur la base du calage du modèle sur <u>les uniques valeurs de déflexions élastiques.</u>

La limite admissible de fatigue (sur les contraintes ou les allongements en fonction des matériaux) sur les matériaux existants est calculée sur la base des paramètres de loi de fatigue supposés constants dans le temps.

Les sollicitations sont celles du trafic tel que défini ci-avant.

Le renforcement est validé si l'allongement (resp. la contrainte) calculé(e) est inférieur(e) à l'allongement (resp. la contrainte) admissible ainsi évalué.

Dans le cadre de cette étude de renforcement, la vérification ne se fait qu'au niveau du corps de chaussée.

Les couches des renforcements doivent être parfaitement collées entre elles et parfaitement collées au support.

6.6.5. Structure neuve adaptée au trafic

Tous calculs réalisés, il vient la structure de chaussée suivante :

	Plateforme PF2 - EV2>50MPa**
Structure de chaussée	6cm BBSG3 * 10cm de GB4 *
Épaisseur minimale de matériaux de type D non gélifs pour l'IR HE 25°C.J***	19 cm

^{*} Toutes les couches sont supposées collées

Les enrobés doivent être conformes à la norme NFEN 13108-1

Rappel:

L'épaisseur moyenne d'utilisation d'un BBSG3 0/10 est de 5 à 7cm (NFP 98-150-1) L'épaisseur moyenne d'utilisation d'une GB4 0/14 est de 8 à 14cm (NFP 98-150-1) La couche de roulement devra présenter une bonne tenue à la fissuration thermique. Ceci implique de ne pas utiliser de liants durs mais privilégier un liant modifié aux élastomères.

*Attention au niveau des passages de réseaux il faudra bien s'assurer que la portance est telle que que définit dans les différents cas-ci dessus. Le cas échéant faire une purge sur la zone concernée en matériaux granulaires

Les matériaux de couche de forme granulaires suggérés sont du type :

***Si l'on suppose le sol support très gélif (Qg=0) les épaisseurs minimales de couche de forme granulaire non gélives et insensibles à l'eau, pour les corps de chaussées les moins épais sont les suivantes. (Indépendamment des considérations de portance du sol support - Cf épaisseurs de couche de forme minimales définies dans le chapitre couche de forme pour atteindre EV2=50 MPa)

portance du sol support) pour les corps de chaussées les moins épais sont les suivants en fonction de l'Indice de Gel du projet

^{**}Couche de forme : EV2 mesurée à l'essai de plaque

7. SUITE DES MISSIONS GEOTECHNIQUES

Dans le cadre de l'enchainement des missions géotechniques, il conviendra de réaliser :

- lorsque les plans auront été réalisés, une étude d'exécution G3 pour valider les orientations choisies et établir les notes et coupes techniques.
- le suivi des travaux en phase G4, à la réalisation d'essais pénétrométriques complémentaires en phase chantier pour valider les épaisseurs de purges et des essais de plaque de contrôle.

*ઉ*ઉઉઉઉઉઉઉઉ

Nous restons à la disposition de la **MAIRIE DU BOULOU** et de tous les intervenants pour tous renseignements complémentaires.

Fabien MOREL

Georges DE CARVALHO

Chef de projet

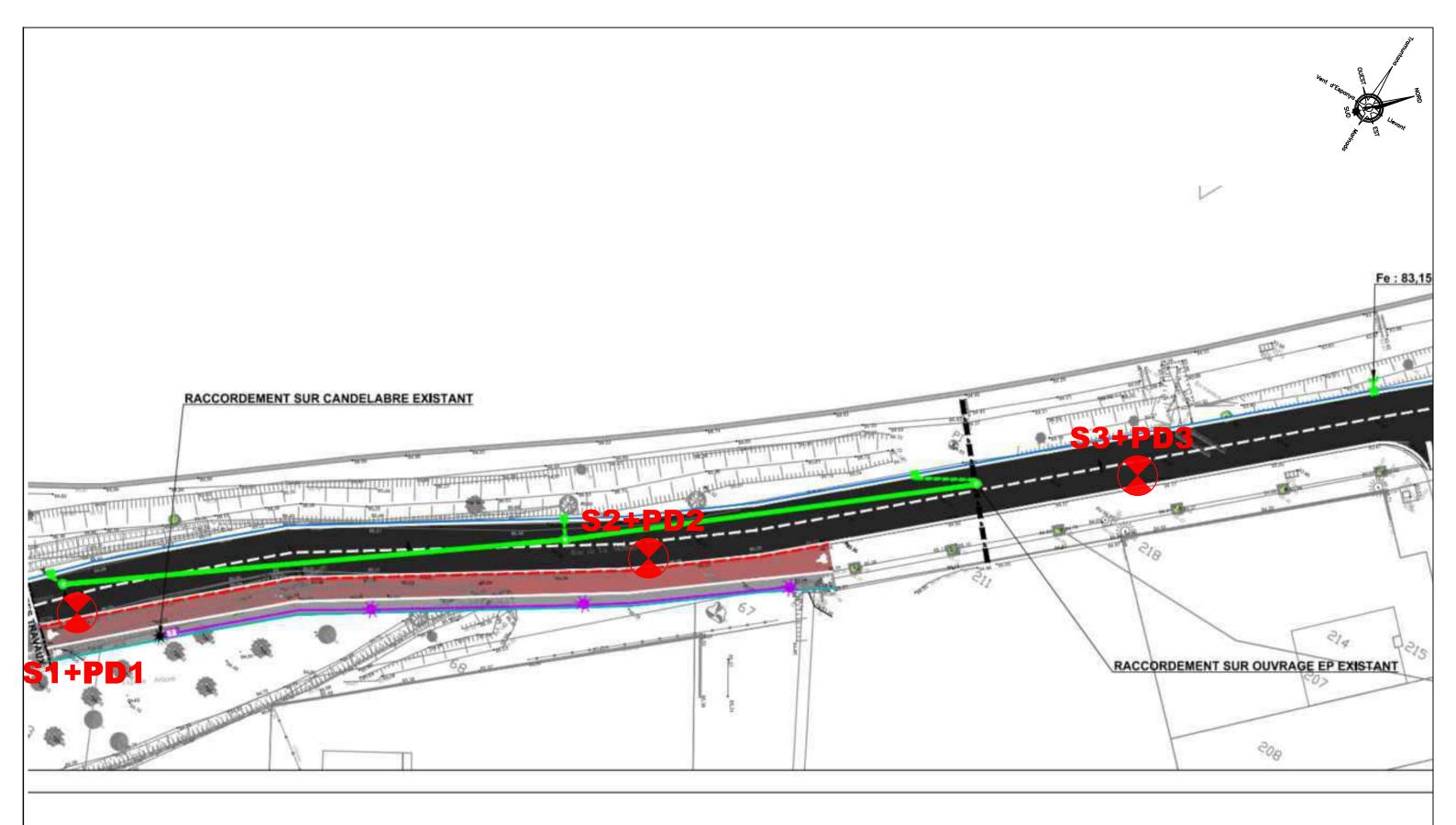
Contrôle interne





ANNEXE 1

Plan d'implantation des sondages et essais





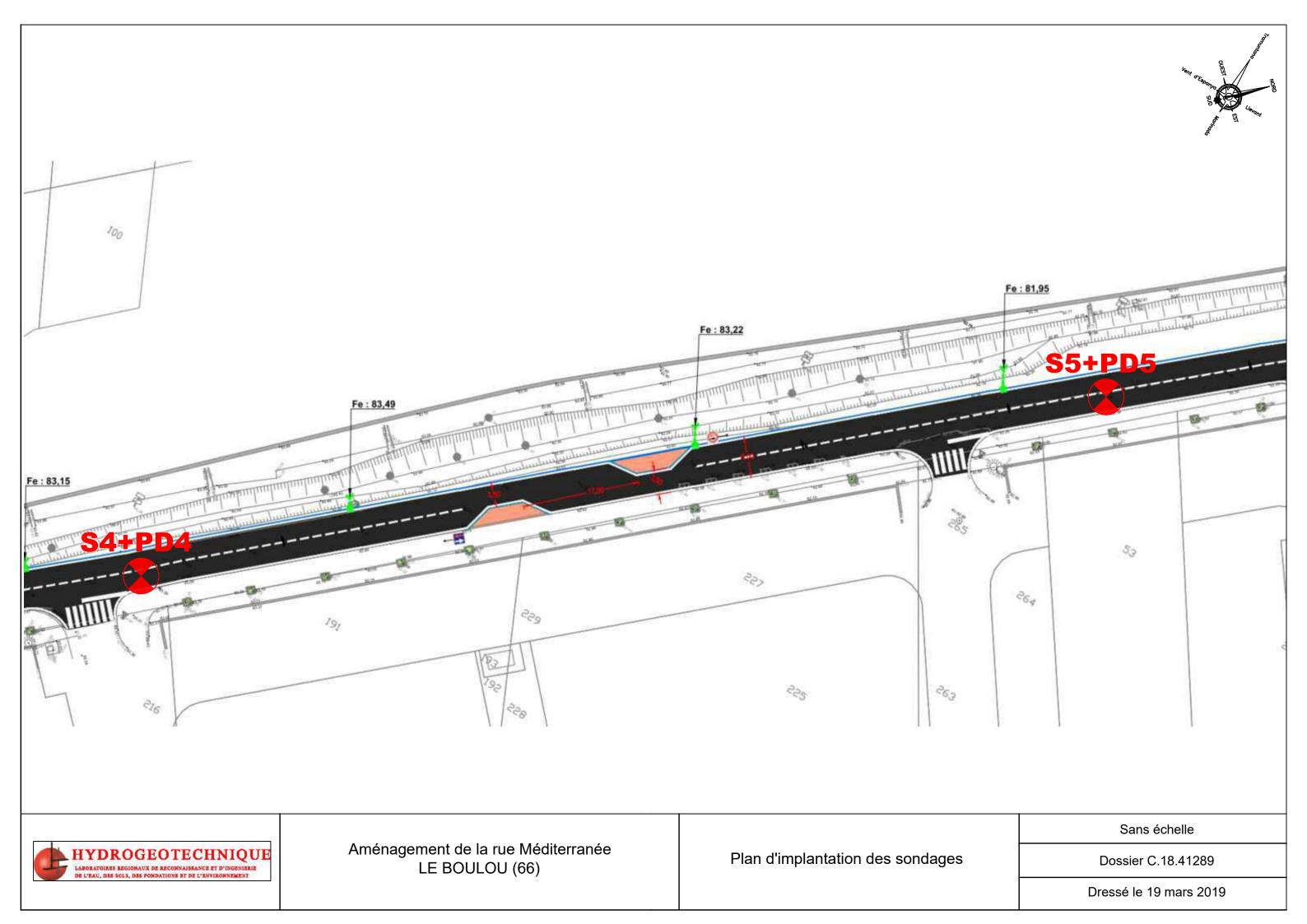
Aménagement de la rue Méditerranée LE BOULOU (66)

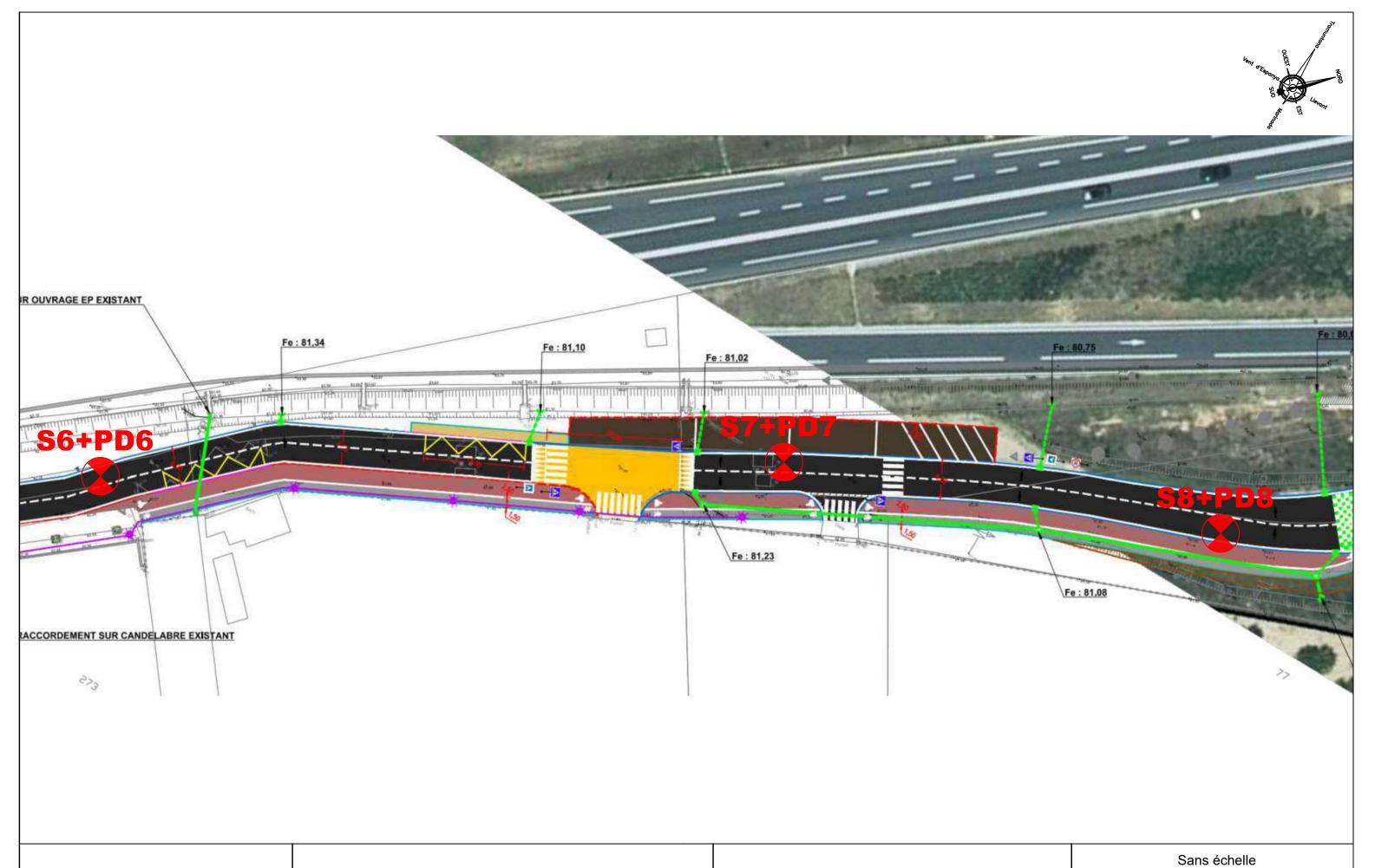
Plan d'implantation des sondages

Sans échelle

Dossier C.18.41289

Dressé le 19 mars 2019







Aménagement de la rue Méditerranée LE BOULOU (66)

Plan d'implantation des sondages

Odrio Corione

Dossier C.18.41289

Dressé le 19 mars 2019

ANNEXE 2

Coupes lithologiques des sondages carottés et reportage photographique associé

Mairie de LE BOULOU Rue méditéranée aménagement LE BOULOU (66) Machine: 1200 1

HYDROGEOTECHNIQUE Date: 28/02/2019

Date: 28/02/2019 Machine: 1200 1 Profondeur: 0,00 - 0,50 m

Forage: S1 EXGTE ß3.20.9/LB2EPF580FR

Profondeur (m)	Lithologie	Carottier	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Vitesse d'avancement (m/h) 0 62,5 125	Pression d'injection	Pression de poussée (bar)	Couple de rotation (bar) 0 125 250	% récup. par passe RQD	
0,05 m	Enrobé en 1 couche			à l'eau		1	1				
0,30 m	Sable limoneux graveuleux grès à galets	Carottier battu Ø116mm		Forage	Sans objet					100%	anlutzsa.fr
	Enrobés en 2 couches	Car									- www.je
0,45 m	Sable limoneux graveuleux grès à galets										Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr
0,50 m	Sable limoneux beige à graviers et galets										Logiciel

Mairie de LE BOULOU Rue méditéranée aménagement LE BOULOU (66) Machine: 1200 1

HYDROGEOTECHNIQUE Date: 28/02/2019

Date: 28/02/2019 Machine: 1200 1 Profondeur: 0,00 - 0,52 m

Forage: S2 EXGTE ß3.20.9/LB2EPF580FR

Profondeur (m)	Littiologie	Carottier	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Vitesse d'avancement (m/h)	Pression d'injection	Pression de poussée (bar)	Couple de rotation (bar)	% récup. par passe RQD	
0,03 m	Enrobés en 1 couche			ean							
0,46 m	Sable limoneux graveuleux grès à galets	Carottier battu Ø116mm		Forage à l'eau	Sans objet					100%	ogiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr
0,52 m	Limon sableux fin brun marron à graviers et galets										Logiciel J

Mairie de LE BOULOU Rue méditéranée aménagement <u>LE BOULOU (66)</u> Machine : 1200 1 HYDROGEOTECHNIQUE Date: 28/02/2019

Profondeur : 0,00 - 0,49 m

EXGTE ß3.20.9/LB2EPF580FR Forage : S3

Profondeur (m)	Lithologie	Carottier	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Vitesse d'avancem (m/h) 0 125	Pression d'injection	1 7,5	Pression poussée (bar)	Couple d rotation (bar)	e 250	% récup. par passe	RQD	
0,03 m	Enrobés en 1 couche			à l'eau										
0,40 m	Sable limoneux graveuleux grès à galets	Carottier battu Ø116mm		Forage à l'	Sans objet							100%		.UTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr
0,49 m	Sable grossier limoneux à graviers et galets													Logiciel JEAN LUTZ S.

HYDROGEOTECHNIQUE Date: 28/02/2019

Date: 28/02/2019 Machine: 1200 1 Profondeur: 0,00 - 0,51 m

Forage: S4 EXGTE ß3.20.9/LB2EPF580FR

Profondeur (m)	Lithologie	Carottier	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Vitesse d'avancement (m/h) 0 125 250	Pression d'injection	Pression de poussée (bar)	Couple de rotation (bar) 0 125 250	% récup. par passe	
0,04 m	Enrobés en 1 couche			à l'eau			-				
	Sable limoneux graveuleux grès	Carottier battu Ø116mm		Forage à	Sans objet					100%	Z S.A - www.jeanlutzsa.fr
0,51 m	Sable limoneux marron beige à graviers et galets										Logiciel JEAN LUTZ S.A

HYDROGEOTECHNIQUE Date: 28/02/2019

Date: 28/02/2019 Machine: 1200 1 Profondeur: 0,00 - 0,50 m

Forage: S5 EXGTE ß3.20.9/LB2EPF580FR

Profondeur (m)	Littiologie	Carottier	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Vitesse d'avancement (m/h)	Pression d'injection	Pression de poussée (bar)	Couple de rotation (bar)	% récup. par passe	RQD	
0,03 m	Enrobés en 1 couche			à l'eau								
	Grave sablo-limoneux grèseux à galets	Carottier battu Ø116mm		Forage à l'	Sans objet					100%		LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr
0 50 m	Sable limoneux marron beige à graviers et galets											Logiciel JEAN LI

HYDROGEOTECHNIQUE Date: 28/02/2019

Forage: S6 EXGTE ß3.20.9/LB2EPF580FR

Profondeur (m)	Lithologie	Carottier	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Vitesse d'avancement (m/h)	Pression d'injection	Pression de poussée (bar)	Couple de rotation (bar)	% récup. par passe	RQD	
0,02 m ⁰	Enrobés en 1 couche		_	à l'eau	_							
0,35 m	Sable gravelo-limoneux brun à galets	Carottier battu Ø116mm		Forage à l'	Sans objet					100%		- www.jeanlutzsa.fr
0,50 m	Sable limoneux beige à nombreux graviers et galets											Logiciel JEAN LUTZ S.A

Profondeur : 0,00 - 1,99 m

Mairie de LE BOULOU Rue méditéranée aménagement LE BOULOU (66) Machine: 1200 1

HYDROGEOTECHNIQUE Date: 28/02/2019

ate: 28/02/2019 Machine: 1200 1

Forage: S7 EXGTE ß3.20.9/LB2EPF580FR

Profondeur (m)	Lithologie	Carottier	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Vitesse d'avancement (m/h)	Pression d'injection	Pression de poussée (bar)	Couple de rotation (bar) 0 125 250	% récup. par passe	RQD	
9 ; 96 m ₀ 0,10 m	Enrobés en 1 couche			⊒		7						İ
0, 10 111	Grave bitumeux			à l'eau							l l	
	Enrobés Enrobés			a —		₹ :						
1 <i>—</i> 1,10 m	Limon sableux caillouteux grès	ır battu Ø116mm		Forage	Sans objet					100%		tzsa.fr
1,30 m	Sable limoneux brun à quelques graves	Carottier			0,							www.jeanlutzsa.fr
1,90 m	Limon sableux marron à quelques graves											ogiciel JEAN LUTZ S.A - ww
1,99 m	Sable limoneux marron beige à quelques graviers et galets					7						go-
1,99 m	Sable liftloffeux filation beige a quelques graviers et galets					<u> </u>						Ľ

HYDROGEOTECHNIQUE Date: 28/02/2019

Date: 28/02/2019 Machine: 1200 1 Profondeur: 0,00 - 2,00 m

Forage : S8 EXGTE ß3.20.9/LB2EPF580FR

Profondeur (m)	Lithologie	Carottier	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Vitesse d'avancement (m/h) 0 125 250 0	Pression d'injection	Pression de poussée (bar)	Couple de rotation (bar)	% récup. par passe	RQD	
0,12 m	Enrobés en 2 couches			à l'eau								
0,85 m	Sable gravelo-limoneux à galets	Ø116mm		Forage à l'	•							
1,00 m	Limon sableux gris à graviers et galets	tu Ø1			objet	1				100%		
1,55 m	Sable limoneux brun à graviers	Carottier battu			Sans					100%		-ogiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr
2,00 m 2	Sable limoneux marron beige à graviers et galets					2						Logiciel JEAN LUT

SC1-2-3 de 0.00 à 0.50m



SC4-5-6 de 0.00 à 0.50m



SC7 de 0.00 à 2.00m



SC8 de 0.00 à 2.00m



ANNEXE 3

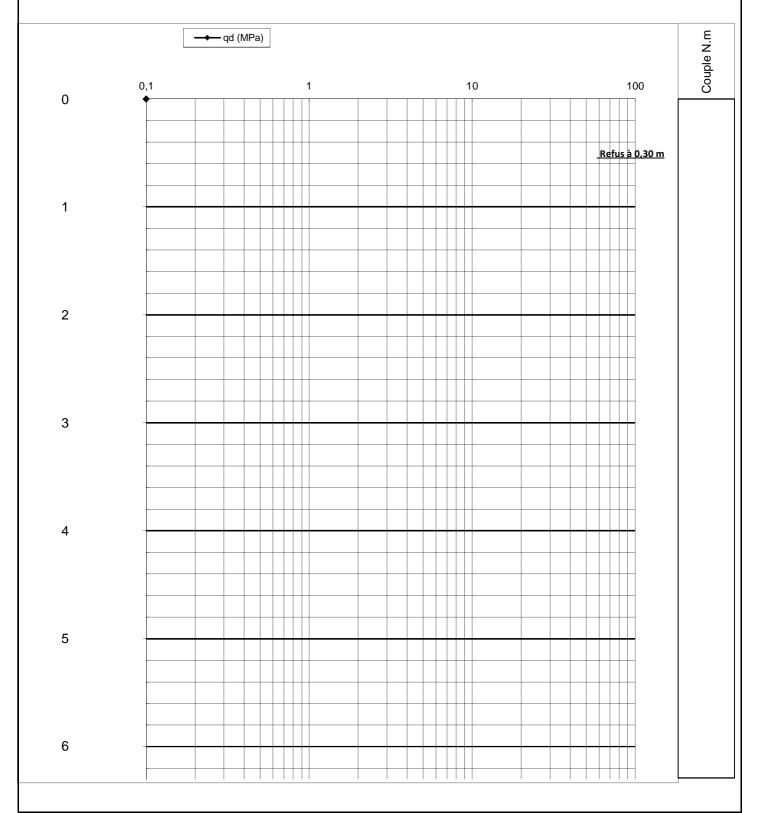
Résultats des essais pénétrométriques



Client Mairie de LE BOULOU

Chantier LE Boulou (66)
Dossier C.18.41289
Date 28 février 2019

Sondage PD1

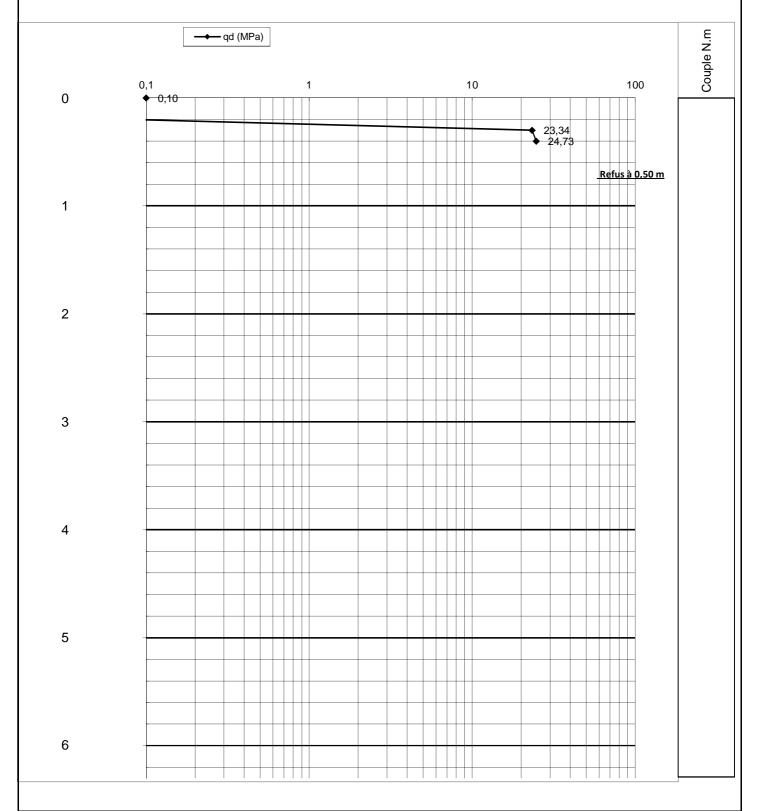




Client Mairie de LE BOULOU

Chantier LE Boulou (66)
Dossier C.18.41289
Date 28 février 2019

Sondage PD2

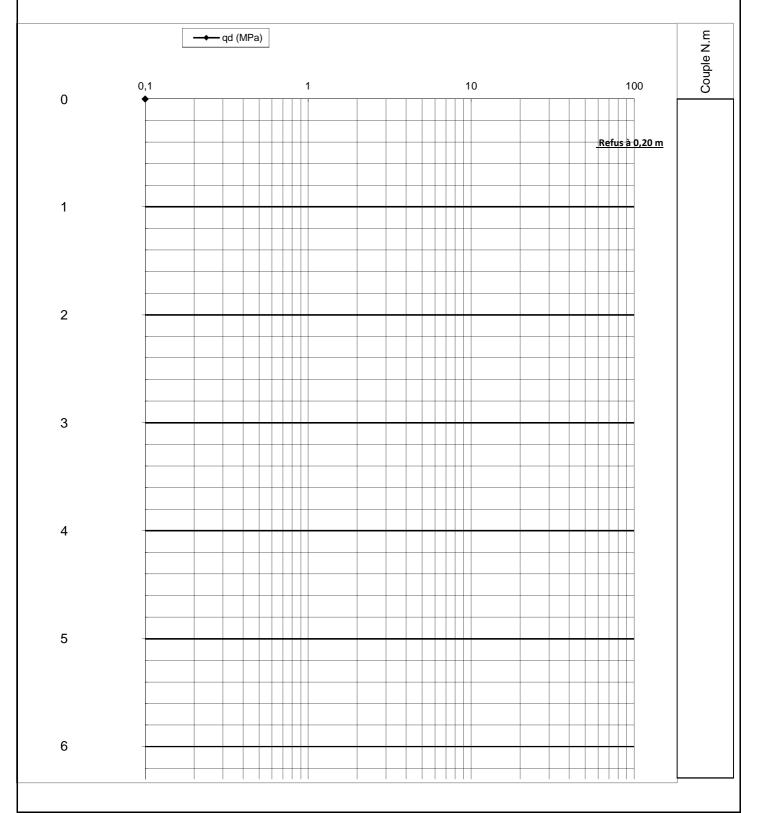




Client Mairie de LE BOULOU

Chantier LE Boulou (66)
Dossier C.18.41289
Date 28 février 2019

Sondage PD3

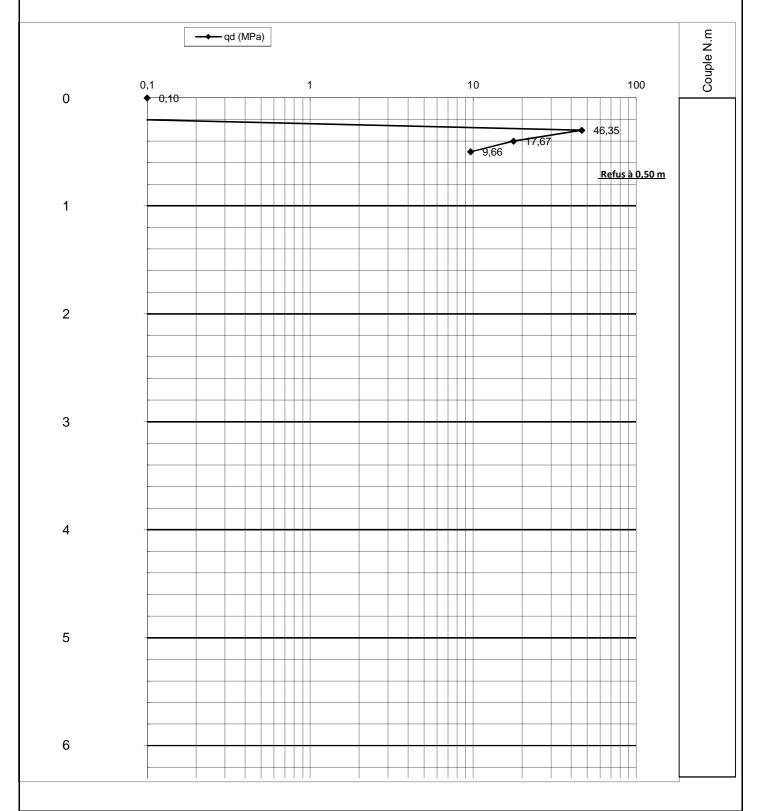




Client Mairie de LE BOULOU

Chantier LE Boulou (66)
Dossier C.18.41289
Date 28 février 2019

Sondage PD4

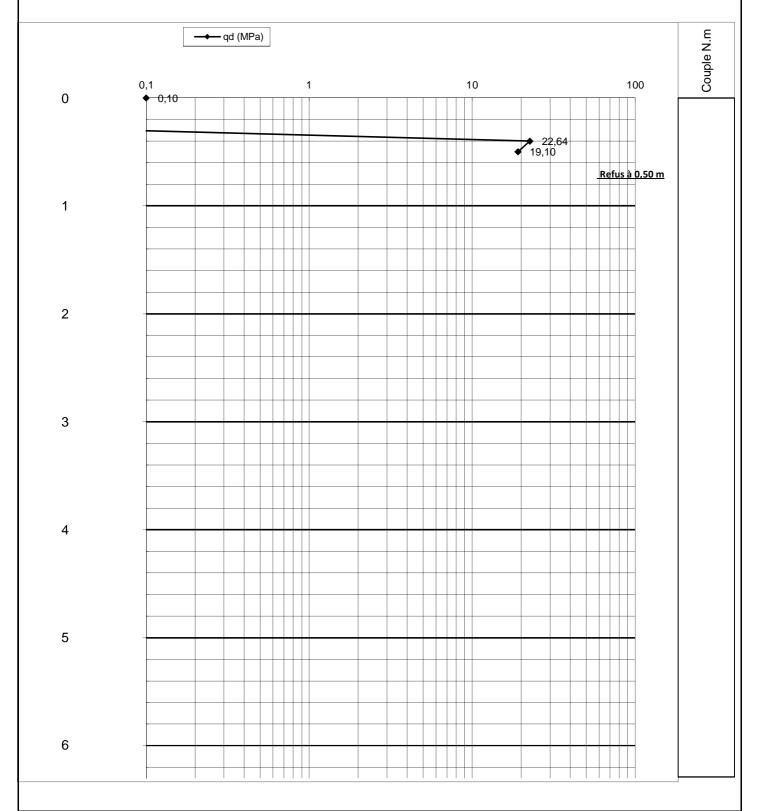




Client Mairie de LE BOULOU

Chantier LE Boulou (66)
Dossier C.18.41289
Date 28 février 2019

Sondage PD5

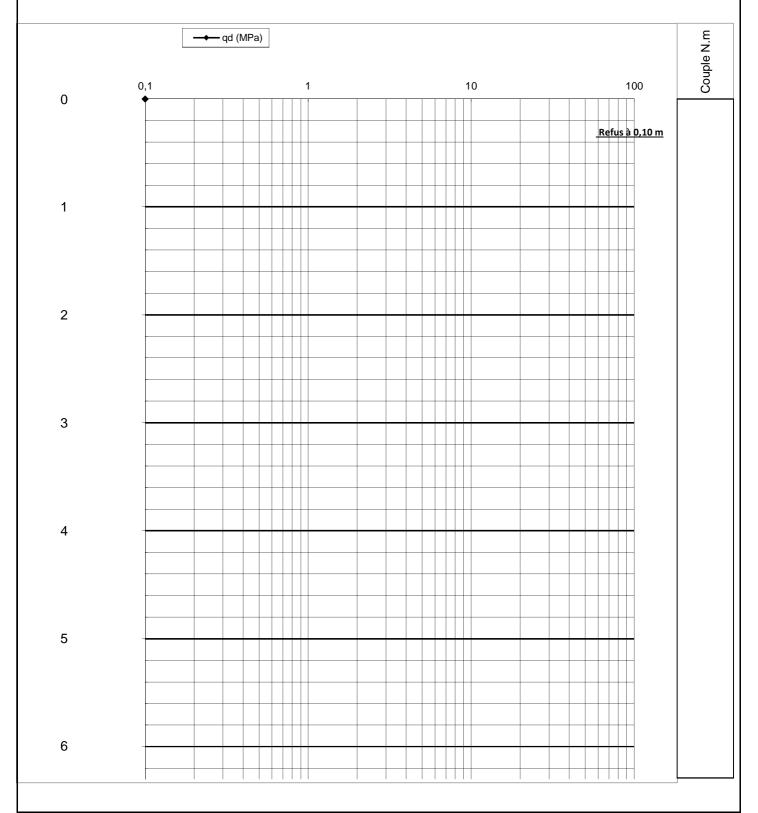




Client Mairie de LE BOULOU

Chantier LE Boulou (66)
Dossier C.18.41289
Date 28 février 2019

Sondage PD6

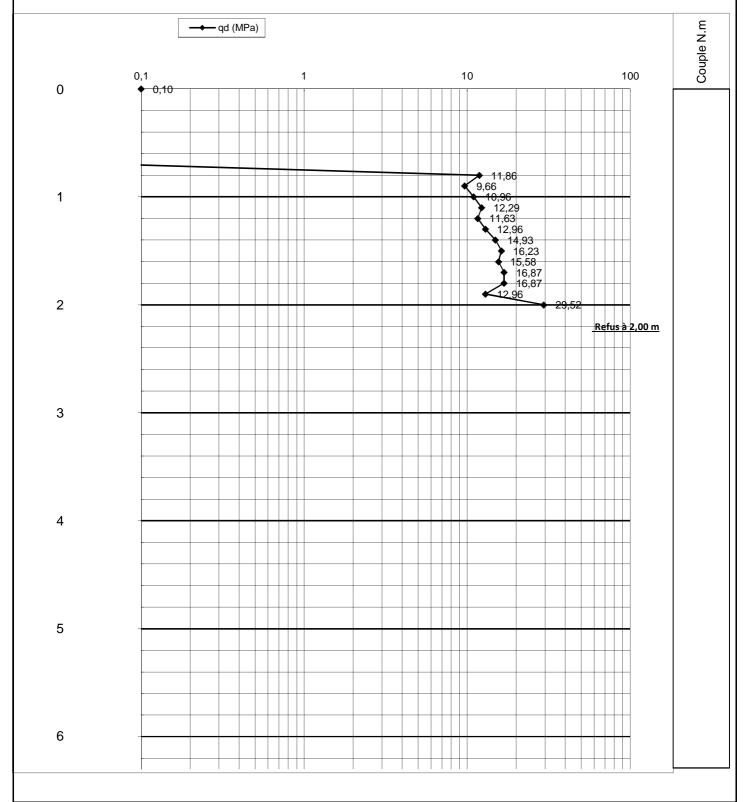




Client Mairie de LE BOULOU

Chantier LE Boulou (66)
Dossier C.18.41289
Date 28 février 2019

Sondage PD7

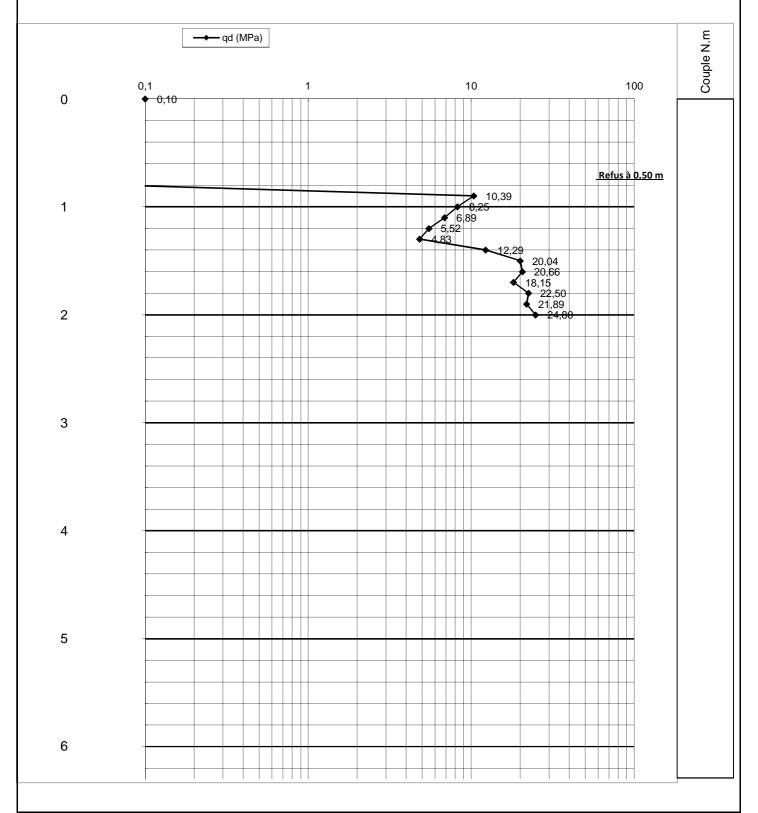




Client Mairie

Chantier LE Boulou (66)
Dossier C.18.41289
Date 28 février 2019

Sondage PD8



ANNEXE 4

Résultats des essais amiante et HAP



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

LABO. CONTROLES D'ETUDES ET DE **RECH. INFRA Monsieur Gautier MONDON** RN6 - ZA Les Ormeaux Rue JM Paradon 71150 FONTAINES

RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 21/03/2019

Dossier N°: 19E032350

 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-043323-01 Date de réception : 18/03/2019

Référence Dossier : N° Projet : Agence de Narbonne (11)

Nom Projet : Agence Narbonne Nom Commande: LE BOULOU Référence Commande : C.18.41289

Coordinateur de projet client : Andréa Golfier / AndreaGolfier@eurofins.com / +33 3 88 02 33 86

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Matériaux routiers	(ROU)	SC1_0-10 cm
002	Matériaux routiers	(ROU)	SC1_28-36 cm
003	Matériaux routiers	(ROU)	SC2_0-4 cm
004	Matériaux routiers	(ROU)	SC3_0-4,5 cm
005	Matériaux routiers	(ROU)	SC4_0-4,5 cm
006	Matériaux routiers	(ROU)	SC5_0-3,5 cm
007	Matériaux routiers	(ROU)	SC6
800	Matériaux routiers	(ROU)	SC7_0-10 cm
009	Matériaux routiers	(ROU)	SC7_10-16 cm
010	Matériaux routiers	(ROU)	SC7_90-100 cm





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E032350

Version du : 21/03/2019

 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-043323-01

Date de réception : 18/03/2019

Référence Dossier : N° Projet : Agence de Narbonne (11)

Nom Projet : Agence Narbonne Nom Commande : LE BOULOU Référence Commande : C.18.41289

Transferred Communication . C. 1	0.11200									
N° Echantillon			001	002		003	004	005		006
Référence client :		SC1	1_0-10 cm	SC1_28-36	S	C2_0-4 cm	SC3_0-4,5 cm	SC4_0-4,5 cm	SC	C5_0-3,5 cm
				cm						
Matrice:			ROU	ROU		ROU	ROU	ROU		ROU
Date de prélèvement :					_					
Date de début d'analyse :		20	/03/2019	20/03/2019	2	0/03/2019	20/03/2019	20/03/2019	2	20/03/2019
	P	rép	aration	Physico-C	hi	mique				
LS6XB : Prétraitement de l'échar	itillon									
Concassage		*	Fait	* Fait	*	Fait	* Fait	* Fait	*	Fait
Homogeneisation		*	Fait	* Fait	*	Fait	* Fait	* Fait	*	Fait
	Hydrocarbi	ures	s Aroma	tiques Pol	уc	ycliques	(HAPs)			
LS6XV : HAPs 16 composés - dé	lai Flash Ech non					•	. ,			
amianté	iai i iaon, Lon. non									
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 41.3	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 34.0	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 221	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 59.7	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 160	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 168	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 57.2	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 54.4	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 53.3	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 25.0	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 27.7	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 14.3	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 47.5	*	<0.50	* <0.50	* 0.58	*	<0.50
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 14.8	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 29.4	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	* 28.9	*	<0.50	* <0.50	* <0.50	*	<0.50
Somme des HAP		*	<0.50	* 1040	*	<0.50	* <0.50	* 0.58	*	<0.50
	Sous-trait	anc	e Euro	ofins Analy	se	s Batim	ent Est			
LE07I : Analyse qualitative d'ami	iante par MOLP									
Description visuelle			tériau de type nture (rouge)	Matériau dur bitumineux de	t	Matériau dur pitumineux de	Matériau dur bitumineux de	Matériau dur bitumineux de		Matériau dur bitumineux de
Traitement de l'échantillon		att	; maté Calcination - caque acide - proyage mé	type enrobé (Calcination - attaque acide - broyage mé	а	type enrobé (Calcination - ttaque acide - broyage mé	type enrobé (Calcination - attaque acide - broyage mé	type enrobé (Calcination - attaque acide - broyage mé		type enrobé (Calcination - attaque acide - broyage mé
Nombre de préparations			-	-		-		-		-
LE07J : Analyse qualitative d'amiante par MET		Pa	as d'amiante détectée	Pas d'amiante détectée	F	Pas d'amiante détectée	Pas d'amiante détectée	Pas d'amiante détectée		Pas d'amiante détectée





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E032350

Version du : 21/03/2019

 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-043323-01

Date de réception : 18/03/2019

Référence Dossier : N° Projet : Agence de Narbonne (11)

Nom Projet : Agence Narbonne Nom Commande : LE BOULOU Référence Commande : C.18.41289

N° Echantillon	007	800	009	010
Référence client :	SC6	SC7_0-10 cm	SC7_10-16	SC7_90-100
Matrice : Date de prélèvement :	ROU	ROU	cm ROU	cm ROU
Date de début d'analyse :	20/03/2019	20/03/2019	20/03/2019	20/03/2019

	Prep	paration	1 Pr	nysico-	Chii	mique			
LS6XB : Prétraitement de l'échantillon									П
Concassage	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	
Homogeneisation	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LS6XV : HAPs 16 composés - dél	ai Flash, Ech. non								
amianté									
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	< 0.50
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	< 0.50	*	<0.50	*	< 0.50
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	0.83	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Somme des HAP		*	0.83	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50

Sous-traitance | Eurofins Analyses Batiment Est

LE07I : Analyse qualitative d'amiante par MOLP

Description visuelle

Traitement de l'échantillon

Nombre de préparations

LE07J : Analyse qualitative d'amiante par MET

D : détecté / ND : non détecté

Matériau dur bitumineux de type enrobé (Calcination attaque acide broyage mé

Pas d'amiante détectée Matériau dur bitumineux de type enrobé (Calcination attaque acide broyage mé

Pas d'amiante détectée Matériau dur bitumineux de type enrobé (Calcination attaque acide broyage mé

Pas d'amiante détectée

Matériau dur bitumineux de type enrobé (Calcination attaque acide broyage mé

Pas d'amiante détectée





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E032350

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-043323-01

Référence Dossier : N° Projet : Agence de Narbonne (11)

Nom Projet: Agence Narbonne Nom Commande: LE BOULOU Référence Commande : C.18.41289 Date de réception : 18/03/2019

Version du : 21/03/2019

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Andréa Golfier

Coordinateur Projets Clients





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N°: 19E032350 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-043323-01

Emetteur : Commande EOL : 006-10514-448384

Nom projet : Agence Narbonne Référence commande : C.18.41289

Matériaux routiers

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LE07I	Analyse qualitative d'amiante par MOLP	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) - HSG 248 - Appendice 2			Prestation soustraitée à Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
	Description visuelle	nsG 246 - Appendice 2			pour le Baliment Est SAS
	Traitement de l'échantillon				
	Nombre de préparations				
LE07J	Analyse qualitative d'amiante par MET	Microscopie Electronique à Transmission (MET) - Méthode Interne (Traitement) / NF X 43-050			1
LS6XB	Prétraitement de l'échantillon	Broyage [Broyage et homogénéisation] - NF EN 15002			Eurofins Analyse pour l'Environnement France
	Concassage	15002			France
	Homogeneisation				
LS6XV	HAPs 16 composés - délai Flash, Ech. non amianté	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 15527 - NF EN 14346			1
	Benzo(a)pyrène		0.5	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.5	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.5	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.5	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.5	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.5	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.5	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.5	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.5	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.5	mg/kg M.S.	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.5	mg/kg M.S.	
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.5	mg/kg M.S.	
	Naphtalène		0.5	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.5	mg/kg M.S.	
	Acénaphtène		0.5	mg/kg M.S.	
	Benzo(ghi)Pérylène		0.5	mg/kg M.S.	
	Somme des HAP				
		1		I	1



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 19E032350 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-043323-01

Emetteur: Commande EOL: 006-10514-448384

Nom projet : N° Projet : Agence de Narbonne (11) Référence commande : C.18.41289

Agence Narbonne

Nom Commande: LE BOULOU

Matériaux routiers

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
19E032350-001	SC1_0-10 cm			
19E032350-002	SC1_28-36 cm			
19E032350-003	SC2_0-4 cm			
19E032350-004	SC3_0-4,5 cm			
19E032350-005	SC4_0-4,5 cm			
19E032350-006	SC5_0-3,5 cm			
19E032350-007	SC6			
19E032350-008	SC7_0-10 cm			
19E032350-009	SC7_10-16 cm			
19E032350-010	SC7_90-100 cm			



EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026334-01

Version du: 19/03/2019 21:11

Page 1/1

Référence laboratoire sous-traitant N°: 19A010637 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019 Référence de suivi du dossier N° : 19E032350

Date de réception :

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
001	19E032350-001	SC1_0-10 cm -	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à $0,2~\mu m$.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb



EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement

Page 1/1

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026335-01 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19A010637

Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Version du : 19/03/2019 21:11

Référence de suivi du dossier N° : 19E032350

Date de réception :

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
002	19E032350-002	SC1_28-36 cm -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à $0,2~\mu m$.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS Département Environnement

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026336-01 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19A010637

Référence de suivi du dossier N° : 19E032350

Version du : 19/03/2019 21:11

Page 1/1

Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019

Date de réception :

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
003	19E032350-003	SC2_0-4 cm -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à $0,2~\mu m$.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb



EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026337-01

Référence laboratoire sous-traitant N°: 19A010637 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Version du: 19/03/2019 21:11

Page 1/1

Référence de suivi du dossier N° : 19E032350

Date de réception :

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
004	19E032350-004	SC3_0-4,5 cm -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à $0,2~\mu m$.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS Département Environnement

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026338-01 Référence laboratoire sous-traitant N°: 19A010637

Version du : 19/03/2019 21:11

Page 1/1

Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019

Référence de suivi du dossier N° : 19E032350 Date de réception :

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
005	19E032350-005	SC4_0-4,5 cm -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS Département Environnement

Page 1/1

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026339-01 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19A010637 Version du : 19/03/2019 21:11 Référence de suivi du dossier N° : 19E032350

Référence laboratoire sous-traitant N° : 19A010637 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019

Nata do rácention :

Date de réception :

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
006	19E032350-006	SC5_0-3,5 cm -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à $0,2~\mu m$.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS Département Environnement

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026340-01

Version du : 19/03/2019 21:11

Page 1/1

Référence laboratoire sous-traitant N°: 19A010637

Référence de suivi du dossier N° : 19E032350 Date de réception :

Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
007	19E032350-007	SC6 -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS Département Environnement

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026341-01 Référence laboratoire sous-traitant N°: 19A010637

Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Version du : 19/03/2019 21:11

Page 1/1 Référence de suivi du dossier N° : 19E032350

Date de réception :

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
008	19E032350-008	SC7_0-10 cm -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS Département Environnement

Page 1/1

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026342-01

Référence laboratoire sous-traitant N°: 19A010637 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Version du : 19/03/2019 21:11

Référence de suivi du dossier N° : 19E032350

Date de réception :

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
009	19E032350-009	SC7_10-16 cm -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à $0,2~\mu m$.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS Département Environnement

Page 1/1

5 rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-026343-01 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19A010637

Référence laboratoire sous-traitant N°: 19A010637 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 19/03/2019 Référence de suivi du dossier N° : 19E032350

Date de réception :

Version du : 19/03/2019 21:11

Date d'analyse : 19/03/2019

Référence Dossier : EUFRSA2-00078816

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Code échantillon	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
	client				Nb	Туре	
010	19E032350-010	SC7_90-100 cm -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à $0,2~\mu m$.

"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Michèle Hoehn Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

ANNEXE 5

Résultats des mesures de déflexion

MESURES DE DEFLEXION DE CHAUSSEE Commune de LE BOULOU - Rue de la Méditerranée

			Mesures en 1/10 (camion 4x2 chargé essieu a	12,480 tonnes sur		s essieu arrière ème de mm)
Localisation	Mesure n°	Distance en mètres	Mesure brute bordure chaussée minimal (-)	Mesure brute bordure chaussée maximale	Mesure réelle bordure chaussée minimale	Mesure réelle bordure chaussée maximale
	1G	0	1	10	2	20
	1D	0	21	2	42	4
	2G	20	1	62	2	124
	2D 3G	20 40	13 4	32 10	26 8	64 20
	3D	40	7	10	14	20
	4G	60	6	32	12	64
	4D	60	1	29	2	58
	5G	80	14	1	28	2
	5D	80	5	25	10	50
	6G	100	0	12	0	24
	6D	100	14	52	28	104
	7G 7D	120 120	19 0	9 7	38 0	18 14
	8G	140	3	23	6	46
	8D	140	2	0	4	0
	9G	160	20	23	40	46
	9D	160	0	1	0	2
	10G	180	9	36	18	72
	10D 11G	180 200	38 19	1 19	76 38	2 38
	11D	200	13	34	26	68
	12G	220	20	14	40	28
	12D	220	8	22	16	44
	13G	240	26	24	52	48
	13D	240	9	29	18	58
	14G	260	7	27	14	54
	14D	260	37	23	74	46
	15G	280	35	39	70	78
	15D 16G	280 300	24 16	38 18	48 32	76 36
	16D	300	0	30	0	60
	17G	320	28	29	56	58
	17D	320	19	38	38	76
	18G	340	62	28	124	56
	18D	340	15	38	30	76
	19G	360	38	22	76	44
	19D	360	62	14	124	28
	20G	380	9	22	18	44
	20D 21G	380 400	12 23	14 20	24 46	28 40
	21D	400	36	39	72	78
	21D	420	21	14	42	28
	22D	420	3	5	6	10
	23G	440	2	3	4	6
	23D	440	2	28	4	56
	24G	460	8	2	16	4
	24D	460	2	8	4	16
	25G	480	1	6	2	12
	25D	480	3	13	6	26
	26G 26D	500 500	5 3	15 14	10 6	30 28
	27G	520	5	14	10	28
	27D	520	4	7	8	14
	28G	540	38	1	76	2
	28D	540	1	12	2	24
ĺ	Position	Axe	Rive			
	dm	28,36	38,82			
	σ dm	29,55	27,84			

ANNEXE 6

Résultats des essais en laboratoire



RESULTATS DE LABORATOIRE

Affaire: C.19.41289 Lieu: LE BOULOU Date: 22/10/2018

Dossier: REAMENAGEMENT RUE DE LA MEDI

ESSAIS D'IDENTIFICATION			Réaction à l'acide	Classification	Teneur en eau	Teneur en eau	Matière organique	Calcimètrie	Perméabilité	Valeur au bleu	Los Angeles	Micro-Deval	Fragmentabilité	Dégradabilité		Densité (T/m³)			Gra	nulome	itrie pa	r tamis	sage		Sédimentométrie		nites erberg	Limite de retrait			Comp	actage l	ESSAI I	PROCTO	OR et POI	NCONNEM	IENT	
			-	11-300	94-050	94-050	•	94-048	X30-441	94-068	1097-2	1097-1	94-066	94-067	94-054						94-056				94-057	94-	051	94-060-1		94-078 94-093			94-093 Annexe A					
Sondages	Prof (m)	Nature	RA	GTR	W% (0/D)	W% (0/20)	МО %	CaCO3 %	K (m/s)	VBS	LA %	MDE %	FR (%)	DG (%)	PSG (T/m³)	ρh (T/m³)	ρd (T/m³)	Dmax (mm)	50 mm		de passa 5 mm		400 µm	80 µm	2 μm	WL%	P IC	WR	Wn% (0/20)	Naturel IPI	yd Wn t/m3 (0/20)	W% OP! (0/20)	OPN IPI	7dOPN t/m3 (0/20)	Wn% (0/D théorique)	ytl Wn t/m3 (0/D théorique)	W% OPN (0/D	γεlOPN t/m3 (0/D théorique
S8	0.30-0.84	cailloux, cailloutis siliceux émoussés , à débris de verre, de fer, de carrelage, etc. et	nr	В5	-	-	-	-	-	0.09		-	-	-	-	-	-	24	100	99	74	58	34	20.0	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S8	1.00-1.54	Sable fin marron à traces grises à rares cailloux, cailloutis siliceux émoussés	nr	A1	-			-	-	0.89	•	•	-	-	-	•	-	35	100	99	90	82	63	38.9	-	-		-	3.6	73.8	1.83	-	-	-	-	-	-	-
S8	1.54-2.00	Limon sableux beige à cailloux, cailloutis siliceux arrondis	nr	A1		,		-		0.44	,	i	-	,	-	,	1	29	100	98	86	76	54	37.1	-	-			-		-	-	-	-	-	-		-
S7	1.30-1.90	Limon sableux légèrement argileux micacé marron	nr	A1	•	1		-		1.24	,	1	-			,	1	12	100	100	99	98	91	55.3	-	-			-		-	-	-	-	-	-		-
S6	0.29-0.60	Sable limoneux gris-beige à cailloux, cailloutis siliceux émoussés et quelques débris bitumineux	nr	В5				-	-	0.20		-		-		-		35	100	98	74	58	37	23.3		-	. -		-	-	-		-	-	-	-		-
S4	0.10-0.41	Remblai sableux micacé gris à débris bitumineux et cailloux, cailloutis siliceux émoussés	nr	В5		,		-	-	0.08	,	i	-	,	-	,	,	30	100	96	64	48	27	14.5	-	-			-		-	-	-	-	-	-		-
S2	0.20-0.58	Limon sableux beige à cailloux, cailloutis siliceux émoussés et anguleux	nr	A1			-	-	=	0.42	•		-			,	-	26	100	97	82	72	53	37.3	-	-			-		-		-	-	-	-		-
S3	0.40-0.63	Sable limoneux marron-gris à cailloux, cailloutis siliceux émoussés	nr	В5	-		-	-	-	0.27	-	-	-	-	-	-	-	49	100	97	74	60	39	23.9		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



(norme NF P 11-300)

Affaire suivie par: Fabien MOREL

En date du:

12/03/2019

R	EFER	ENCES	DU CH	ΑN	TIER
1.4					

Dossier N°:	C.18.41289	Chantier: Réaménagement rue de la Méditérrannée
Affaire:	Reconnaissances géologiques et géotechniques	Lieu: Le Boulou

REFERENCES DE L'ECHANTILLONNAGE:

Sondage: S2 Date prélèvement:
Profondeur (m): 0,20-0,58 Réaction à l'acide: -

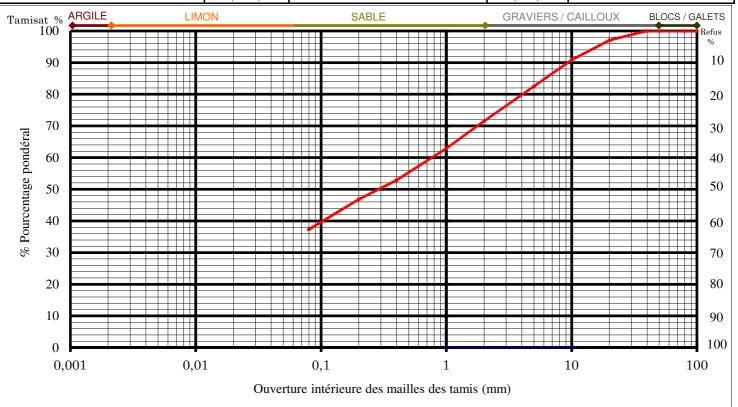
Nature : Limon sableux beige à cailloux, cailloutis siliceux émoussés et anguleux T° étuvage (°C) : 105

IDENTIFICATION - Laboratoire: Sallèles d'Aude	Norme	Essai réalisé par :
Teneur en eau par étuvage	NF P 94-050	Opérateur Mélissa ALOIA
Analyse granulométrique des sols	NF P 94-056	Opérateur Mélissa ALOIA
Analyse granulométrique par sédimentation	NF P 94-057	-
Valeur de bleu de méthylène d'un sol	NF P 94-068	Opérateur Mélissa ALOIA
Limites d'Atterberg	NF P 94-051	-

OBSERVATIONS: Prélèvement en caisse

RESULTATS:

TENEUR EN EAU NATURELLE | Wn (0/20) % | - Wn (0/D) %



Maille tamis (mm)	200	150	100	80	50	40	20	10	5	2	1	0,4	0,2	0,08
% Tamisat	100	100	100	100	100	100	97	91	82	72	63	53	47	37,3

	(GRANI	ULOMI	ETRIE				
D10 (mm): - D max (mm): D30 (mm): - Passant à 0,08 mm: D50 (mm): - Passant 0,08 mm								
D30 (mm):	-			Passant à 0,08 mm:	37,3			
D50 (mm):	-			Passant 0,08 mm	27.2			
D60 (mm):	-			(fraction 0/50):	37,3			
Coefficient courbure (Coefficient courbure (Cc):	-		Passant à 2µm:	-			
Coefficient uniformité	(Cu):	_	Ì '					

ARGILOSITE	
Valeur au bleu (VBS)	0,42
Limite de liquidité (Wl %)	-
Indice de plasticité (Ip)	-

Classement GTR (NF P 11-300):

Δ1



(norme NF P 11-300)

Affaire suivie par: Fabien MOREL

En date du:

12/03/2019

R	\mathbf{EF}	ER.	ENCE	ES DU	CHAN	TIER
---	---------------	-----	------	-------	------	------

Dossier N°:	C.18.41289	Chantier: Réaménagement rue de la Méditérrannée
Affaire:	Reconnaissances géologiques et géotechniques	Lieu: Le Boulou

REFERENCES DE L'ECHANTILLONNAGE:

Sondage:	S3	Date prélèvement: -	
Profondeur (m):	0,40-0,63	Réaction à l'acide : -	

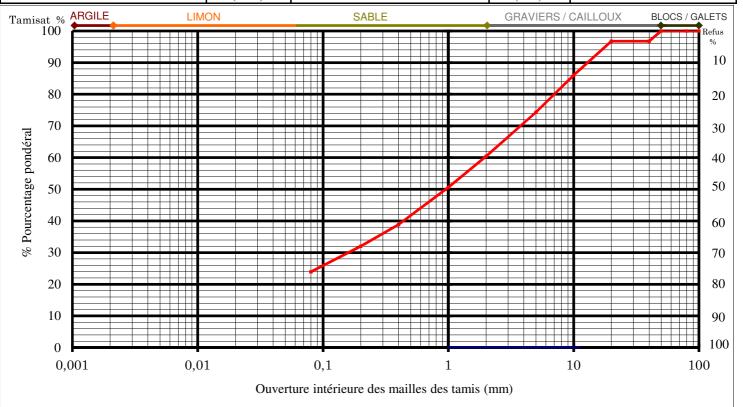
Nature : Sable limoneux marron-gris à cailloux, cailloutis siliceux émoussés T° étuvage (°C) : 105

IDENTIFICATION - Laboratoire: Sallèles d'Aude	Norme	Essai réalisé par :
Teneur en eau par étuvage	NF P 94-050	Opérateur Jérôme GUILLEMIN
Analyse granulométrique des sols	NF P 94-056	Opérateur Jérôme GUILLEMIN
Analyse granulométrique par sédimentation	NF P 94-057	-
Valeur de bleu de méthylène d'un sol	NF P 94-068	Opérateur Mélissa ALOIA
Limites d'Atterberg	NF P 94-051	-

OBSERVATIONS: Prélèvement en caisse

RESULTATS:

TENEUR EN EAU NATURELLE | Wn (0/20) % | - Wn (0/D) %



Maille tamis (mm)	200	150	100	80	50	40	20	10	5	2	1	0,4	0,2	0,08
% Tamisat	100	100	100	100	100	97	97	86	74	60	51	39	32	23,9

		GRAN	ULOMI	ETRIE	
D10 (mm):		-		D max (mm):	49
D30 (mm):		_		Passant à 0,08 mm:	23,9
D50 (mm):		-		Passant 0,08 mm	23.9
D60 (mm):		-		(fraction 0/50):	23,9
Coefficient courbure	(Cc):	-		Passant à 2µm:	-
Coefficient uniformite	é (Cu):	_	1	•	

ARGILOSITE	
Valeur au bleu (VBS)	0,27
Limite de liquidité (Wl %)	-
Indice de plasticité (Ip)	-

Classement GTR (NF P 11-300):

В5



(norme NF P 11-300)

Affaire suivie par: Fabien MOREL

En date du:

12/03/2019

R	EFER	ENCES	DU CH	ΑN	TIER
1.4					

Dossier N°:	C.18.41289	Chantier: Réaménagement rue de la Méditérrannée
Affaire:	Reconnaissances géologiques et géotechniques	Lieu: Le Boulou

REFERENCES DE L'ECHANTILLONNAGE:

Sondage: S4 Date prélèvement:
Profondeur (m): 0,10-0,41 Réaction à l'acide : -

Nature : Remblai sableux micacé gris à débris bitumineux et cailloux, cailloutis

siliceux émoussés

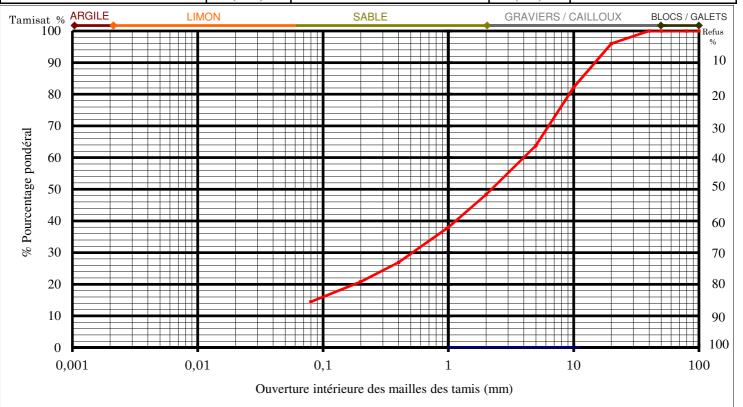
 T° étuvage (°C): 50

Norme	Essai réalisé par :	
NF P 94-050 Opérateur Jérôme GUILLE		
NF P 94-056	Opérateur Jérôme GUILLEMIN	
NF P 94-057	-	
NF P 94-068	Opérateur Mélissa ALOIA	
NF P 94-051	-	
	NF P 94-050 NF P 94-056 NF P 94-057 NF P 94-068	

OBSERVATIONS: Prélèvement en caisse

RESULTATS:

TENEUR EN EAU NATURELLE | Wn (0/20) % | - Wn (0/D) %



Maille tamis (mm)	200	150	100	80	50	40	20	10	5	2	1	0,4	0,2	0,08
% Tamisat	100	100	100	100	100	100	96	82	64	48	38	27	21	14,5

	GRANULOMETRIE										
D10 (mm):	-			D max (mm):	30						
D30 (mm):	-			Passant à 0,08 mm:	14,5						
D50 (mm):	-]	Passant 0,08 mm	14,5						
D60 (mm):	-	-		(fraction 0/50):	14,5						
Coefficient courbure (Cc):	-		Passant à 2µm:	-						
Coefficient uniformité	(Cu):	-									

ARGILOSITE	
Valeur au bleu (VBS)	0,08
Limite de liquidité (Wl %)	-
Indice de plasticité (Ip)	-

Classement GTR (NF P 11-300):

В5



(norme NF P 11-300)

Affaire suivie par: Fabien MOREL

En date du:

12/03/2019

R	REF	ERE	NCES	\mathbf{DU}	CHANTIER
---	-----	-----	------	---------------	----------

Dossier N°:	C.18.41289	Chantier: Réaménagement rue de la Méditérrannée
Affaire:	Reconnaissances géologiques et géotechniques	Lieu: Le Boulou

REFERENCES DE L'ECHANTILLONNAGE:

Sondage:	S6	Date prélèvement:	-
Profondeur (m):	0,29-0,60	Réaction à l'acide :	_

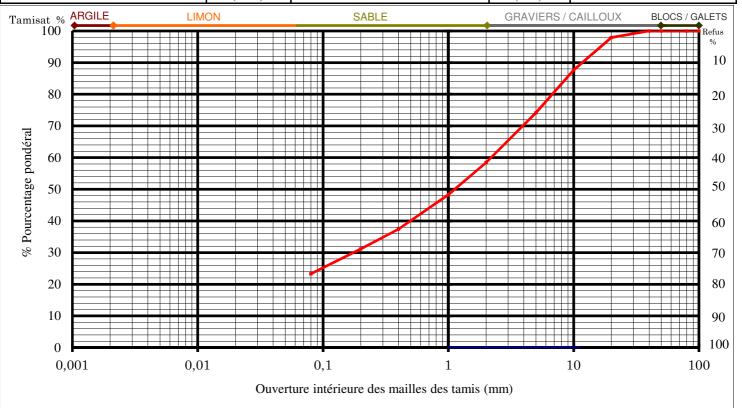
Nature : Sable limoneux gris-beige à cailloux, cailloutis siliceux émoussés et quelques débris bitumineux T° étuvage (°C) : 105

Laboratoire: Sallèles d'Aude **IDENTIFICATION -**Essai réalisé par : Norme Opérateur Mélissa ALOIA Teneur en eau par étuvage NF P 94-050 Analyse granulométrique des sols NF P 94-056 Opérateur Mélissa ALOIA Analyse granulométrique par sédimentation NF P 94-057 Valeur de bleu de méthylène d'un sol NF P 94-068 Technicienne Marine JUHEL Limites d'Atterberg NF P 94-051

OBSERVATIONS: Prélèvement en caisse. Quantité non-conforme à la norme NF P 94-056

RESULTATS:

TENEUR EN EAU NATURELLE | Wn (0/20) % | - Wn (0/D) %



Maille tamis (mm)	200	150	100	80	50	40	20	10	5	2	1	0,4	0,2	0,08
% Tamisat	100	100	100	100	100	100	98	88	74	58	48	37	31	23,3

GRANULOMETRIE									
D10 (mm):		-		D max (mm):	35				
D30 (mm):		-		Passant à 0,08 mm:	23,3				
D50 (mm):	950 (mm):			Passant 0,08 mm	22.2				
D60 (mm):		-		(fraction 0/50):	23,3				
Coefficient courbure (Cc):	-		Passant à 2µm:	-				
Coefficient uniformité	(Cu):	-							

ARGILOSITE	
Valeur au bleu (VBS)	0,20
Limite de liquidité (Wl %)	-
Indice de plasticité (Ip)	-

Classement GTR (NF P 11-300):

В5



(norme NF P 11-300)

Affaire suivie par: Fabien MOREL

En date du:

12/03/2019

R	\mathbf{EF}	ER.	ENCE	ES DU	CHAN	TIER
---	---------------	-----	------	-------	------	------

Dossier N°:	C.18.41289	Chantier: Réaménagement rue de la Méditérrannée
Affaire:	Reconnaissances géologiques et géotechniques	Lieu: Le Boulou

REFERENCES DE L'ECHANTILLONNAGE:

Sondage: S7 Date prélèvement:
Profondeur (m): 1,30-1,90 Réaction à l'acide: -

Nature : Limon sableux légèrement argileux micacé marron

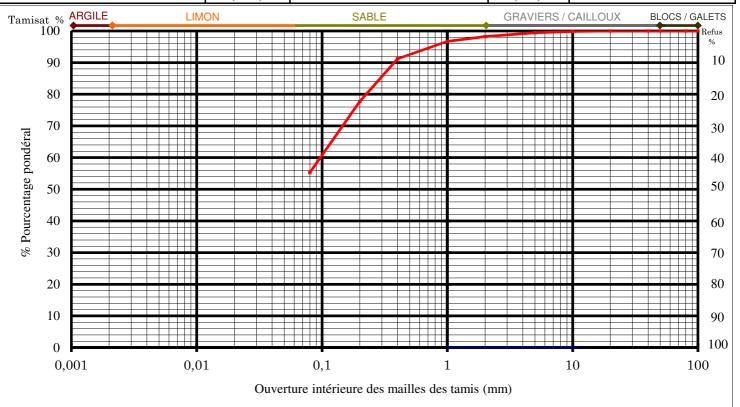
 T° étuvage (°C): 105

IDENTIFICATION - Laboratoire: Sallèles d'Aude	Norme	Essai réalisé par :
Teneur en eau par étuvage	NF P 94-050	Opérateur Jérôme GUILLEMIN
Analyse granulométrique des sols	NF P 94-056	Opérateur Jérôme GUILLEMIN
Analyse granulométrique par sédimentation	NF P 94-057	-
Valeur de bleu de méthylène d'un sol	NF P 94-068	Opérateur Mélissa ALOIA
Limites d'Atterberg	NF P 94-051	-

OBSERVATIONS: Prélèvement en caisse

RESULTATS:

TENEUR EN EAU NATURELLE | Wn (0/20) % | - Wn (0/D) %



Maille tamis (mm)	200	150	100	80	50	40	20	10	5	2	1	0,4	0,2	0,08
% Tamisat	100	100	100	100	100	100	100	100	99	98	97	91	78	55,3

GRANULOMETRIE								
D10 (mm):		-		D max (mm):	12			
D30 (mm):		_		Passant à 0,08 mm:	55,3			
D50 (mm):		-		Passant 0,08 mm	55.2			
D60 (mm):		-		(fraction 0/50):	55,3			
Coefficient courbure	(Cc):	-		Passant à 2µm:	-			
Coefficient uniformité	é (Cu):	_	1					

ARGILOSITE	
Valeur au bleu (VBS)	1,24
Limite de liquidité (Wl %)	-
Indice de plasticité (Ip)	-

Classement GTR (NF P 11-300):

Δ1



(norme NF P 11-300)

Affaire suivie par: Fabien MOREL

En date du:

12/03/2019

R	EFER	ENCES	DU CH	ΑN	TIER
1.4					

Dossier N°:C.18.41289Chantier:Réaménagement rue de la MéditérrannéeAffaire:Reconnaissances géologiques et géotechniquesLieu: Le Boulou

REFERENCES DE L'ECHANTILLONNAGE:

Sondage: S8 Date prélèvement:
Profondeur (m): 0,30-0,84 Réaction à l'acide: -

Nature : Remblai à matrice sableuse grise à cailloux, cailloutis siliceux émoussés,

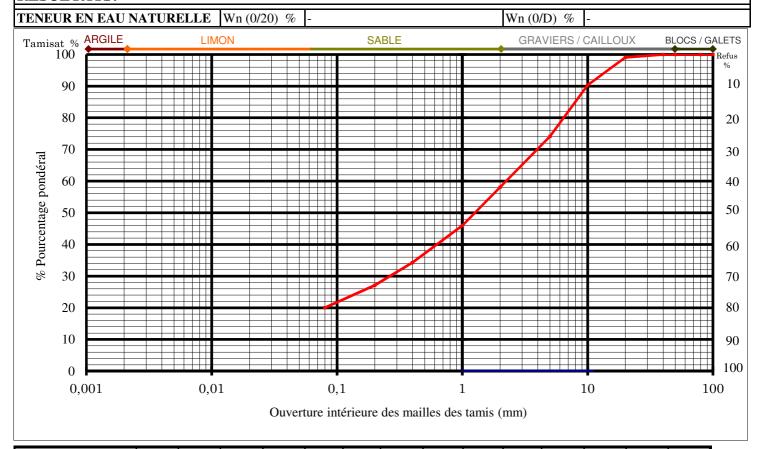
débris de verre, de fer, de carrelage, etc. et à débris bitumineux

 T° étuvage (°C): 50

Sallèles d'Aude **IDENTIFICATION -**Laboratoire: Norme Essai réalisé par : NF P 94-050 Opérateur Jérôme GUILLEMIN Teneur en eau par étuvage Analyse granulométrique des sols NF P 94-056 Opérateur Jérôme GUILLEMIN Analyse granulométrique par sédimentation NF P 94-057 Valeur de bleu de méthylène d'un sol NF P 94-068 Opérateur Mélissa ALOIA Limites d'Atterberg NF P 94-051

OBSERVATIONS: Prélèvement en caisse

RESULTATS:



Maille tamis (mm)	200	150	100	80	50	40	20	10	5	2	1	0,4	0,2	0,08
% Tamisat	100	100	100	100	100	100	99	90	74	58	46	34	27	20,0

GRANULOMETRIE									
D10 (mm):	-		D max (mm):	24					
D30 (mm):	-		Passant à 0,08 mm:	20,0					
D50 (mm):	-]	Passant 0,08 mm	20,0					
D60 (mm):	-		(fraction 0/50):	20,0					
Coefficient courbure (Co	c): -		Passant à 2µm:	-					
Coefficient uniformité (Cu): -	Ī							

ARGILOSITE	
Valeur au bleu (VBS)	0,09
Limite de liquidité (Wl %)	-
Indice de plasticité (Ip)	-

Classement GTR (NF P 11-300):



(norme NF P 11-300)

Affaire suivie par: Fabien MOREL

En date du:

12/03/2019

105

Dossier N°:	C.18.41289	Chantier: Réaménagement rue de la Méditérrannée
Affaire.	Reconnaissances géologiques et géotechniques	Lieu: Le Roulou

REFERENCES DE L'ECHANTILLONNAGE:

Sondage: S8 Date prélèvement:
Profondeur (m): 1,54-2,00 Réaction à l'acide: -

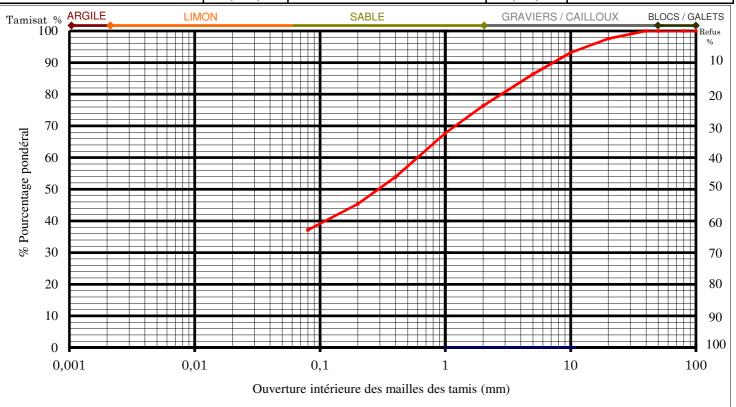
Nature : Limon sableux beige à cailloux, cailloutis siliceux arrondis T° étuvage (°C) :

Norme	Essai réalisé par :
NF P 94-050	Opérateur Jérôme GUILLEMIN
NF P 94-056	Opérateur Jérôme GUILLEMIN
NF P 94-057	-
NF P 94-068	Opérateur Mélissa ALOIA
NF P 94-051	-
	NF P 94-050 NF P 94-056 NF P 94-057 NF P 94-068

OBSERVATIONS: Prélèvement en caisse

RESULTATS:

TENEUR EN EAU NATURELLE | Wn (0/20) % | - Wn (0/D) %



Maille tamis (mm)	200	150	100	80	50	40	20	10	5	2	1	0,4	0,2	0,08
% Tamisat	100	100	100	100	100	100	98	93	86	76	68	54	45	37,1

GRANULOMETRIE								
D10 (mm):	-		D max (mm):	29				
D30 (mm):	-		Passant à 0,08 mm:	37,1				
D50 (mm):	-		Passant 0,08 mm	27.1				
D60 (mm):	-		(fraction 0/50):	37,1				
Coefficient courbure (Co	c): -		Passant à 2µm:					
Coefficient uniformité (C11)							

ARGILOSITE	
Valeur au bleu (VBS)	0,44
Limite de liquidité (Wl %)	-
Indice de plasticité (Ip)	_

Classement GTR (NF P 11-300):

Δ1



(norme NF P 11-300)

Affaire suivie par: Fabien MOREL

En date du:

12/03/2019

R	EFER	ENCES	DU CH	ΑN	TIER
1.4					

Dossier N°:	C.18.41289	Chantier: Réaménagement rue de la Méditérrannée
Affaire:	Reconnaissances géologiques et géotechniques	Lieu: Le Boulou

REFERENCES DE L'ECHANTILLONNAGE:

Sondage:	S8	Date prélèvement: -
Profondeur (m):	1.00-1.54	Réaction à l'acide : -

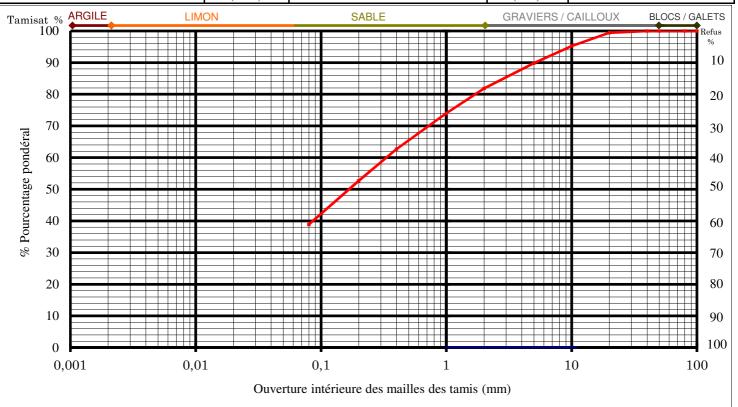
Nature : Sable fin marron à traces grises à rares cailloux, cailloutis siliceux émoussés T° étuvage (°C) : 105

IDENTIFICATION - Laboratoire: Sallèles d'Aude	Norme	Essai réalisé par :
Teneur en eau par étuvage	NF P 94-050	Opérateur Mélissa ALOIA
Analyse granulométrique des sols	NF P 94-056	Opérateur Mélissa ALOIA
Analyse granulométrique par sédimentation	NF P 94-057	-
Valeur de bleu de méthylène d'un sol	NF P 94-068	Opérateur Mélissa ALOIA
Limites d'Atterberg	NF P 94-051	-

OBSERVATIONS: Prélèvement en caisse

RESULTATS:

TENEUR EN EAU NATURELLE | Wn (0/20) % | - Wn (0/D) %



Maille tamis (mm)	200	150	100	80	50	40	20	10	5	2	1	0,4	0,2	0,08
% Tamisat	100	100	100	100	100	100	99	95	90	82	74	63	53	38,9

GRANULOMETRIE								
D10 (mm):		-		D max (mm):	25			
D30 (mm):	30 (mm):			Passant à 0,08 mm:	38,9			
D50 (mm):		-		Passant 0,08 mm	29.0			
D60 (mm):		-		(fraction 0/50):	38,9			
Coefficient courbure (Cc):	-		Passant à 2µm:	-			
Coefficient uniformité	(Cu):	-						

ARGILOSITE	
Valeur au bleu (VBS)	0,89
Limite de liquidité (Wl %)	-
Indice de plasticité (Ip)	-

Classement GTR (NF P 11-300):

Δ1

ANNEXE 7

Fichiers de calculs ALIZE

Alizé-Lcpc - Dimensionnement des structures de chaussées

selon la méthode rationnelle Lcpc-Sétra

Signalement du calcul:

- données Structure : saisie écran, sans nom

- titre de l'étude : LE BOULOU (66) - PF2 / GB4 /BBSG3

- données Chargement :

- jumelage standard de 65 kN
- pression verticale : 0,6620 MPa
- rayon de contact : 0,1250 m

- entraxe jumelage: 0,3750 m

unités : m, MN et MPa ; déformations en µdéf ; déflexions en mm/100

Tableau 1 (synthèse):

tractions principales majeures dans le plan horizontal XoY et compressions principales majeures selon la verticale ZZ ; déflexion maximale

	niveau calcul	EpsilonT horizontale	SigmaT horizontale surface (z=0.000)	EpsilonZ verticale	SigmaZ verticale
h= 0,060 m E= 7000,0 l	,	100,2	1,303	-99,1	0,658
nu= 0,350	0,060m	31,7	0,524 collé (z=0,060m)	3,9	0,515
h= 0,100 m E= 11000,0	,	31,7	0,818	-12,8	0,515
nu= 0,350	0,160m	-158,9	-2,422 collé (z=0,160m)	146,1	0,039
h infini E= 50,0 MP	0,160m a	-158,9	0,010	633,4	0,039

Déflexion maximale =78,4 mm/100 (entre-jumelage) Rayon de courbure =401,1 m (entre-jumelage)

```
Calcul de Valeur admissible - matériau : bitumineux - eb-gb4
```

données de trafic :

MJA = 50 pl/j/sens/voie

accroisst arith. = 2,00%

période de calcul = 20,0 années

trafic cumulé NPL = 434 350 PL

données déduites :

accroisst géom. = 1,79%

trafic cumulé équivalent NE :

coefficient CAM = 0,40

trafic cumulé NE = 173 740 essieux standard

données sur le matériau :

Epsilon6 = 100,00 µdéf

pente inverse 1/b = -5,00

TétaEq = 15 °C

module $E(10^{\circ}C) = 14300 \text{ MPa}$

module E(TétaÉq) = 11000 MPa

Ep. bitumineuse struct. = 0,100 m

écart type Sh = 0,010 m

écart type SN = 0.300

risque = 25,0%

coefficient Kr = 0,9060

coefficient Ks = 1/1,1

coefficient Kc = 1,3

EpsilonT admissible = 173,2 µdéf

Calcul de Valeur admissible - matériau : gnt et sols (sol trafics moyen et fort)

données de trafic :

MJA = 50 pl/j/sens/voie

accroisst arith. = 2,00%

période de calcul = 20,0 années

trafic cumulé NPL = 434 350 PL

trafic cumule NPL = 434 350 PL
données déduites :
 accroisst géom. = 1,79%
trafic cumulé équivalent NE :
 coefficient CAM = 0,60
 trafic cumulé NE = 260 610 essieux standard
données sur le matériau :
 coefficient A = 13000

coefficient A = 12000 exposant = -0,2220

EpsilonZ admissible = 753,1 µdéf

Alizé-Lcpc - Dimensionnement des structures de chaussées

selon la méthode rationnelle Lcpc-Sétra - Vérification au gel-dégel

Signalement du calcul

titre de l'étude : LE BOULOU (66) - PF2 / GB4 /BBSG3 - HE

données Structure : saisie écran, sans nom conditions aux limites : cf. Méthode Lcpc-Setra

Données : structure de chaussée

Zsup	Zinf	Н	Gamma	Weau	LbdaNg	LbdaG	Matériau
(m)	(m)	(m)	(Kg/m3)	(%)	(W/m°Č)	(W/m°C)	type
0,000	0,060	0,060	2350,0	1,0	2,00	2,10	bb
0,060	0,160	0,100	2350,0	1,0	1,90	1,90	gb
0,160	1,160	1,000	1300,0	32,0	1,10	1,80	solA
1,160	40,160	39,000	1300,0	32,0	1,10	1,80	solA
	niveau (de la plate	-forme Zpf =	0.160 m			

Donnnées pour le calcul de la quantité de gel Qpf admissible par la plate-forme

Configuration de la plate-forme : SGn/SGt

- matériaux non gélifs : classe D (An = 0,12) , épaisseur hn = 0,190 m
- d'où quantité de gel Qng = 1,49 racine(°Cxjours)
- matériaux très gélifs : pente p = 10,000 mm/racine(°Cxh)
- d'où quantité de gel Qg = 0,00 racine(°Cxjours)

Quantité de gel Qm reliée à la pénétration autorisée du gel dans les matériaux gélifs

- chaussée peu épaisse (matériaux liés < 20 cm)
- d'où quantité de gel Qm = 0

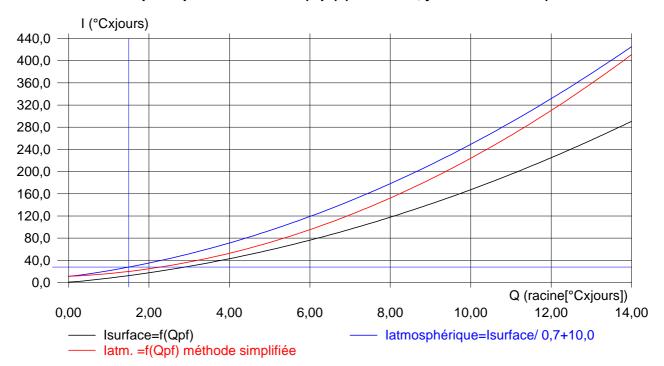
Qpf admissible = Qng + Qg + Qm = 1,5 racine(°Cxjours)

Résultat du calcul : indice de gel atmosphérique admissible par la chaussée

latmosphérique admissible = 27,8 °Cxjours

La chaussée est vérifiée vis à vis du gel-dégel si l'indice de gel atmosphérique du site est inférieur ou égal à 27,8 °Cxjours

Courbes latmosphérique et Isurface = f(Qpf) (unités: °C, jour et associées)



ANNEXE 8

Missions géotechniques

ANNEXE 6

Classification des missions types d'ingénierie géotechnique (Extraite de la norme NF P 94-500 novembre 2013)

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques.

Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ETAPE 1: ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases :

Phase Etude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.

- > Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.
- > Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- > Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- > Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ETAPE 2: ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases :

Phase Avant-Projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- > Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques en prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site.

- > Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Etablir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- > Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ETAPE 3: ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées)

Etude et suivi géotechniques d'exécution (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Etude

- > Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Etudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- > Elaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Etude.
- > Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- > Etablir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

Supervision géotechnique d'exécution (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en comte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

Diagnostic géotechnique (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- > Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats
- > Etudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- > Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

SCHÉMA D'ENCHAÎNEMENT DES MISSIONS GÉOTECHNIQUES (Extrait de la norme NFP 94-500 - Novembre 2013)

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre		énierie géotechnique (GN) ase de la mission	Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Etape 1 :			otechnique préalable (G1) e Etude de Site (ES)	Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
géotechnique préalable (G1)	Etude préliminaire , esquisses, APS	Etude géc Phase Princip	otechnique préalable (G1) es Généraux de Construction (PGC)	Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Etape 2 : étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP		chnique de conception (G2) e Avant Projet (AVP)	Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO Etude géotechnic Phase		chnique de conception (G2) nase Projet (PRO)	Conception et justifications du projet	risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux	détection au plus tôt de leur survenance	
		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
Etape 3 : études géotechniques de réalisation (G3/G4)	EXE/VISA	Etude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maitrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Etude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Etude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diag	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié



COMMUNE DU BOULOU



AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE - TRANCHE 2

Marché n° 2022-TRX-02

PRO-DCE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

MAITRE D'OUVRAGE : Commune du Boulou

Date(s) Nature des modifications Dessiné Vérifié Ind

Jun 2022 CREATION JE CFE a

8.0

Le Boulou le :

SIGNATURE:





BZ-09561



4 Rue du Moulinas 66330 CABESTANY T. 04 68 66 07 70 F. 04 68 50 61 79 E. bet.66@gaxieu.fr

H:\Affaires\Le Boulou\BZ-09364-BZ-09561 Av Méditerranée - T2\7-PRO-ACT\1-T1\2-Plans

GAXIEU.FR

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)	I
----	---	----	----------------------------	---

AA 01 Travaux préparatoires et installation de chantier Ces travaux sont payés suivant un forfait global défini en fonction de l'étendue du chantier, de la difficulté de réalisation, de l'importance des sondages et recherches préalables, de la circulation et de toutes sujétions supplémentaires de préparation. Il comprend: a) La préparation du chantier - l'établissement d'un organigramme du chantier, - la mise en place du panneau de chantier tel que défini dans le C.C.A.P., - la rédaction des méthodes d'exécution, - la validation des conditions géotechniques, - la reconnaissance des lieux pour l'installation du chantier et des différentes contraintes: * le stockage des matériaux, * les points de décharge, * la circulation. * le maintien de la desserte en cours de travaux. b) L'implantation Le repérage des réseaux existants réseaux principaux publics, - réseaux particuliers. - implantation des ouvrages de branchements particuliers * position sur le terrain, * profondeur nécessaire - l'implantation des ouvrages principaux à construire - la rédaction d'un calendrier d'exécution des travaux et des résumés de chantier par phases fonctionnelles. c) L'amenée, la protection, le repli du chantier - l'établissement d'une liste avec la qualification du personnel œuvrant sur le chantier. - l'établissement d'une fiche détaillée des moyens en matériel (matériel de terrassement, blindage, compactage, hygiène, sécurité, contrôle et divers), - les mesures nécessaires pour la signalisation de jour et de nuit et la protection du chantier, - l'installation des baraques de chantier, laboratoire, ateliers, entrepôts et bureaux. - les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, - le dispositif de sécurité, la gardiennage, l'éclairage, - les mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines. - la conservation des piquets de repères, - la remise en état des lieux en fin de travaux. - l'amenée et le repli du matériel. d) Constats préalables à la réalisation du chantier Le constat par huissier de l'Etat des constructions riveraines. Toutes dépenses relatives à la fourniture d'un dossier en trois exemplaires avec photos et descriptif détaillé pour chaque construction.

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Il s'applique au forfait.		
AA 01 01	- Au forfait	forf	
AA 08	Marquage - Piquetage des réseaux	forf	
	Ce prix rémunère le marquage-piquetage au sol permettant de signaler les ouvrages ou tronçons d'ouvrages (réseau principal et branchements) et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une sensibilité particulière. Le marquage-piquetage devra être réalisé pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés. Il comprend : - le marquage-piquetage conformément au code couleur du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Fascicule 3 - Annexe E), - réseaux principaux publics, - réseaux particuliers, - implantation des ouvrages de branchements particuliers - position sur le terrain, - * profondeur nécessaire - l'implantation des ouvrages principaux à construire, - le compte rendu de marquage-piquetage et le reportage photographique ; Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'œuvre et d'exécution.		
A A 00	Il s'applique au forfait.	£ a u.£	
AA 09	Maintenance Marquage - Piquetage des réseaux Ce prix rémunère la maintenance du marquage-piquetage au sol pendant toute la durée des travaux réalisé conformément au guide d'application de la règlementation relative aux travaux à proximité des réseaux : fascicule 1 - dispositions générales, fascicule 2 - guide technique, fascicule 3 - formulaires et autres documents pratiques et décrit dans le compte rendu de marquage-piquetage et le reportage photographique dans le relevé topographique. Le marquage-piquetage devra être maintenu pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés. Il comprend : - le maintien du marquage-piquetage conformément au code couleur du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Fascicule 3 - Annexe E), • réseaux principaux publics, • réseaux particuliers • implantation des ouvrages de branchements particuliers * position sur le terrain, * profondeur nécessaire,	forf	

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'œuvre et d'exécution.		
	Il s'applique au forfait.		
AA 11	Constat d'huissier (avant/après travaux)	forf	
	Rémunère suivant un forfait global comprenant :		
	- L'état des lieux, - 2 constats d'huissier par phase : 1 avant travaux et 1 après travaux.		
	Le constat par huissier de l'Etat des constructions riveraines. Ce constat est à fournir sous 8 jours après le passage de l'Huissier, au Maitre d'Ouvrage en 2 exemplaires et au Maitre d'Œuvre en 1 exemplaire.		
	Toutes dépenses relatives à la fourniture d'un dossier en trois exemplaires avec photos et descriptif détaillé pour chaque construction.		
	Il s'applique au forfait.		
AA 14	Dossier d'exploitation sous chantier	forf	
	Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation du dossier d'exploitation sous chantier.		
	Il comprend :		
	 la signalisation et l'établissement du plan pour accès piétons, l'établissement du plan de signalisation pour agrément (Un plan pour chaque phase de travaux), la fourniture et la mise en place pour chaque phase de travaux d'une signalisation de chantier adaptée, la signalisation d'itinéraire de déviation pour chaque phase de travaux, y compris les panneaux d'informations à mettre en place (cf. Plan de phasage) les panneaux d'information des commerces ouverts, avec nominations le maintien de la signalisation de déviation pendant les travaux, la nomination du personnel d'astreinte pendant les périodes de congés, l'enlèvement de la signalisation d'une phase de travaux à une autre et en fin de chantier, à la demande du maitre d'ouvrage ou du maitre d'œuvre. Il tient compte de tous les aléas et sujétions de réalisation et de main d'œuvre. 		
BC 94	Pilotage circulation par feu tricolore et alternat manuel	<u> </u>	
-	Ce prix rémunère, à la journée de fonctionnement, la mise en place, l'exploitation et la surveillance d'une circulation alternée sur une seule voie, par feux tricolores de chantier et par pilotage manuel. - Il est applicable aussi bien dans le cas où l'alternat fonctionne seulement le jour durant l'activité du chantier, que lorsqu'il est maintenu en permanence, y compris la nuit. - La mise en place des alternats est soumise à l'accord préalable du maître d'œuvre; ce prix ne s'applique pas aux alternats de courte durée (moins d'une journée) mis en place à la seule initiative de l'entrepreneur et nécessités par	•	
	certaines phases de travaux (déplacements d'engins sur le chantier ou raccordements aux voiries adjacentes). Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de fourniture du matériel et		

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	de mise en place.		
	Il s'applique à la journée de fonctionnement.		
AB 04	Découpage revêtement scie circulaire	ml	
	Ce prix rémunère les travaux de découpe mécanique d'un tapis pour la reprise de chaussées partiellement dégradées ou le raccordement de chaussée neuve sur chaussée existante.		
	Il comprend :		
	 l'amenée et le repli du matériel nécessaire à cette prestation, la découpe proprement dite du tapis périmétriquement à la superficie dégradée, 		
	 le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux à la décharge, y compris les frais de décharge, la reprise éventuelle des lèvres de la découpe dans le cas où ces dernières ne présenteraient pas un bord franc, la main d'œuvre. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions inhérentes à l'exécution de ce travail.		
	Il s'applique au mètre linéaire découpé suivant les prescriptions ci-dessus.		
AA 33	Décroutage de plate-forme		
	Ce prix rémunère le décroutage de la plate-forme sur une chaussée, un trottoir, un parking ou tout autre espace revêtu de matériau du type béton bitumineux, béton de ciment ou similaire.		
	Il comprend :		
	 le décroutage mécanique du sol en place sur l'épaisseur de la couche de roulement, le chargement, le transport, le déchargement et le réglage aux décharges autorisées des matériaux impropres à la remise en forme, y compris les frais de décharge, le nivellement, le réglage et le compactage de la surface décroûtée. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.		
	Il s'applique au mètre carré mesuré contradictoirement.		
AA 33 01	- Chaussées et parkings	m2	
AB 81	Mise à niveau d'ouvrages existants		
	Ce prix rémunère pour l'adaptation au projet, la mise à la cote d'ouvrages béton maçonnés ou préfabriqués existants (regard de visite, chambre F-T, boîte siphoïde, etc).		
	Il comprend :		
	 la récupération du système de fermeture, l'enlèvement soigné pour réutilisation puis, après la mise à la cote des parois, la remise en place avec scellement à la cote du projet, la démolition au marteau piqueur ou à la main des parois pour l'abaissement à la cote finie moins l'épaisseur du couronnement, 		

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	- à l'inverse du paragraphe précédent, le coffrage des parois et le coulage de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur pour la surélévation à la cote finie moins l'épaisseur du couronnement.		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des précautions à prendre pour récupérer le système de fermeture, quelle que soit la hauteur de l'ouvrage existant et son emplacement, des travaux éventuels résultant d'un bris de celui-ci, des sujétions de nettoyage dans les regards et autour d'eux, des dimensions différentes que peuvent avoir ces regards et toutes les sujétions de terrassements éventuels, etc		
	Il s'applique à l'unité mise en œuvre.		
AB 81 01	- A l'unité de couronnement	u	
AB 81 03	- A l'unité de chambre Télécom y compris chambres sur réseau structurant type L3C ou L4C, avec tampons à vérin. Il comprend les démarches auprès du concessionnaire pour réaliser les travaux avec son accord.	u	
AA 21	Déblais en terrains de toutes natures	m3	
	Ce prix rémunère les terrassements en déblais en terrains de toutes natures.		
	Il comprend :		
	 l'implantation du terrassements, les piquetages complémentaires et spéciaux éventuels, l'extraction des terres ou terrains de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper, le fractionnement et/ou l'enlèvement des blocs, le réglage de la plateforme et des talus, la purge de tous les éléments instables, la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de toute nature, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, l'aménagement des dépôts définitifs, les essais de laboratoire. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux imputables à la nature du terrain, à la présence de réseaux et aux intempéries.		
	Il s'applique au mètre cube mesuré au profil en place avant et après les terrassements.		
AA 23	Transport des déblais hors du chantier	m3	
	Ce prix rémunère exclusivement le transport des déblais hors du chantier.		
	Il comprend :		
	 le chargement, le transport aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, le déchargement, le régalage. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la nature du matériau à transporter, des intempéries.		
	Il s'applique au mètre cube.		

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
			=
AA 37	Purge et remblaiement de chaussée	m2	
	Ce prix rémunère les terrassements en déblais et la mise en remblai sur des surfaces déstructurées en terrains de toutes natures.		
	Il comprend :		
	 - l'extraction des matériaux constituant la couche de base et de fondation de la chaussée polluée sur une épaisseur de 0,50 m, - le chargement et l'évacuation des matériaux ainsi que leur déchargement aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par le directeur des travaux, y compris les frais de décharge, - le réglage du fond de fouille et son compactage, - la pose d'un géotextile en fond de fouille, - le remblai en GNT 0/80 sur une épaisseur de 30 cm, - le remblai en GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 20cm, Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions inhérents à ce genre de travail. Il s'applique au mètre carré mesuré au profil en place, avant et après l'exécution de la purge. 		
AB 01	Réglage compactage fond de forme	m2	
	Ce prix rémunère le réglage et le compactage des fonds de forme lorsque ces derniers ne nécessitent pas la mise en œuvre de remblais d'apport et se trouvent donc à la cote du projet.		
	Il comprend :		
	- l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ce travail, - le réglage de la forme,		
	- le compactage général au rouleau à pneus de 20 T au moins ou avec tout		

AB 03 Géotextile protection anti-contaminante

Il s'applique au mètre carré exécuté.

pose des canalisations.

Ce prix rémunère la mise en place d'un géotextile sur plate-forme préalablement préparée.

Il comprend:

- la fourniture, le transport et le déchargement à pied d'œuvre,
- la mise en place du géotextile suivant la méthode d'assemblage par couture avec un ourlet ou par chevauchement en respectant les prescriptions du fabricant,

autre matériel de compactage approprié (et agréé par le Maître d'Œuvre) par longueur de 60 m minimum et de 15 passages au moins, jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle de l'Optimum Proctor Modifié.

Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de l'obligation de réaliser cette opération, qui ne sera rémunérée qu'une fois, avant et après la

- les coupes et les raccords,
- la main d'œuvre.

Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en œuvre et

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	d'exécution.		
	Il s'applique au mètre carré mis en place.		
AB 03 01	- Densité 200 gr/m2	m2	
AB 15	Grave 0/60 forme ou fondation - Epaisseur de 0,30 m	m3	
	Ce prix rémunère la mise en oeuvre de tout venant de pré-criblage de granularité 0/60 pour la construction, soit d'une couche de fondation, soit d'une couche de forme suivant les prescriptions du projet.		
	Il comprend :		
	- la fourniture, le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse,		
	 - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.		
	Il s'applique au mètre cube mis en oeuvre mesuré contradictoirement.		
AB 17	G.N.T. 0/31.5 fondation ou base - Epaisseur de 0,10 m	m3	
	Ce prix rémunère la mise en oeuvre de graves non traitées granularité 0/31.5 pour la construction, soit d'une couche de fondation, soit d'une couche de base suivant les prescriptions du projet.		
	Il comprend :		
	 la fourniture de graves avec un équivalent sable > 40, le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, la scarification éventuelle, le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, le réglage au profil définitif, la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, la main d'oeuvre. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.		
	Il s'applique au mètre cube mis en oeuvre mesuré contradictoirement.		

N°	Désignation	Un	P.U. H.T.	
	(Prix hors T.V.A. en toutes lettres)		(en chiffres)	

AB 16	G.N.T. 0/20 base	m3	
	Ce prix rémunère la mise en œuvre de graves non traitées 0/20 pour la construction d'une couche de base suivant les prescriptions du projet.		
	Il comprend :		
	 la fourniture de graves avec un équivalent sable > 50, le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, la scarification éventuelle, le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, le réglage au profil définitif, la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, la main d'œuvre. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.		
	Il s'applique au mètre cube mis en œuvre mesuré contradictoirement.		
AB 41	Couche d'imprégnation sablée	m2	
	Ce prix rémunère la mise en œuvre d'une couche d'imprégnation sablée sur la plate-forme, préalablement à la mise en œuvre de la couche supérieure.		
	Il comprend :		
	 la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 250 g/m2 répartis régulièrement, le répandage du liant à raison de 1 kg/m2), la fourniture du granulat 4/6, lavé et séché, le répandage à raison de 6 à 7 l/m2, la main d'œuvre, le balayage après enduits. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.		
	Il s'applique au mètre carré mis en œuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.		
AB 42	Couche d'accrochage	m2	
	Ce prix rémunère la mise en œuvre d'une couche d'accrochage sur la plate- forme, préalablement à la mise en œuvre d'un revêtement.		
	Il comprend :		
	 le balayage et le nettoyage soigné des surfaces à revêtir et l'évacuation des produits recueillis en dépôts définitifs, la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume pur cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 250 g/m2 		

tion toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
int à raison de 1 kg/m2),		
ujétions, en particulier de ceux passement de 3 à 4 cm à raccorder.		
conformément au projet et mesuré		
ve bitume 4 - 0/14.		
ique à rupture lente ou surstabilisée ent 6 %, brication au lieu d'emploi, ur ou par niveleuse, en une seule		
sité de 2.4, n raison de 1200 g/m2 d'émulsion ourniture du matériau, mentionnés dans les fascicules n°25		
ujétions, en particulier de la présence		
surée contradictoirement.		
	t	
- (BBsg 0/10)		
10, liant (bitume 60/70), filler et brication au lieu d'emploi, par bascule agréée par le Maître ule couche de manière à obtenir es, sité de 2.4,		
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	besurée contradictoirement. D - (BBsg 0/10) ton bitumineux semi grenu 3 - 0/10, et conforme à la norme NF P 98 - 130. Tréglée au prix correspondant), f/10, liant (bitume 60/70), filler et abrication au lieu d'emploi, par r bascule agréée par le Maître ule couche de manière à obtenir es, sité de 2.4, mentionnés dans le fascicule n°27 du	ton bitumineux semi grenu 3 - 0/10, et conforme à la norme NF P 98 - 130. t réglée au prix correspondant), (10, liant (bitume 60/70), filler et abrication au lieu d'emploi, par r bascule agréée par le Maître ule couche de manière à obtenir es, sité de 2.4,

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	(**************************************		()
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.		
	Il s'applique à la tonne mise en œuvre, mesurée contradictoirement.		
AB 43 03	- Epaisseur de 0,06 m	t	
AC 11	Bordures et caniveaux en béton		
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bordures et de caniveaux en béton de ciment.		
	Il comprend :		
	 le chargement, le transport et l'approvisionnement sur le lieu d'emploi des bordures, des caniveaux, et du béton de ciment, l'implantation, et le nivellement, les terrassements en rigole, l'évacuation des déblais à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le 		
	Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge, - la pose sur fondation et le blocage bilatéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur,		
	 - la façon des joints au mortier de ciment (épaisseur : 10 mm au maximum), - la reconstitution de la forme de part et d'autre, - le nettoyage des éléments souillés par le mortier des joints, - la main d'œuvre. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des bordures et des caniveaux, par la réalisation des courbes (les portions d'éléments droits sont strictement interdites), par l'enfoncement progressif de certains éléments pour raccordement sur éléments de nature différente, par l'évacuation des matériaux excédentaires, par la réalisation d'angles, etc		
	Il s'applique au mètre linéaire pour les bordures et les caniveaux en béton de ciment de types suivants :		
AC 11 02	- Bordures type T2 ou T2 basse	ml	
AC 11 08	- Caniveaux simple pente type CS1	ml	
AF 42	Signalisation horizontale en résine		
	Ce prix rémunère la confection de signalisation horizontale antidérapante.		
	Ces travaux seront exécutés conformément à l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, livre I – septième partie. A partir du 01/01/2008, conformément à l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la certification de conformité des produits de marquage de chaussées, seuls les produits NF2 pourront être appliqués sur la voie publique. Le référentiel NF2 est la transposition de normes européennes (EN 1436 et EN 1824) en normes françaises complété par les anciennes normes complémentaires non abrogées. Les produits de marquage devront être conformes au référentiel NF		
	environnement (NF 331) ou techniquement équivalent. Les produits seront conformes obligatoirement au référentiel NF2. Les produits seront conformes au référentiel NF environnement ou techniquement équivalent. Les deux normes sont complémentaires et garantissent les caractéristiques techniques et environnementales des produits voulu par le		

N°	Désignation	Un	P.U. H.T.
	(Prix hors T.V.A. en toutes lettres)		(en chiffres)

Maître d'Ouvrage.

Les travaux linéaires seront effectués en :

- Peintures routières certifiées NF2 respectant l'environnement ; non rétro réfléchissantes ; classe de roulement 1 000 000 passages de roues.
- Enduit à froid certifiés NF2 respectant l'environnement ; non rétro réfléchissants ; classe de roulement 1 000 000 passages de roues. Les produits de saupoudrages et les produits antidérapants seront homologués conformément à l'arrêté relatif au marquage CE du 7 Octobre 2004. Les produits de saupoudrage doivent être obligatoirement marqués CE.

L'entrepreneur devra fournir les fiches attestant des performances des produits selon le référentiel NF2 et NF 331 ou équivalent.

Travaux compris dans l'entreprise

Sont compris dans l'entreprise :

- La fourniture des spécifications des produits appliqués conforme aux normes NF2 et NF environnement ou équivalent.
- La fourniture des produits de couleur jaune de catégorie NF2 et NF environnement ou équivalent.
- La fourniture des microbilles de verre pour rétro réflexion.
- Le dépoussiérage des parties de chaussée qui doivent recevoir le marquage.
- · L'effacement.
- · Le pré marquage.
- L'application des produits.
- La protection des dispositifs rétro réfléchissants encastrés dans la chaussée au droit des bandes.
- La fourniture et le déplacement de la signalisation temporaire nécessaire à la protection directe des chantiers.

Les produits de signalisation horizontale doivent répondre aux critères écologiques et de performances définis la norme dans le cadre des écolabel français :

- 1- Absence de substances dangereuses.
- 2- Absence d'étiquetage de danger.
- 3- Réduction des pertes matières.
- 4- Traitement des déchets de fabrication.
- 5- Teneur en pigmentations blancs TIO2 (inférieure à 200 g/m2 de feuil sec pour une peinture ; inférieure à 400 g/m2 de feuil sec pour un enduit ou une bande préfabriquée).
- 6- Teneur en Composés Organiques Volatils inférieur à 80 g/kg de produit fini.
- 7- Teneur en hydrocarbures aromatiques inférieure à 0,5% du poids dans la formulation.

L'adjudicataire du marché doit fournir au maître d'ouvrage les fiches techniques des produits de marquage attestant du respect de la norme NF2 et du respect des critères environnementaux. Ces documents attesteront des performances des produits de marquage routier.

L'entrepreneur utilisera des produits aqueux ou sans solvant nocif. En même temps que la définition des travaux, l'entrepreneur soumettra la nature des produits aux maître d'œuvre pour agrément. Toutes modifications de produits seront soumises aux maîtres d'œuvre pour validation. L'utilisation de peinture à base de toluène est interdite.

Peinture sans solvant nocif:

- Peinture urbaine
- 1 000 000 passages de roues
- Forte blancheur
- · Durabilité élevée
- Préservation de l'applicateur

Page 11 / 18

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres) • Préservation de l'environnement • Antidérapant Enduit à froid 2 composants : • Peinture urbaine • 1 000 000 passages de roues • Forte blancheur • Durabilité élevée • Préservation de l'applicateur • Préservation de l'applicateur • Préservation de l'environnement • Antidérapant renforcé Il comprend : - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - le balayage mécanique des zones à marquer, - l'implantation, - la fourniture de la peinture et de la résine, - le pré-marquage au sol, la réalisation de l'enduit, - le marquage au sol : soit à la main (pistolet), soit par engin mécanique (airless, air comprimé), des différents symboles, - la mise en place de marquage à la résine pour la réalisation des passages piétons, des aires de livraisons, des arrêts de BUS conformément aux normes en vigueurs et aux prescriptions/cahiers des charges de la mairie ou du	Un	
	gestionnaire concernant les arrêts de BUS. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre. Il s'applique dans les conditions suivantes :		
AF 42 01	- Bande épaisseur = 0.18 m continue	ml	
AF 42 02	- Bande épaisseur = 0.18 m continue (jaune)	ml	
AF 42 03	- Bande épaisseur = 0.18 m discontinue	ml	
AF 42 04	- Cédez le passage/Stop	m2	
AF 42 05	- Passage piétons	m2	
AF 42 07	- Marquage spéciaux	m2	
AF 42 13	- Dalles podotactiles	m2	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose de dalles podotactiles en résine méthacrylate souple et non jaunissante de couleur blanche. Il comprend : - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - le nettoyage et le dépoussiérage du support, exempt de laitance et de ressuage, - l'application d'une couche régulière et homogène de colle adéquate (souple bicomposante à base d'élastomères polyuréthane), - le positionnement de la dalle en évitant toute occlusion d'air.		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.		

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Il s'applique au mètre carré de dalles mises en place.		
AF 42 14	- Bande de guidage résine pépite	ml	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bande de guidage en résine méthacrylate souple et non jaunissante de couleur blanche. Il comprend :		
	 le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, le nettoyage et le dépoussiérage du support, exempt de laitance et de ressuyage, l'application d'une couche régulière et homogène de colle adéquate (souple bicomposante à base d'élastomères polyuréthane), le positionnement de la bande en évitant toute occlusion d'air. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.		
	Il s'applique au mètre linéaire posé.		
AF 42 15	- Balise J11	u	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose de balise J11.		
	Il comprend :		
	 le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, de la balise J11, l'implantation, les terrassements pour scellement, la fourniture et la mise en œuvre parfaitement verticale de la balise y compris la confection de plots béton de scellement la pose sur fondation et blocage latéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, le scellement de la balise et raccord avec le revêtement de surface, l'évacuation des déblais aux décharges publiques ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge, le nettoyage des éléments souillés, la remise en état des lieux à l'identique, la main d'œuvre. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.		
	Il s'applique à l'unité posée.		
AF 45	Signalisation verticale normalisée	u	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose de panneaux indicateurs normalisés, classe 3 DG, pour signalisation verticale sur mât droit ou en forme de potence (RAL NOIR 200 SABLE), hauteur sous panneaux de 2,30 m par rapport au sol fini, avec mât alu à facettes cannelées avec contraste visuel thermolaqué blanc de 10 cm hauteur comprise entre 1,20 et 1,40 m (sur zone cheminement piétons).		
	Il comprend :		
	 le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, l'implantation du panneau, l'exécution de la fouille par engin mécanique ou à la main en terrain de toutes 		

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	natures, - la mise sur berge des déblais, - l'approche et la mise en place du mât, du panneau, le calage, la fourniture et la mise en œuvre de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur pour la réalisation du massif de fondation, - le chargement et le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées, le déchargement et le régalage, y compris les frais de décharge, - le raccord avec le revêtement de surface. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux		
	occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de leurs réparations éventuelles en cas de dégât, sous la surveillance et les directives des administrations ou services concernés. Il s'applique à l'unité de panneau mise en place.		
BC 01	Fouille pelle mécanique ou main		
	Ce prix rémunère les terrassements de fouilles pour canalisations, ainsi que le remblaiement de la fouille après la pose des canalisations.		
	Il comprend :		
	 l'implantation de la fouille, le découpage soigné du revêtement existant dans l'emprise des chaussées revêtues de part et d'autre de la tranchée, l'exécution de la fouille par engin mécanique en terrain de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper (mais pas l'utilisation de l'explosif), la mise sur berge des déblais ou en cas d'impossibilité en dépôt en vue de reprise pour remblaiement, le débroussaillage, l'arrachage d'arbres, le dessouchage et la mise en dépôt, l'assainissement, l'étaiement, le boisage des fouilles, l'épuisement et le détournement des eaux souterraines et superficielles avec la fourniture du matériel, de la main d'œuvre, quelle que soit la profondeur de la tranchée, et l'énergie nécessaire, et est toutefois spécifiée que dans le cas ou l'épuisement nécessiterait un pompage d'un débit continu supérieur à 25 m3/h, les heures de pompage seraient payées comme indiqué au prix correspondant, le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, le dressement des parois et l'exécution des niches et des saignées, la fourniture et la mise en place si nécessaire au fond de la fouille d'une couche de sable, y compris la fourniture et les frais inhérents, le chargement, le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, le déchargement et le régalage, les frais de décharge, la reprise sur berge ou à l'emplacement du dépôt et le remblaiement de la fouille après pose de la canalisation avec de la terre meuble expurgée de cailloux par couches successives de 0.20 m d'épaisseur maximum compactées jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95% de l'O.P.M. et l'entretien des remblais pendant le délai du terrassement, la refiection provisoire de la voirie, des trottoirs, des bordures ou des rigoles avec réutilisation des matériaux déposés, y compris l'entretien jusqu'à la réfection définitive, la réparation de		

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	cas de dégâts, sous la surveillance et directives des administrations ou services concernés, de la pente du terrain, des raccordements sur les ouvrages existants, etc le tout suivant les prescriptions du C.C.T.P. et des fascicules 70 et 71 du C.C.T.G., ainsi que, s'il y a lieu, les conditions imposées par les permissions de voirie.		
	Il s'applique au mètre cube de tranchée exécutée :		
BC 01 01	- Jusqu'à 3.00 m de profondeur	m3	
BC 11	Plus value pour remblaiement de fouille		
	Ce prix rémunère en plus value le remblaiement des fouilles en un matériau différent de celui de l'extraction, sur ordre express du Maître d'Œuvre.		
	Il comprend :		
	 - la fourniture du matériau, - le chargement au lieu d'emprunt, le transport et le déchargement au lieu d'emploi, - la mise en œuvre dans la fouille par couches de 0,20 m d'épaisseur compactées jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95 % de l'O.P.M., - les essais de compactage avant la mise en œuvre éventuelle de la réfection de chaussée. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.		
	Il s'applique au mètre cube mis en place dans les fouilles mesuré contradictoirement.		
BC 11 03	- Grave non traitée 0/31.5	m3	
BI 01	Canalisation béton centrifugé armé		
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée ouverte de canalisations en béton centrifugé armé à joint caoutchouc glissant en élastomère.		
	Il comprend :		
	- la fourniture et la mise en place de sable pour l'exécution du lit de pose, de l'enrobage et de la couverture du tuyau, soit au minimum : * 0.10 pour le lit de pose,		
	* l'enrobage du tuyau quel que soit le diamètre,* 0.15 m pour la couverture du tuyau.		
	 le transport, le déchargement, et l'approche des canalisations, la pose de canalisations, leur calage et les coupes, la mise en place des joints, y compris les fournitures du joint et du savon neutre, l'essai des canalisations. 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de la pente du terrain, des raccordements sur les ouvrages existants, le passage sous la canalisation existante inférieure à Ø 300 ou d'une section équivalente, etc		
	Il s'applique au mètre linéaire réellement posé, les longueurs étant mesurées sans déduction des regards de visite, ou des regards borgnes, soit :		

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
BI 01 01	- Classe 135 A - Ø 300 mm	ml	
BC 61	Grillage avertisseur	ml	
	Ce prix rémunère la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place d'un grillage avertisseur de couleur conventionnelle :		
	* M.T. ou B.T. = rouge, * Gaz = jaune, * Tálásama = vart		
	* Télécoms = vert, * Eau potable et Arrosage = bleu (détectable), * Assainissement = marron (détectable).		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.		
	Il s'applique au mètre linéaire de grillage de protection mis en place.		
BE 11	Bouche d'égout		
	Ce prix rémunère l'exécution d'une bouche d'égout en béton.		
	II comprend :		
	 l'implantation, l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur prévue ci-après, la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étaiements et les épuisements éventuels, le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, la fourniture et la mise en œuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dans le cas d'ouvrages coulés en place, de profondeur définie par la différence de la cote du sol projeté moins la cote de radier, la fourniture et la mise en œuvre de ferraillage sur la hauteur totale de l'ouvrage, la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment dosé à 600 kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0.02 m d'épaisseur, la fourniture et le scellement de la grille ou de l'avaloir en fonte GS EN 124 (NF ou équivalent), sous chaussée ou bordures NOTA : Pour le cas des grilles, les trous ou fentes présenteront une largeur ou diamètre inférieur à 2cm conformément à la norme d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite en vigueur, le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'OPM, le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, 		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation du sol fini où est placé l'ouvrage, à l'adaptation de la grille par rapport au fil d'eau du caniveau, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond forme, etc		
	Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour :		
BE 11 07	- SELECTA Maxi Profil T de PAM ou similaire	u	

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
BE 13	Mur de tête		
	Ce prix rémunère la réalisation d'un mur de tête sur une canalisation à la jonction avec un ouvrage à ciel ouvert (fossé terre ou cuvelage béton).		
	Il comprend :		
	 l'installation du matériel, la réalisation des fouilles nécessaires pour la fondation du mur de tête, la mise en place de coffrages, la fourniture et la mise œuvre de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, compris ferraillage 		
	le décoffrage,la remise en état des lieux,le repliement des installations de chantier.		
	Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux afférents à la constitution du sous-sol.		
	Il s'applique à l'unité de mur de tête réalisé pour les conduites suivantes :		
BE 13 01	- Pour conduite Ø 300 mm	u	
BE 16	Raccordement de canalisation sur ouvrage existant	u	
	Ce prix rémunère le raccordement de canalisation sur un ouvrage maçonné existant.		
	Il comprend :		
	 les terrassements nécessaires, le remblaiement après exécution, l'installation du matériel, la fourniture, le transport, le déchargement, la mise en place du matériel nécessaire au percement de l'ouvrage, le percement de l'ouvrage d'un diamètre supérieur de 0.05 m par rapport au diamètre de la canalisation à raccorder, le raccordement et le scellement de la conduite projetée sur l'ouvrage existant, la fourniture et la mise en œuvre du mortier de scellement, le ragréage intérieur, le nettoyage et la remise en état des lieux, le repliement des installations de chantier. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.		
	Il s'applique à l'unité de raccordement réalisé.		
BC 75	Tests de compacité des tranchées	u	
	Ce prix rémunère la réalisation de tests de compacité sur remblaiement de tranchées, à exécuter par un opérateur qualifié et indépendant de l'entreprise chargée des travaux. Ces contrôles doivent être réalisés sur l'ensemble du linéaire de canalisation posée.		
	Il comprend :		
	 - la fourniture, l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - la mise à disposition du personnel nécessaire à la manutention, - le contrôle proprement dit tous les 50 m de tranchée réalisée et au moins un 		

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	test par tronçon, jusqu'au niveau inférieur du lit de pose (contrôle de la zone d'enrobage de la canalisation), - le dressement d'un procès-verbal de contrôle. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier ceux occasionnés par le mode d'évaluation de la longueur qui sera prise sur l'ensemble du chantier.		
	Il s'applique à l'unité de test réalisé.		
BE 18	Curage et recalibrage de fossé existant Ce prix rémunère les travaux de curage et de recalibrage de fossé existant. Il comprend : - l'enlèvement des taillis, des branches, des souches, etc - l'évacuation ou l'incinération de ces produits avec toutes les mesures de sécurité, - le curage mécanique du fossé en vue de lui rendre son gabarit normal, - l'extraction de déblais rocheux si nécessaire, - la démolition éventuelle et la réfection de maçonnerie existante, - le chargement et le transport aux décharges autorisées, des déblais en provenance du curage, le déchargement et le régalage, y compris les frais de décharge. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.	mI	
	Il s'applique au mètre linéaire mesuré contradictoirement.		
BC 95	Dossier de récolement Ce prix rémunère l'établissement et la fourniture de dossiers de récolement établis en x, y, z par le géomètre expert de l'entreprise et d'un Dossier des Ouvrages Exécutés, conformément aux C.C.A.P. et C.C.T.P. Ils devront être établis en utilisant les symboles de l'annexe E du fascicule n° 70 et de la norme NF P02 001. L'entrepreneur remettra le dossier en 5 exemplaires papier et 1 exemplaire sous support physique (CD, clé USB,) et format compatibles avec le logiciel d'exploitation du service SIG du MOA. Les plans seront rattachés au système de coordonnées CC43 et NGF. Les dossiers comprendront : - le plan général des réseaux, - les plans de détails, tous schémas et notices utiles, - le tracé des canalisations et branchements, câbles de raccordement enterrés, - les schémas électriques de l'installation, - les diverses caractéristiques des travaux, - tout document permettant d'assurer le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations normales des ouvrages et appareils.		
BC 95 01	Il s'applique au forfait. Au forfait	forf	



COMMUNE DU BOULOU



AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE - TRANCHE 2

Marché n° 2022-TRX-02

PRO-DCE

DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX

MAITRE D'OUVRAGE : Commune du Boulou

Date(s)	Nature des modifications	Dessin	é Vérifié	Ind
Juin 2022	CREATION	JE	CFE	o.

0.9

SIGNATURE :

Le Boulou le :





BZ-09561

GAXIEU

4 Rue du Moulinas 66330 CABESTANY T. 04 68 66 07 70 F. 04 68 50 61 79 E. bet.66@qaxieu.fr

H:\Affaires\Le Boulou\BZ-09364-BZ-09561 Av Méditerranée - T2\7-PRO-ACT\1-T1\2-Plans

GAXIEU.FR

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE LE BOULOU

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE - TRANCHE 2

PRO-DCE

DETAIL ESTIMATIF

BZ-09561

juin-22

N°	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total			
Terrassements Généraux - Préparation								
AA 01	Travaux préparatoires et installation de chantier							
AA 01 01	- Au forfait	forf	1					
AA 08	Marquage - Piquetage des réseaux	forf	1					
AA 09	Maintenance Marquage - Piquetage des réseaux	forf	1					
AA 11	Constat d'huissier (avant/après travaux)	forf	1					
AA 14	Dossier d'exploitation sous chantier	forf	1					
BC 94	Pilotage circulation par feu tricolore et alternat manuel	j	15					
AB 04	Découpage revêtement scie circulaire	ml	420					
AA 33	Décroutage de plate-forme							
AA 33 01	- Chaussées et parkings	m2	2400					
AB 81	Mise à niveau d'ouvrages existants							
AB 81 01	- A l'unité de couronnement	u	1					
AB 81 03	- A l'unité de chambre Télécom	u	8					
sous total :								
<u>Voirie</u>								
AA 21	Déblais en terrains de toutes natures	m3	1815					
AA 23	Transport des déblais hors du chantier	m3	1815					
AA 37	Purge et remblaiement de chaussée	m2	121					
AB 01	Réglage compactage fond de forme	m2	2420					
AB 03	Géotextile protection anti-contaminante							
AB 03 01	- Densité 200 gr/m2	m2	2970					
AB 15	Grave 0/60 forme ou fondation - Epaisseur de 0,30 m	m3	726					
AB 17	G.N.T. 0/31.5 fondation ou base - Epaisseur de 0,10 m	m3	242					
AB 16	G.N.T. 0/20 base - Epaisseur de 0,19 m	m3	460					
AB 41	Couche d'imprégnation sablée	m2	2420					
AB 27	Grave bitume 4 - 0/14							
AB 27 01	- Epaisseur de 0,10 m	t	581					
AB 42	Couche d'accrochage	m2	2420					
AB 43	Béton bitumineux semi grenu 3 - 0/10 - (BBsg 0/10)							
AB 43 03	- Epaisseur de 0,06 m	t	348					
	sous total :							
	Bordures - Caniveaux							
AC 11	Bordures et caniveaux en béton							
AC 11 02	- Bordures type T2 ou T2 basse	ml	360					
AC 11 08	- Caniveaux simple pente type CS1	ml	315					
sous total :								

BZ-09561- Devis.xls page 1

feuille : TRAVAUX

N°	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total		
<u>Signalisation</u>							
AF 42	Signalisation horizontale en résine						
AF 42 01	- Bande épaisseur = 0,18 m continue	ml	710				
AF 42 02	- Bande épaisseur = 0,18 m continue (jaune)	ml	20				
AF 42 03	- Bande épaisseur = 0,18 m discontinue	ml	335				
AF 42 04	- Cédez le passage/Stop	m2	9				
AF 42 05	- Passage piétons	m2	23				
AF 42 07	- Marquages spéciaux	m2	55				
AF 42 13	- Dalles podotactiles	m2	9				
AF 42 14	- Bande de guidage résine pépite	ml	21				
AF 42 15	- Balise J11	u	8				
AF 45	Signalisation verticale urbaine	u	7				
	sous total :						
	Eaux Pluviales						
BC 01	Fouille pelle mécanique ou main						
BC 01 01	- Jusqu'à 3.00 m de profondeur	m3	4				
BC 11	Plus value pour remblaiement de fouille						
BC 11 03	- Grave non traitée 0/31.5	m3	1,5				
BI 01	Canalisation béton centrifugé armé						
BI 01 01	- Classe 135 A - Ø 300 mm	ml	6				
BC 61	Grillage avertisseur	ml	6				
BE 11	Bouche d'égout						
BE 11 07	- SELECTA Maxi Profil T de PAM ou similaire	u	1				
BE 13	Mur de tête						
BE 13 01	- Pour conduite Ø 300 mm	u	1				
BE 16	Raccordement de canalisation sur ouvrage existant	u	1				
BC 75	Tests de compacité des tranchées	u	1				
BE 18	Curage et recalibrage de fossé existant	m2	980				
BC 95	Dossier de récolement						
BC 95 01	- Au forfait	forf	1				
	sous total :		'				

sous total :

Total des travaux H.T. en EUROS T.V.A. 20,00%

Total des travaux T.T.C. en EUROS

BZ-09561- Devis.xls feuille : TRAVAUX

GAXIEU Ingénierie

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE LE BOULOU

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE - TRANCHE 2

PRO-DCE

BZ-09561 1 TRAVAUX

Montant Total H.T. en EUROS

T.V.A.

Montant Total T.T.C. en EUROS

Taux T.V.A. 20,00%